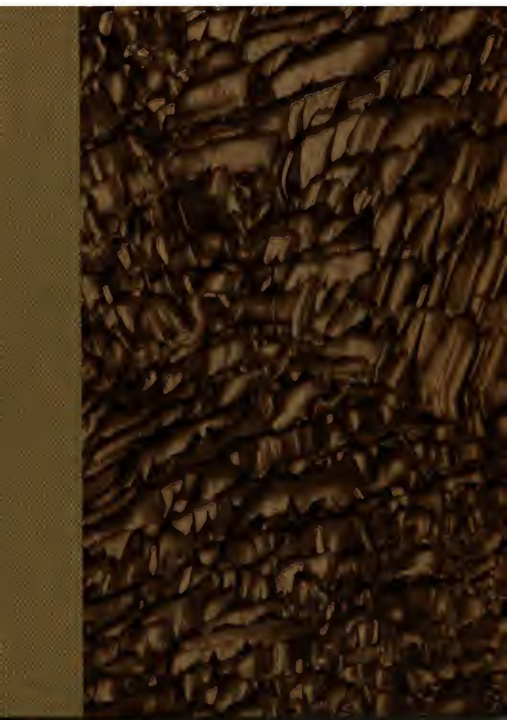
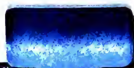






FRAGMENT

D'UN

OUVRAGE INÉDIT.

[illegible] COMPLÉMENTAIRES

CONTENANT DEUX [illegible] IMPORTANTES [illegible] ET LE RÉCIT
DE [illegible] ANALOGUES ARRIVÉS
[illegible] ÉTATS-UNIS.



ADHÉSIONS.

L'auteur, désirant savoir à quoi s'en tenir sur le plus ou moins d'importance et d'opportunité des questions soulevées en cet écrit, résolut de les soumettre aux deux autorités théologique et médicale qui lui seraient désignées comme les plus compétentes. Tout le monde lui nomma le R. P. Ventura et le docteur Récamier : L'un, dont la parole européenne vient de juger en maître toutes les philosophies antiques et modernes, l'autre, dont le *génie* médical et l'intelligence supérieure n'ont jamais été contestés par personne.

Après examen suffisant, ils voulurent bien honorer de cette double réponse l'auteur qui, du reste, leur était parfaitement inconnu.

Fragment de la réponse du docteur RÉCAMIER.

« La première des questions *très-sérieuses*, que vous me faites l'honneur de « m'adresser, Monsieur, est relative au degré de créance que peuvent mériter les « faits *prodigieux* qui font la matière d'un procès intenté à M. le curé de *Cideville*, « par un berger de sa commune.

« Si la vérité de ces faits est solidement établie par la déposition de témoins « nombreux, désintéressés et ayant convenablement examiné les choses, ils pren- « nent rang parmi les faits certains, et sont dignes de créance, *quelle que soit la* « *nature de leur cause.* Je n'en ai point observé de semblables, mais d'après « l'Évangile, et d'autres faits *que* JE CONNAIS, *je crois à la possibilité de ceux-ci.*

« La seconde question est relative *à la nature* de leur cause. En admettant ces « faits, je déclare qu'ils dépassent pour moi les forces physiques et humaines « naturelles. Leur certitude, irrévocablement acquise, prouverait, dans la cause « qui les a produits, l'intelligence de la parole.

« Cette cause serait donc une *puissance spirituelle intelligente.* Cette puissance « spirituelle ayant répondu avec justesse, non-seulement sur des objets connus « de celui qui interrogeait, mais encore sur des objets *qu'il ne connaissait pas*, « serait *nécessairement* d'une intelligence supérieure à celle de l'homme dans sa « situation présente.

« .... Quant à votre dernière question sur l'opportunité de la « publication de l'ouvrage complet, dans le moment présent, je réponds : il est « possible qu'un assez grand nombre d'esprits soient aujourd'hui suffisamment « préparés pour supporter une semblable *alimentation* ; mais il est possible aussi

« qu'elle soit *indigeste* pour d'autres, quoique faite par un homme..... de votre « indépendance, et à la prudence duquel je dois m'en rapporter.

« Je saisis avec empressement, Monsieur, etc.,

« *Signé*, Dr RÉCAMIER,

« Membre de l'Académie de médecine, etc., etc. »

25 mai 1852.

Réponse du T. R. P. Ventura.

« Le soussigné, ayant eu l'occasion de parcourir quelques-uns des chapitres « (*y compris celui de Cideville*) de l'ouvrage intitulé des ESPRITS ET DE LEURS MANI- « FESTATIONS FLUIDIQUES, déclare que, à son avis, et vu les progrès toujours crois- « sants que font les fausses doctrines contre l'action des *esprits*, ainsi que sur les « causes et effets du magnétisme, la publication de cet ouvrage sérieux serait « d'une *actualité et d'une utilité incontestables*, pouvant puissamment aider à « éclairer l'opinion publique sur certains faits, de la juste appréciation desquels « dépend la solution de *grandes et importantes questions*.

« *Signé*, Le P. VENTURA DI RAULICA,

« Ancien général de l'ordre des Théatins, examinateur des évêques et du clergé romain. »

28 mai 1852.

TITRE DE L'OUVRAGE INÉDIT.

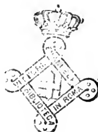
DES ESPRITS

ET DE LEURS

MANIFESTATIONS FLUIDIQUES.

MÉMOIRE

ADRESSÉ A MM. LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
SUR CERTAINS FAITS MERVEILLEUX, FORCÉMENT ACCEPTÉS ET
DISCUTÉS PAR L'ÉLITE DE LA SCIENCE MODERNE.



« Un jour, on en viendra à démontrer que l'âme
« humaine vit, dès cette existence, en communauté
« étroite avec les natures immatérielles du monde des
« esprits. »

(KANT, *Traümen eines geisterfehes.*)

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE H. VRAYET DE SURCY ET Ce,

RUE DE SÈVRES, 37.

1852

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE INÉDIT.

INTRODUCTION.

CHAPITRE Ier.

DEMANDE EN RÉVISION D'UN GRAND PROCÈS.

Nécessité d'une fusion scientifique et religieuse. — Existence et intervention des esprits.

CHAP. II.

LES ESPRITS ET LA PHILOSOPHIE DU SIÈCLE.

Le panthéisme, l'éclectisme et le naturalisme en présence de ce vieux dogme. — Philosophie *positive* de MM. *Comte* et *Litré*. — Défi philosophique. — Première condition du programme. — Démonstration du merveilleux, par des faits *visibles* et *palpables*.

CHAP. III.

APPUIS EXCEPTIONNELS.

Bayle et l'Encyclopédie. — Autorités modernes, Kant, Strauss, Herder, Frédéric Schegel, Davy, Kératry, les docteurs Kerner, Virey, Récamier, Malattier, etc.

CHAP. IV.

INTELLIGENCES SERVIES PAR DES FLUIDES.

Hypothèse de l'auteur. — L'hypernaturel, coté sur l'électro-magnétisme. — Éclaircissements théologiques.

CHAP. V.

DE LA JONGLERIE ET DES FAITS MERVEILLEUX.

Les Miracles vengés sur ce point, par MM. Pierre Leroux, Salvador et Strauss, les mystères des païens, par MM. Cousin, Lhermioler, Edgard Quinet et Salverte, et les faits magnétiques par une expertise sérieuse du plus compétent des juges, Robert Houdin, expertise faite à la requête et en présence de l'auteur.

CHAP. VI.

MÉPRIS ET ABANDON DU TÉMOIGNAGE

L'homme ne crois plus à l'homme. — L'autorité du témoignage anéantie comme les autres. — Menace d'une *rouge* philosophie. — Nécessité de recourir aux vrais principes du témoignage formulés par Bayle, Voltaire et M. Dumas, président de notre Académie des sciences.

PREMIÈRE PARTIE.

PATHOLOGIE MERVEILLEUSE OU LA FACULTÉ SE DÉBATTANT CONTRE LES AGENTS MYSTÉRIEUX.

CHAP. Ier.

NÉVROPATHIES ANORMALES

Ou, les anciens possédés, retrouvés par le 19e siècle. — La complète bonne foi des *Ursulines de Loudun*, des *trembleurs des Cévennes* et des *convulsionnaires de Saint-Médard*, proclamée, et mise hors de toute discussion, par l'élite de la science. — Longs mensonges historiques réduits à néant. — Analyse et discussions. — Les solutions proposées, plus merveilleuses que le merveilleux lui-même.

CHAP. II.

HALLUCINATIONS ANORMALES.

Explications embarrassées de MM. les docteurs Calmeil, Leuret, Lélut, etc., leur *dédoublement du sens intime*, leur *second être Sosie du moi*, leur *possession de l'homme* par *quelque chose*, par *une idée voltigeante*, etc., prouvent qu'ils cotoient la vérité sans oser l'aborder. — Premières avances de la science à la foi.

CHAP. III.

MONOMANIES ANORMALES.

La science moderne et saint Paul. — La première accuse *quelque chose*, et le second dit *quelqu'un*.

SECONDE PARTIE.

PHÉNOMÈNES MERVEILLEUX AVEC OU SANS PARTIPATION HUMAINE.

CHAP. Ier.

LIEUX FATIDIQUES.

Objets et lieux influencés par les agents mystérieux. — Les animaux subissant la même influence que ceux qui les guident. — Les hauts lieux, certaines sources, etc.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE III.

LE PRESBYTÈRE DE CIDEVILLE.

AVANT-PROPOS.

Huit jours après la terminaison du procès de Cideville, la relation que l'on en donne aujourd'hui allait être livrée au public, lorsque des considérations de prudence et de réserve en firent tout à coup suspendre la publication. On avait trouvé plus sage d'essayer du silence et de ne demander qu'à lui seul la confirmation du jugement.

Mais il faut bien en convenir, le silence a moins bien réussi que l'examen ; à mesure que l'on s'est éloigné de tous ces faits, que l'on a perdu de vue leur caractère essentiel, et surtout cet inimitable cachet de vérité, empreint sur une masse d'attestations toutes semblables, le scepticisme a eu beau jeu, et les explications *posthumes* ont pu s'accumuler à leur aise. Il n'en a pas manqué, et bien que toutes, à l'inverse des attestations, se contredisent en tous points, elles se sont merveilleusement accordées pour infirmer et presque réduire à néant, le jugement obtenu.

Le principal intéressé pouvait en prendre, et, nous le croyons, en prenait très-chrétiennement son parti; mais la vérité le prenait un peu moins, et beaucoup de personnes amies de cette dernière, paraissaient vivement regretter que le dossier du procès, mis sous les yeux du public, n'eût jamais pu répondre aux dénégations de la bonne foi et peut-être aux calomnies de la mauvaise.

Rien n'était plus facile à réparer, ce travail étant déjà fait, et l'auteur n'ayant plus qu'à le détacher d'un ouvrage plus étendu sur la même matière, ouvrage qui attend très-patiemment son heure, mais dont la publication serait un véritable anachronisme dans ces jours de crise et d'anxiété politiques. Espérons donc, que devant l'exposé fidèle de l'instruction, les préventions diminueront et que les prétendues explications si faciles à distance, vont paraître de près, plus merveilleuses que le merveilleux lui-même.

Quant à l'importance de la question, qui donc pourrait la méconnaître? Si nous en croyons le plus savant des incroyants [1], « La démonstration d'un seul fait de sorcel- « lerie entraine FORCÉMENT l'adhésion a TOUS les « dogmes catholiques; » et Bayle a raison, car le surnaturel catholique est un monde à *partie double*, dont le côté terrible et le côté consolant se prouvent et se nécessitent l'un par l'autre. Or, en cherchant aujourd'hui la démonstration du premier, nous croyons les prouver tous les deux.

Ainsi présenté, notre travail est donc un véritable travail de fusion, et nous croyons obéir en nous y livrant, à ce grand mouvement imprimé depuis vingt ans à la réconciliation de la science et de la foi. Lorsqu'on a vu la première, faire amende honorable à la seconde, sur tant de points capitaux, n'est-ce pas les servir toutes les deux que de fournir quelques matériaux à une réhabilitation nouvelle? réhabilitation cette fois d'autant plus importante, qu'elle regarde le plus discrédité peut-être de tous les dogmes catholiques, celui sur lequel tous désertent au moment du combat, même ses défenseurs naturels.

[1] Bayle.

Au seul point de vue philosophique, la question serait encore d'un immense intérêt, et jusqu'à ces dernières années, il n'était guère d'ouvrage littéraire, un peu sérieux, qui n'indiquât de temps à autre la nécessité de réviser des questions si légèrement résolues. La *Revue britannique*, par exemple, nous avait plus d'une fois reproché « d'avoir abandonné aux « seuls poëtes, le monde des esprits, des fées et des démons, « qu'il serait temps, disait-elle, d'étudier en philosophes au- « jourd'hui ; » et la *Revue indépendante* [1] appelait au même instant notre attention « sur ces états extraordinaires, dont « il n'était plus possible de nier l'existence, en présence des- « quels on aurait fort bien pu se croire transporté hors de ce « monde parmi les *esprits*, et dont les explications psycholo- « giques données jusqu'ici paraissent bien éloignées de la « vérité. »

Nous entendrons plus loin la *Revue des Deux-Mondes* nous tenir exactement le même langage; enfin, le journal *la Presse* ayant engagé cet été même (1851), une très vive controverse avec *l'Univers religieux*, croyait souvent triompher en terminant ainsi ses articles : « Répondez-nous donc, croyez-vous « aux sorciers? Si vous êtes logiques, vous devez y croire, « et si vous y croyez, prouvez-nous la sorcellerie ». Tel était le sens de ses argumentations quotidiennes. Or, *l'Univers*, ne se souciant pas apparemment de porter la discussion sur un terrain aussi vermoulu, faisait semblant de ne pas entendre ; nous sommes persuadés qu'il nous saura gré de lui apporter ce qu'il n'avait pas alors *sous la main*, c'est-à-dire un fait tout récent, et parfaitement attesté.

[1] Avril 1844.

Quant à la science, nous croyons l'avoir prouvé ailleurs, il ne faut plus à quelques-uns de ses grands maîtres, qu'un peu de logique et de sincérité, pour leur faire devancer la théologie dans ce travail de réparation.

Il y avait donc alors *à-propos* et urgence à chercher une solution si réclamée, et si nous l'essayons aujourd'hui, c'est que les questions subsistent, quand les gouvernements s'écroulent, et que nous ne voulons pas laisser perdre un fait capital et récent, qui peut si bien les éclairer.

D'ailleurs, les faits se multiplient avec une telle profusion qu'il faut absolument s'en occuper, ne fût-ce que pour avertir la superstition de ces méprises sacriléges, dont l'effet, nous le voyons tous les jours, est d'attribuer à Dieu des prodiges, qui, sans appartenir à l'homme, appartiennent encore moins à son maître et seraient indignes de sa gloire.

Le double but de l'auteur, se trouvant, il l'espère, suffisamment justifié, il sent à présent la nécessité de rassurer ses lecteurs sur ses habitudes et dispositions personnelles. En général, on veut savoir à quoi s'en tenir sur celui qui vous parle, et si l'on allait, par malheur, le prendre ici pour un mystique de profession, tranchons le mot, pour un *illuminé*, une telle méprise annulerait à l'instant ses efforts et nuirait singulièrement à la vérité qu'il défend. Qu'on se rassure donc ; quoiqu'il ait beaucoup étudié ces matières, en raison de leur immense intérêt, elles sont bien loin de lui constituer une *spécialité* véritable. Jusqu'ici, beaucoup plus occupé comme tout le monde, de littérature, de beaux-arts ou de ces questions malheureusement plus sérieuses, dont toute la société se préoccupe aujourd'hui, il décline de toutes ses forces l'honneur d'être l'interprète officiel du *Grand Orient* ou de

la *Kabbale*. S'il a vu beaucoup de faits, il n'en produit pas pour son compte, et s'il se promène volontiers autour du sanctuaire *hermétique*, il n'est pas encore *initié*, et les mains du *grand-prêtre* ne se sont jamais imposées sur sa tête. Cette déclaration lui paraissait nécessaire pour bien convaincre ses lecteurs de l'esprit dans lequel il étudie le merveilleux, et peut-être lui sauront-ils gré d'ajouter, que tout en rapprochant, avec bonheur, les faits observés des enseignements catholiques, il avait commencé, comme toujours, par faire *table rase* en son esprit, et complète abstraction de ses croyances personnelles.

Ceci bien établi, il n'a donc plus à réclamer pour lui, que ce même esprit de tolérance et de libre discussion, dont à l'avance il se sent pénétré pour tous ses contradicteurs...... consciencieux et de bonne foi (1).

(1) A ce propos, nous ne croyons pas avoir besoin de répudier à l'avance toute phrase, toute expression qui pourrait blesser un seul de ces contradicteurs. Nous n'avons garde d'oublier que dans l'état actuel de la philosophie, le *droit* à l'*insurrection* existe, jusqu'à preuve du contraire, contre un tel ordre de faits; et si nous avions à notre tour, le *droit de blâme*, que nous n'avons pas, ce ne serait pas probablement contre ceux qui se sont montrés le plus ardents que nous l'exercerions, car s'il y a des coupables, ce n'est, à nos yeux, ni dans leurs rangs ni dans les nôtres.

Encore un mot; quelques personnes regretteront peut-être de se voir nommées dans les Pièces justificatives; presque toutes cependant nous en ont donné la permission, et lorsque nous avons douté, nous n'avons mis qu'une initiale; d'ailleurs, nous croyons avoir usé d'un droit incontesté jusqu'ici, celui de relever littéralement des actes officiels, tels qu'on eût pu les trouver dans la *Gazette des Tribunaux*, si elle eût publié ces débats. Puis, enfin, nous regardons comme impossible, que la publicité s'empare de quelques exemplaires encore *inédits ;* car alors, cette réponse nécessiterait une réplique, et de cette manière, le public assisterait à un débat dont il ne connaîtrait ni le dossier, ni l'original! C'est impossible!

CHAPITRE III.

LE PRESBYTÈRE DE CIDEVILLE.

EN 1851 (1)

SES NOMBREUX ET RÉCENTS ANALOGUES EN AMÉRIQUE, EN ANGLETERRE, EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE.

---

§ I.

Rappel aux conditions du débat.

. . . .
. . . Ainsi, messieurs, vous le voyez, nous marchons en assez bonne compagnie, et fort de nous trouver distancé par la science en fait de merveilleux, nous rentrons dans toute la paix de notre conscience et de nos récits.

(1) Cideville est une commune du département de la Seine-Inférieure. Voltaire étant venu visiter son ami, l'*aimable* Cideville, posa la première pierre de son église.

..... On ne s'attendait guère
A voir *Voltaire* en cette affaire.

Vous saurez donc, que cette année même, un procès, dont les incroyables détails semblaient nous reporter à trois siècles en arrière, se plaidait et se jugeait très-sérieusement à l'une des justices de paix *de la Seine-Inférieure.* C'était encore un procès de sorcellerie : un presbytère, un berger et un prêtre, tels étaient le théâtre, l'acteur et la victime, du plus singulier drame, qui pût venir insulter au dix-neuvième siècle et jeter à sa philosophie le plus audacieux des défis.

L'agitation fut grande, la discussion fut ardente, et néanmoins, grâce à la justice et à la défense de sa cause, au grand nombre de ses témoins, et surtout, disons-le bien vite, aux aveux du vrai coupable, le bon droit finit par triompher, et triompher si complètement, que, malgré les menaces d'apel et de réappel formulées à l'audience, on a pris le sage parti d'en appeler tout simplement... à la philosophie, seule et dernière consolation de tous les bons droits incompris.

Quant à nous, simple témoin déposant dans cette affaire (et c'est un honneur que nous n'aurions certes pas convoité, car nous savions à quel prix on l'achète), nous serons plus à l'aise au milieu de vous, Messieurs, que devant notre auditoire normand, et nous allons vous livrer l'exposé bien officiel de l'affaire, en nous en faisant le plus responsable de tous les éditeurs.

Toutefois, vous trouverez peut-être à propos, qu'en raison de l'opposition ou plutôt de la répulsion générale pour un tel ordre de faits, nous vous conjurions de vous reporter aux conditions stipulées dans l'introduction de ce mémoire, et surtout aux règles sacrées du témoignage ; vous nous permettrez de nous répéter s'il le faut, car plus la cause est ardue et plus il faut en appeler aux principes. D'ailleurs les faits seront assez émotionnants tout à l'heure, pour qu'on nous pardonne quelques explications préalables.

Veuillez donc écarter toute idée préconçue et comparer bien attentivement les deux voies philosophiques qui, dans ces épreuves, tout aussi difficiles pour notre raison que pour la vôtre, viennent s'ouvrir devant nous.

Les partisans de la première méthode ne se lassent pas de nous crier : « Lorque des faits insolites, merveilleux, paraissant contredire toutes les lois de la physique, sont soumis à votre appréciation, hâtez vous de les rejeter, ne discutez pas des faits *qui ne sont pas*

acceptables, » c'est-à-dire niez tout court et débarrassez-vous à tout prix. »

Cette méthode n'est pas nouvelle ; soutenue dans l'antiquité par deux sectes fameuses, les épicuriens et les cyniques, elle était devenue leur partage exclusif. Épicure et Diogène! c'étaient de tristes autorités pour une philosophie ! Aussi, rien n'égalait-il le souverain mépris que toutes les autres écoles vouaient d'un commun accord à celle-ci, mépris que le bon Plutarque exprimait d'un seul mot, en déclarant ses dénégations « indignes même d'une réponse. »

Depuis l'avénement du christianisme jusqu'à celui de la réforme, mêmes anathèmes et mêmes censures contre un système qui se permettait de juger des faits par leur plus ou moins de vraisemblance, au lieu de juger, avec tous les vrais philosophes, de cette possibilité par les faits. « Cela ne se peut, donc cela n'est pas, » disaient les premiers, et les derniers répondaient : « le fait existe, donc il se peut. »

Ce dernier adage, qui semble une puérilité, tant il est incontestable. fut donc la base de toutes les philosophies sérieuses, y compris celles de l'antiquité ; ce fut seulement à partir du jour où l'on déclarait la guerre à toutes les théories connues, pour s'en tenir, disait-on, à la pure observation des faits, ce fut à partir de ce jour, que l'on en vint à supprimer tous ceux qui causaient de l'embarras, et à les rayer comme d'un trait de plume, par respect sans doute pour ce suffrage universel dont on posait dès lors les premières bases, et qui les avait toujours et partout solennellement attestés.

Et cependant, les grands maîtres de l'incrédulité moderne, Bayle par exemple, ce roi de la dialectique, cet aïeul vénéré de Fontenelle et de Voltaire, avait bien prévenu les sceptiques de toutes les difficultés de cette méthode, et plus d'une fois les avait rudement apostrophés à l'avance : « Voilà de ces choses, disait-il (précisément à « propos de faits magiques), voilà de ces choses qui *mettent à bout* « la philosophie ; car on ne saurait inventer aucun bon système qui « puisse en rendre raison. C'est ce qui oblige les philosophes *à nier* « *tout court* les faits de cette nature, qui sont si fréquents dans les « livres et plus encore dans les conversations. Mais il faut avouer que « ce parti (de nier tout court) à bien *ses incommodités,* et qu'il ne « contente pas l'esprit de ceux qui pèsent exactement le pour et le

« contre. Les épicuriens sont donc *très-ridicules* de nier tout cela,
« et n'ont aucune bonne raison à donner [1]. »

Encore une fois nous demandons pardon pour des épithètes qui ne viennent pas de nous, mais ce que nous savons avec tout le monde, c'est que les disciples n'ont tenu aucun compte des recommandations du grand maître.

La seconde méthode consiste au contraire, à déposer toute idée préconçue, à ne pas s'arroger surtout le monopole d'une raison à laquelle, en définitive, nous avons tous aussi quelques droits, au moins jusqu'à preuve du contraire. Puis, ainsi préparée. elle se livre au plus consciencieux examen de ces mêmes faits, enregistre *jusqu'à leurs plus minimes circonstances*, pour mieux obéir aux recommandations expresses de l'honorable président de notre académie des sciences, M. Dumas [2], et à défaut d'une constatation personnelle, elle en appelle au témoignage.

Le témoignage! nous vous rappellerons encore, Messieurs, tout ce que nous avons dit sur la nécessité d'en raffermir les assises; car « l'homme ne croit plus à l'homme » s'écrait dernièrement un célèbre orateur [3]. Le témoignage! Mais nous ne vivons que par lui! Toutes les actions de notre journée, depuis la plus légère jusqu'à la plus grave, ne relèvent que de lui, ne dépendent que de lui! Sans lui, véritables Stylites, *bonzes* impassibles de cette philosophie de la méfiance, nous finirions par arriver, on ne sait, à quel état de pétrification morale! Eh quoi! quelques lignes d'un journal nous suffisent pour risquer notre for-

(1) Il allait bien plus loin encore. « Je ne sais, dit-il, ce qu'il en arrivera; mais il me semble que, *tôt ou tard*, on sera *contraint* d'abandonner les principes mécaniques, si on ne leur associe les volontés de quelques intelligences, et franchement, il n'y a pas d'*hypothèse plus capable* de donner raison des événements que celle qui admet une telle association. » (Art. Plotin). Tous ont nié les esprits, dit-il encore ailleurs, et franchement cela ne devrait être permis qu'à ceux qui veulent tout expliquer par la puissance de l'âme; mais prouvez-leur l'existence des mauvais esprits, et vous les verrez bientôt *forcés de vous accorder tous vos dogmes.* »

Belle leçon donnée par le plus savant des incrédules à ces théologiens indifférents qui tremblent devant ces questions *surannées!*

(2) V. Introduction.

(3) Le père Lacordaire.

tune à la *Bourse*, nous nous abandonnons à l'affirmation *d'un* médecin, pour une santé qui nous est si précieuse! bien plus, deux témoins nous suffisent pour envoyer un de nos semblables à la mort, et trente témoins ne nous suffiraient plus pour établir un fait, par cela seul qu'il nous choque! Un préjugé nous serait-il donc plus cher que la vie de notre prochain? Mais s'il en était ainsi, si le témoignage était de nature si frêle et si controversable, nos tribunaux et nos codes ne devraient plus inspirer qu'un sentiment de méfiance et de révolte, et l'immense majorité de nos accusations capitales appellerait prompte et complète révision.

Mais, dira-t-on, le témoignage n'est pas tout; lorsque l'on a rendu justice à la bonne foi des témoins, tout n'est pas dit sur leur compte et l'hallucination n'est pas exclusivement réservée aux tristes hôtes de Charenton ou de Bedlam. C'est vrai; tous, nous y avons aussi quelques droits. Il faut donc étudier bien sérieusement ces témoins, les ausculter pour ainsi dire au moral comme au physique, ils ne s'en formaliseront pas. Puis, si l'on parvient à s'assurer qu'une hallucination collective ne peut cependant pas les avoir dominés tous ensemble, et pendant plusieurs mois, il faut encore une fois peser bien exactement ce que chacun d'eux affirme avoir vu par lui-même, confronter leurs dépositions; en un mot, instruire l'affaire et l'instruire avec calme et bonne foi.

C'est donc uniquement le droit commun que nous réclamons aujourd'hui. Oui, le droit commun reçu pour toute espèce de certitude en matière judiciaire, c'est-à-dire, l'application exacte, formelle, des quelques règles si simples et si précises sur lesquelles le témoignage repose, règles immuables, de tous les temps et de tous les lieux, règles reçues par les plus grands génies comme par le commun des martyrs. Encore une fois les voici, et telles que nous les empruntions tout-à-l'heure à la plume de Voltaire, qui ne laissera pas que d'avoir son prix en ce moment :

« 1° Un grand nombre de témoins très-sensés et ayant bien vu;

« 2° Se portant bien;

« 3° N'ayant nul intérêt à la chose;

« 4° L'attestant solennellement.

« Constituent un témoignage suffisant » ([1]); et, suivant l'expression d'un grand maître ([2]), « *tout* ce que de tels témoins vérifieront nous sera très-certain, très-évident, très-manifeste. »

Nous espérons donc, Messieurs, que vous tomberez d'accord avec nous pour préférer, à la méthode épicurienne, la méthode vraiment philosophique; mais s'il devait en être autrement, nous vous demanderions la permission de terminer ces *précautions de rapporteur* par une anecdote moins sérieuse, et qui vous expliquerait notre pensée.

A la cour d'un roi de Siam se trouvait, vers le milieu du dernier siècle, un ambassadeur hollandais. Le roi l'aimait beaucoup et le consultait souvent sur les *us et coutumes* de l'Europe. Un jour, en présence de toute la cour, la conversation étant tombée sur la différence des climats, le diplomate eut le malheur d'aborder, sans *précautions philosophiques*, le chapitre de la neige qui, pendant plusieurs mois, ensevelit son pays sous un vaste et blanc linceul, puis celui de la glace qui durcit la mer à tel point, que toute la population la traverse alors à pied sec. A ces mots la figure du monarque s'altère, son front se rembrunit, on le voit, *les faits ne lui paraissent plus acceptables.* Il manifeste d'abord quelques craintes sur la santé de son ami; mais rassuré par son docteur, il se lève et laisse tomber ces paroles : « Monsieur l'ambassadeur, jusqu'ici je vous avais regardé comme le plus honnête homme du royaume; mais aujourd'hui, de deux choses l'une : ou votre raison vous fait défaut, et vous ne pouvez plus rester à ma cour; ou vous êtes un imposteur, et dans ce cas vous êtes indigne d'y paraître; sortez donc à l'instant et ne rentrez jamais dans mes États. » Puis, se rappelant les faits *inacceptables* qui venaient de lui être racontés, et la colère faisant place à la gaîté, le malheureux monarque est saisi d'un fou rire si violent, si violent, que, séance tenante, il s'évanouit et meurt dans les bras de ses courtisans, victime du *rejet sans examen.*

Encore une fois, nous espérons bien ne pas produire sur votre esprit, messieurs, un si désastreux effet; car, auprès de vous, nous le savons, les causes sérieuses sont écoutées sérieusement.

(1) *Dictionnaire philosophique.*

(2) R. Sebon, cité par Lamennais.

A nous maintenant, d'aborder celle-ci avec quelque courage, courage assez facile cependant, puisque, après tout, c'est le greffe de la *justice de paix* du canton d'Yerville que nous allons laisser s'exprimer.





§ II.

Résumé des dépositions des témoins.

Il s'agit maintenant de vous faire entendre les témoins. Mais, pour ne pas vous fatiguer, messieurs, nous ne vous donnerons qne le résumé fidèle de leurs dépositions, et nous en relèguerons tou·e la somme anx pièces justificatives. Vous l'y tronverez telle qu'elle est conservée dans les archives de la justice de paix d'Yerville. Vons ponrrez donc consulter les pièces à charge et à décharge ; toutefois, comme beaucoup de détails supplémentaires nous ont été communiqués par ces mêmes témoins, qui, sans avoir cru nécessaire de les produire à l'audience, sont tout prêts à les affirmer comme les antres, sons la foi du serment, nous nous sommes arrêté à ce parti, de confondre ces dépositions officieuses avec le texte officiel, en réservant les caractères italiques pour ce dernier. De cette manière, on aura la vérité écrite et la vérité non écrite, ce qui nous paraît indispensable pour avoir la vérité toute entière.

Commençons par rapporter à l'avance, seulement ponr mémoire et sans en garantir la teneur, les bruits vagues qui, dit-on, avaient conrs avant l'apparition des premiers phénomènes, et semblaient en faire présager les approches :

Selon ces bruits, vers les premiers jours du mois de mars de l'année 1849, M. le curé de Cideville aurait rencontré chez un de ses paroissiens malades un individu, nommé G..., auquel tout le pays accordait depuis longtemps, une réputation de guérisseur émérite et de docteur *ès*-sorcelleries. Un premier malade paraissant s'être assez mal trouvé du traitement mystérieux [1], M. le curé croit devoir cette fois formuler un blâme énergique et renvoyer le guérisseur ; tout en serait resté là ; mais, comme de son côté, dame justice se

(1) Il en était mort.

mêle de beaucoup de choses en ce pays, G... se voit un jour appréhendé au corps et condamné, pour méfaits du même ordre, à une ou deux années de prison. Il rapproche aussitôt le blâme du curé de la correction de la justice, prononce, dit-on encore, quelques menaces contre l'ennemi qu'il soupçonne, et plus tard, lorsque l'heure de la vengeance est arrivée, le berger Thorel, son disciple et son ami, fait entendre à son tour, que M. le curé pourra bien s'en repentir, et que lui, Thorel, ne sera dans tout cela, que le mandataire de son maître et l'exécuteur de ses hautes œuvres.

Deux enfants sont élevés au presbytère de Cideville. L'un a douze ans, l'autre quatorze; tous deux se destinent au sacerdoce; tous deux sont fils d'instituteurs honnêtes, religieux, considérés dans le pays, et paraissent avoir hérité de toutes les bonnes qualités de leurs parents; tous deux enfin sont une consolation et peut-être une cause d'aisance pour le curé qui prend soin de les élever, les chérit et se promet bien de les garder le plus longtemps qu'il le pourra.

Que vont devenir en tout ceci ces deux pauvres enfants? Vont-ils servir d'instrument à la vengeance annoncée? On ne pourrait rien préciser à ce sujet, sans les aveux subséquents du coupable; seulement on voit à une vente publique et grâce à la foule qu'elle entraîne, le berger s'approcher du plus jeune des enfants, qui du reste ne le connaît pas le moins du monde, et, peu d'heures après........... les événements commencent.

Voici maintenant ce qui résulte des dépositions de vingt témoins assignés, interprètes fidèles de beaucoup d'autres non convoqués et qui n'eussent pas été moins explicites.

Tout aussitôt, après la rentrée de cet enfant, une espèce de *trombe ou bourrasque violente vient s'abattre sur le malheureux presbytère, puis à la suite de cette bourrasque, des coups semblables à des coups de marteau, ne cessent de se faire entendre dans toutes les parties de la maison, sous les planchers, sur les plafonds, sous les lambris.*

Tantôt, ces coups sont faibles, brefs et saccadés, tantôt ils sont d'une force à ébranler la maison, qui paraît vouloir tomber en démence (ruine), comme nous entendrons le berger le prophétiser dans un moment de franchise. Ces coups prennent même une telle extension, que *l'on peut les entendre à deux kilomètres de distance, et qu'une grande partie des habitants de Cideville, cent cinquante*

personnes, a-t-on *dit, se rendent au presbytère, l'entourent pendant de longues heures et l'explorent en tous sens, sans pouvoir en découvrir la cause* ([1]).

Ce n'est pas tout ; à ce phénomène déjà si embarrassant, viennent s'adjoindre mille autres, qui le sont bien davantage. Ainsi, *pendant que ces bruits mystérieux poursuivent leur incessant concert, pendant qu'ils se font entendre à chaque point indiqué, ou reproduisent en cadence le rythme exact de tous les airs qu'on leur demande, les carreaux se brisent et tombent en tous sens, les objets s'agitent, les tables se culbutent ou se promènent*, les chaises se groupent et restent suspendues dans les airs, les chiens sont jetés à croix ou pile au plafond, *les couteaux, les brosses, les bréviaires s'envolent par une fenêtre et rentrent par la fenêtre opposée, les pelles et les pincettes* ([2]) *quittent le foyer et s'avancent toutes seules dans le salon, les fers, qui sont devant la cheminée, reculent et le feu les poursuit jusqu'au milieu du plancher, des marteaux volent en l'air avec force et se déposent sur le parquet, avec la lenteur et la légèreté qu'une main d'enfant pourrait imprimer à une plume* ([3]), *tous les ustensiles d'une toilette quittent brusquement le chambranle sur lequel on vient de les déposer, et s'y replacent instantanément d'eux-mêmes* ([4]); *d'énormes pupitres s'entre-choquent et se brisent ; bien plus, un d'entre*

([1]) Il est difficile, à propos de cette bourrasque, de ne pas se rappeler ce début des obsessions sataniques dans Job (ch. I, v. 19) : « Alors, un vent impétueux s'étant levé tout d'un coup du côté du désert, vint ébranler les quatre coins de la maison. »

Il est difficile aussi de ne pas se rappeler, à ce propos, les prières de l'Église dans la bénédiction des édifices : « Mets en fuite, Seigneur, tous les esprits malins, tous les fantômes, et tout esprit qui frappe (*spiritum percutientem*) et défends-leur l'entrée de cette maison. »

Assurément, nos bazars, nos halles et gares de chemins de fer, qui réclament, avec un si louable empressement, les bénédictions du clergé, ne se doutent guère de tout ce qu'ils demandent et encore moins que le premier but de ces prières soit de les préserver des épreuves de Cideville, c'est-à-dire des *bourrasques*, des *malices*, des *fantômes* et des *esprits* de *persécution*. Qu'il est donc heureux que nos industriels n'entendent pas tout ce latin que notre théologie, si prudente d'ordinaire, hésiterait probablement à traduire en français !

([2]) Voir la déposition du maire de Cideville et de plusieurs autres témoins.

([3]) Voir la déposition de dix témoins.

([4]) Voir la déposition de M. le Curé du Saussay, 12e témoin.

eux, chargé de livres, arrive violemment et horizontalement jusqu'au front d'un témoin honorable, et là, sans le toucher, et abandonnant brusquement toutes les lois connues de la gravitation, tombe perpendiculairement à ses pieds (1).

Une dame (2), dont il est impossible de suspecter le témoignage et qui, en raison de la proximité du château qu'elle habite, avait été témoin de vingt expériences analogues, *se voit un jour tirée par la pointe de sa mante, sans qu'elle puisse apercevoir la main invisible qui la tire;* le maire, de son côté, reçoit un coup violent sur sa cuisse, et au cri, que cette violence lui arrache, on répond par une caresse invisible qui lui enlève à l'instant toute douleur.

Un autre témoin (3), propriétaire à quatorze lieues de distance, se *transporte à Cideville, à l'improviste et sans en avoir prévenu qui que ce soit; après une nuit passée dans la chambre des enfants, il interroge le bruit mystérieux, le fait battre à tous les coins de l'appartement, et pose avec lui toutes les conditions d'un dialogue; un coup, par exemple, voudra dire oui, deux coups voudront dire non, puis le nombre des coups signifiera le nombre de lettres,* etc., etc. *Cela bien convenu, le témoin se fait frapper toutes celles qui composent ses nom, prénoms et ceux de ses enfants, son âge et le leur, par an, mois, jours, le nom de sa commune,* etc., etc. *Tout cela se frappe avec tant de justesse et de rapidité, que le témoin se voit obligé lui-même, de conjurer l'agent mystérieux, d'y apporter plus de lenteur, afin qu'il puisse vérifier tous ses dires, qui se trouvent enfin de la plus complète exactitude.*

Evidemment, pour expliquer toute cette science, les sceptiques vont se rejeter sur l'astucieuse et facile prévoyance du jongleur qui aura su par avance la visite de ce témoin (qui ne la savait pas lui-même). Mais voici venir un autre témoignage, contre lequel l'explication des sceptiques sera radicalement impuissante. *Un prêtre, un vicaire de Saint-Roch, M. l'abbé Langenieux* (4), *se trouvant*

(1) Voir la déposition de M. Raoul de Saint-Victor, le 3e témoin de la contre-enquête.

(2) Mère du témoin précédent.

(3) M. de Mirville.

(4) Voir la lettre de son frère aux Pièces justificatives.

par hasard et de passage à Yvetot, se transporte à Cideville, toujours à l'improviste, et voici qu'aux mêmes questions posées par son frère, entièrement inconnu comme lui dans le pays, les réponses arrivent avec la même rapidité, la même exactitude ; mais avec cette particularité curieuse, que cette fois-ci, c'est l'interrogateur qui ignore, et ne peut vérifier les détails fournis par la réponse.

On lui dit bien et l'âge et les prénoms de sa mère et de son frère ; mais celui-ci les oublie ou même ne les a jamais sus. N'importe, il en prend note exacte, et, de retour à Paris, il court à la mairie, consulte les registres de l'état civil, et trouve entre eux et les révélations de Cideville une conformité littérale. Que deviennent alors les objections faites au témoin précédent ?

Même et bien plus grande difficulté, pour expliquer encore la minutieuse exactitude des réponses faites à deux propriétaires venus de la ville d'Eu, tout exprès, et se faisant dire, avec tous leurs noms et prénoms, le nombre de leurs chiens, de leurs chevaux, leurs habitudes, leur costume, etc. ([1]). Tous ces phénomènes se trouvent constatés en outre dans la lettre du docteur Maynard de Bacqueville. (Voir aux Pièces justificatives.) En lisant cette lettre si franche et si loyale d'un homme de science, venu peut-être avec des intentions et des pensées bien différentes, nous n'avons pu nous empêcher de faire quelques comparaisons, et toutes se sont trouvées à l'avantage de la science.

Mais tous ces phénomènes, quelque étonnants qu'ils soient, disparaissent comme intérêt, auprès de ceux offerts par le malheureux enfant, que l'on croit touché par le berger. Ce sont les plus importants à nos yeux, parce que nous les retrouvons constamment dans cette bizarre pathologie, analysée dans nos précédents chapitres, et dont la docte faculté commence à enregistrer une partie, n'osant pas, toute déconcertée qu'elle en est, l'enregistrer tout entière. Ici, par exemple ([2]), nous retrouvons ce que nous avons déjà tant de fois constaté, c'est-à-dire *cet envahissement de tout le système nerveux, ce poids insolite sur les épaules de l'enfant, cette compres-*

([1]) Voir la lettre si intéressante de M. Alphonse de Verton, propriétaire à la ville d'Eu.

([2]) Voir la déposition du jeune Bunel.

sion de la poitrine, dont se plaignaient nos *trembleurs des Cevennes*, et que MM. les docteurs cherchaient tout à l'heure à nous expliquer par ([1]) *l'éphialte. De plus, cet enfant voit toujours derrière lui l'ombre d'un homme en blouse, qu'il dit ne pas connaître, jusqu'au jour où, confronté avec Thorel, il s'écrie : « Voilà l'homme. »* Il y a bien plus encore ; au moment où l'enfant accuse la présence du fantôme, *un des ecclésiastiques présents, affirme avoir aperçu distinctement derrière lui une* SORTE DE COLONNE GRISATRE, *ou de* VAPEUR FLUIDIQUE.

Les autres avaient vu, plusieurs fois, cette même vapeur, au moment où ils la poursuivaient, serpenter en tous sens, avec une sorte de sifflement très-léger, puis se condenser visiblement, et s'échapper comme *un courant d'air* par les fentes de l'appartement ; M. de Verton l'entendait, lui, sans rien voir, et l'entendait, dit-il, comme on entend *le frôlement d'une robe* ([2]).

Quant à l'enfant, son état nerveux va plus loin quelquefois. Ainsi, on le voit un jour (tous les ecclésiastiques présents l'attestent) tomber *en convulsions, puis dans une sorte de syncope extatique, dont rien ne parvient à le tirer pendant plusieurs heures, et qui fait croire à sa mort.* Cet état inspire les plus grandes alarmes à tous ceux qui l'entourent, ils se mettent en prières et l'enfant revient à lui.

Un autre jour, (mais oserons-nous le raconter ?)—Oui, car nous

([1]) Cauchemar.

([2]) Il y a quelque chose de bien plus extraordinaire encore, c'est de voir ce que nous verrons tout à l'heure, la *Revue Britanique* et la *Revue des Deux-Mondes*, emprunter exactement le même détail à un auteur dont elles ne permettent pas de révoquer en doute le témoignage *et la consiencieuse fidélité*. S'il n'y avait qu'à Cideville que ces mystérieux fluides eussent été constatés, on en viendrait bien vite à bout ; mais malheureusement, les attestations identiques s'accumulent à tel point, que déjà dans les savantes annales de l'Académie des Inscriptions, t. 1, Mém., p. 26, M. S..., dans sa dissertation sur les *lares* des anciens et les apparitions, ne craignait pas d'affirmer que « les apparitions de *ces ombres légères ayant la forme « du corps...*, étaient quelquefois rapportées avec des circonstances si précises « et des témoignages si positifs, que des personnes, d'ailleurs bien sensées, *ne sa- « vaient qu'en penser*. Ce corps délié, dit-il, avait des membres équivalents à « l'autre, c'était l'enveloppe de Pythagore..., ombres légères, se dissipant comme « un songe lorsqu'on pensait à les embrasser, sensibles à l'impression de certains « corps... et craignant la *pointe d'une épée* qui ne pouvait les blesser... ! » En « êtes-vous bien sûr, M. S... ? On va le voir tout à l'heure.

avons juré de dire la vérité tout entière), *l'enfant accuse une hallucination bien autrement singulière; il dit voir une main noire descendre par la cheminée, et s'écrie qu'elle lui donne un soufflet.* Cette main, nous nous hâtons de déclarer que personne ne la voit, mais on entend le bruit du soufflet, *on voit la joue devenir et rester longtemps rouge, et, dans sa naïveté, l'enfant s'élancer au dehors, espérant revoir cette main sortir par le haut de la cheminée.* (V. sa déposition.) ([1]).

Continuons. Fatigués, et de plus extrêmement affligés de l'état de ce pauvre enfant et du fâcheux effet qui doit en résulter. pour la religion d'abord, et pour M. le curé de Cideville ensuite, MM. les ecclésiastiques, réunis à ce dernier, se demandent un soir comment, les prières ne paraissant pas suffisantes, ils pourraient parvenir à se débarrasser de leur ennemi? L'un propose une chose, l'autre en propose une autre, un troisième déclare avoir lu dans les traités spéciaux sur la matière, précisément ce que le savant académicien, cité dans notre dernière note, affirmait, *avoir donné souvent à penser aux esprits les plus sensés*, à savoir que ces ombres mystérieuses redoutaient la pointe du fer; dès lors on n'hésite plus, et au risque de glisser un peu dans la superstition, on se met à l'œuvre à l'instant. On se munit de très-longues pointes, et partout où le bruit se fait entendre, on les enfonce le plus lestement possible. Mais il est difficile de frapper juste, en raison de l'*instabilité* de l'agent; plusieurs pointes sont donc enfoncées sans résultat apparent, et l'on va probablement y renoncer, lorsque tout à coup, une d'elles ayant été chassée plus habilement que toutes les autres, une flamme vient à jaillir, et à la suite de cette flamme, une fumée tellement épaisse, qu'il faut ouvrir toutes les fenêtres, sous peine d'une prompte et complète asphyxie. La fumée dissipée et le calme succédant à une si terrible émotion, on revient à un mode d'adjuration qui paraît si sensible. On reprend les pointes, et on enfonce; un gémissement se fait entendre; on continue, le gémissement redouble; enfin on distingue positivement le mot *pardon...* — « Pardon! disent ces messieurs; « oui certes, nous te pardonnons, et nous ferons mieux, nous allons

([1]) Ce détail de *la main visible* se retrouvait partout dans les anciens procès de sorcellerie. L'hallucination l'explique à la rigueur pour l'enfant; mais explique-t-elle aussi bien la rougeur subite de la joue et l'empreinte des cinq doigts, attestée par des témoins que l'on sera forcé de déclarer très-sincères?

« passer toute la nuit en prières, pour que Dieu te pardonne à son « tour;..... mais à une condition, c'est que qui que tu sois, tu vien- « dras demain toi-même, en personne, demander pardon à cet en- « fant... » — Nous pardonnes-tu à *tous?* — Vous êtes d.nc plusieurs? — Nous sommes cinq, y compris le berger. — Nous pardonnons à tous. Alors tout rentre dans l'ordre au presbytère, et cette terrible nuit s'achève dans le calme et la prière.

Le lendemain, dans l'après-midi, on frappe à la porte du presbytère; *elle s'ouvre, et Thorel se présente; son attitude est humble, son langage embarrassé*, et il cherche à cacher, avec son chapeau, des écorchures toutes saignantes qui couvrent son visage (1). *L'enfant*

(1) Que le scepticisme n'en conclue pas trop vite, à la présence du berger, derrière tous les lambris et les planchers à la fois, lorsqu'on y enfonçait toutes les pointes. On avait eu assez d'esprit pour se bien assurer que ceux-ci adhéraient *parfaitement* aux murailles. Quant à ces blessures mystérieuses, qu'un académicien nous présentait tout à l'heure comme la croyance de toute l'antiquité, elles se trouvent mentionnées par Virgile, dans les conseils que la Sibylle donne au pieux Œnée, « de se munir d'*une épée* avant de descendre au séjour des *ombres* : »

Tuque invade viam, vaginâque eripe ferrum (Œn., l. 6).

Conseil tout poétique, sur lequel un des meilleurs commentateurs ne craint pas de renchérir dans cette note. « Beaucoup de personnes assurent que les démons redoutent le fer, et en effet cela s'est vu fort souvent : *Et reipsâ compertum est.* » Freret lui-même, dans le Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, s'étonne de retrouver partout cette frayeur des *ombres* à la *vue d'une épée* (t. 23, p. 74).

Au reste, pour faciliter un peu cette *révoltante* énormité, nous reporterons nos lecteurs à notre propre hypothèse des *intelligences fluidiformes* longuement développée dans notre introduction, et nous leur rappellerons que toute l'antiquité philosophique et la plus brillante partie de l'antiquité catholique, croyaient les anges, et surtout les démons, revêtus d'une certaine *corporéité* que nous appellerions aujourd'hui *gazéiforme*. Dans tous les cas, il nous reste démontré que ces intelligences sont pour le moins *servies par des fluides dont elles s'emparent et qu'elles emploient*, et dès lors on aura, nous l'espérons, un peu moins de peine à comprendre, et la vue de cette *vapeur grisâtre*, et sa *sensibilité*. « La sensibilité, dit Cabanis, se comportant partout comme un fluide. »

Quant à la solidarité, si complète entre l'agent et le berger, solidarité dont nous possédons encore de nombreux analogues (voyez-en, entre autres, un exemple extrêmement remarquable à la note A), c'est ce que l'on pourrait appeler du

l'aperçoit et s'écrie : « Voilà l'homme ! voilà l'homme qui me poursuit depuis quinze jours ! — Que voulez-vous, Thorel ? lui dit M. le curé. — Je viens..... je viens de la part de mon maître chercher le petit orgue que vous avez ici. — Non, Thorel, non, on n'a pas pu vous donner cet ordre-là ; encore une fois, ce n'est pas pour cela que vous venez ici, que voulez-vous ? Mais auparavant, d'où vous viennent ces blessures, qui donc vous les a faites ? — Cela ne vous regarde pas ; je ne veux pas le dire. — *Dites donc ce que vous voulez faire ; soyez franc, dites que vous venez pour demander pardon à cet enfant ; faites-le donc et mettez-vous à genoux. — Eh bien ! pardon, dit Thorel, en tombant à ses genoux, et tout en demandant ce pardon, il se traîne et cherche à saisir l'enfant par sa blouse. Il y parvient, et les témoins constatent qu'à partir de ce moment les souffrances de l'enfant et les bruits mystérieux redoublent au presbytère de Cideville. Toutefois, M. le curé engage Thorel à se rendre à la mairie ; il s'y trouve, et là, devant témoins, sans que personne lui dise de le faire,* IL TOMBE A GENOUX TROIS FOIS ET DEMANDE ENCORE PARDON [1]. — *De quoi me demandez-vous pardon ? lui dit le curé ; expliquez-vous. — Et Thorel, de continuer ; mais tout en demandant pardon, il fait comme au presbytère, il se traîne sur les genoux et cherche à toucher M. Tinel, comme il avait fait à l'enfant. — Ne me touchez pas, lui dit celui-ci, au nom du ciel ne me touchez pas, car je vous frappe ! — Vaine menace, Thorel avance, avance toujours, jusqu'à ce que M. le curé, acculé dans un angle de la pièce, se voie forcé, pour sa légitime défense, de lui assener trois coups de canne sur le bras.* Comme on le pense bien, ces coups de canne vont jouer un grand rôle dans le procès ; on les exploitera tout

magnétisme transcendant, phénomène que les magnétiseurs expliquent ainsi : « Le fluide magnétique humain, emporte avec lui le *species* tout entier (l'image) de l'homme qui l'a émis. Ce species est souvent tellement vif et exact (surtout lorsqu'une individualité a quelque chose de bien tranché, qu'il peut valoir une image. » Mais la vieille théologie, qui s'y connaissait encore mieux, professait l'identification absolue entre les esprits et leurs clients, tous, et les anges eux-mêmes, ayant pour habitude de *revêtir l'image et la personne de ceux-ci : Induere speciem et personam suorum clientum* (Corn., *à lapide*). Nous reviendrons sur ce lien et sur cette solidarité psycho-électriques.

(1) Voir le 6e témoin de l'enquête.

à l'heure; néanmoins Thorel revient à la charge, et cette fois *c'est chez le maire qu'il retourne. Il le prie, le conjure, l'embrasse en pleurant et lui dit : « Priez donc M. le curé que les affaires en restent là* [1]. » Une autre fois, il lui avoue *que tout cela remonte à G...; il est sorti de prison, lui dit-il, il est venu me voir; il en veut à M. le curé, parce qu'il l'a empêché de gagner son pain en le renvoyant de chez un malade de la commune qu'il voulait guérir. — M. le curé a eu tort, ajoute-t-il, car G...., est un homme très-instruit, très-savant, il peut lutter contre un prêtre. M. le curé voudrait bien qu'on l'instruisît, lui, et s'il voulait payer un café, je le débarrasserais de tout ce qui se passe au presbytère* [2].

Ainsi donc, il est impossible à un coupable de s'avouer plus coupable, et cet homme, qui réclame 1,200 fr. de dommages et intérêts, ferait tout cesser *pour un café!* A ceux qui lui reprochent sa conduite, il répond : « *Je le veux ainsi, moi, cela me plaît comme cela.* » A ceux qui lui demandent pourquoi il choisit pour victime un pauvre enfant innocent, au lieu de s'en prendre au curé, il répond : « *Vous ne voyez donc pas que M. le curé peut vivre avec ces deux enfants-là; il faut qu'ils partent, ils partiront, et alors tout sera fini* [3]. » Encore une fois, il se vante avant, il se vante pendant, il se vante après; que veut-on de mieux pour constituer le *confitentem reum?*

Puis viennent tous les antécédents de Thorel, desquels il résulte qu'il n'en est pas à son premier coup d'essai. *Ainsi il prédit aux gens, des faits en dehors de toute prévision, qui leur arriveront, dit-il, avant vingt minutes, et ces faits arrivent avant les vingt minutes.* Un autre déclare « *que se trouvant aux champs avec Thorel, celui-ci lui disait : « Chaque fois que je frapperai du poing sur ma cabane, tu tomberas, et à chaque coup de poing, cette personne tombait et sentait alors quelque chose lui serrer la gorge, l'étrangler et la forcer à tomber* [4]. » Et cependant Thorel avoue toujours

[1] Voir les dépositions du maire de Cideville, 11e témoin de l'enquête.
[2] *Ibid.*
[3] Voir la déposition de Varin, 11e témoin de la contre-enquête.
[4] Voir la déposition du maire.

« *qu'il y a du mal à faire cela* ([1]). Enfin un dernier témoin déclare, conformément aux autres, que « *se promenant avec les deux enfants et la sœur de M. Tinel, au milieu des plaines, sur la route de Cideville à Auzouville, ils voyaient des cailloux, lancés par une force invisible, arriver droit à eux et tomber à leurs pieds sans pouvoir les frapper*, etc. ([2]). »

Ne sont pas compris ici une multitude de détails qui, sans avoir été révélés à l'audience, n'en sont pas moins attestés, tels que les chaises groupées en l'air et sans soutien, les chiens lancés à croix ou pile, etc., etc. On n'en finirait pas si l'on voulait être complet. Au reste, si la gravité du sujet ne semblait l'interdire, ne serait-ce pas ici le cas d'appliquer ce mot très-spirituel de Madame du Deffant? On discutait lourdement devant elle le point précis où le martyr saint Denis s'était arrêté, lorsqu'il portait, suivant la tradition, sa propre tête dans ses deux mains; « Eh ! messieurs, s'écria la femme philosophe, dans ce cas-là, il n'y a que le premier pas qui coûte. » Il en est de même à Cideville.

Ainsi, tous ces faits se sont reproduits journellement, pendant deux mois et demi, du 26 novembre 1850 au 15 février 1851, époque à laquelle, monseigneur l'archevêque croit devoir, dans sa prudence, éloigner les deux enfants de ce presbytère de Cideville, où ils avaient trouvé jusque-là de bons exemples, de bonnes leçons et tous les moyens possibles d'atteindre le double but, si grave et religieux, auquel ils ne cesseront probablement pas d'aspirer. La décision de Monseigneur est telle qu'on pouvait l'attendre de la profonde sagesse de ce prélat; elle a coupé court à tout scandale, ou plutôt à tout prétexte de scandale, car, à partir de ce jour, tous les bruits ont cessé.

Maintenant, messieurs, vous pouvez voir aux pièces justificatives, p. 4 e.

([1]) Voir la déposition de du Forestel, 15e témoin de la contre-enquête.

La *Gazette des Tribunaux*, après s'être livrée, il y a quelques années, à de longues études sur les anciens procès de sorcellerie, restait stupéfaite devant ces milliers de victimes qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, en s'avouant coupables, empêchaient toute défense : « En présence d'aveux si complets de la part de tous ces misérables, disait-elle, on ne se sent plus le courage de maudire leurs juges. » C'était un commencement de justice et de réparation.

([2]) Nous pourrons encore rapprocher ce phénomène de quelques autres tout semblables.

le texte de l'*exploit introductif* d'instance, par lequel le berger Thorel intente à M. le curé *Tinel* un procès en diffamation avec demande de dommages-intérêts, puis le texte du *jugement* définitif rendu par M. le juge de paix d'Yerville, dont on ne saurait trop louer la raison indépendante et loyale; combien d'autres à sa place eussent reculé devant l'impopularité certaine d'un tel verdict!

Ce jugement fut rendu après une double et habile plaidoirie de Mᵉ Vauquier du Traversain, pour M. le curé de Cideville, et de Mᵉ Fontaine, pour le berger Thorel. Vous devez encore être avertis que, nonobstant toutes les menaces d'appel et de parcours de tous les degrés de juridiction, nonobstant toutes les résolutions et essais de cotisations en faveur de la réhabilitation du berger, l'appel est encore à venir; or, s'il eût paru soutenable, il eût été tenté.

Enfin, nous terminerons, en prévenant une objection très-spécieuse. Quelques-uns d'entre vous, messieurs, s'étonneront peut-être du peu de retentissement d'une telle affaire, et partiront de là, pour en faire suspecter la vérité; voici la raison du silence gardé : ces procès-là sont bien loin d'être rares, car à l'heure qu'il est il s'en juge de semblables. Mais il est tellement convenu, que l'on doit regarder tous ces faits comme indignes de fixer l'attention, que de loin c'est à qui les couvrira de son silence et de son mépris. Quant au département de la Seine-Inférieure, il s'est vivement occupé et se préoccupe encore quelquefois de cette affaire; puis, s'il faut le dire, ces hommes que l'on soupçonnait d'avoir voulu réveiller par ce triste moyen, *une foi trop éteinte* ont fait, au contraire, tout ce qui dépendait d'eux pour étouffer ces faits complétement. Ils en ont refusé les détails à leurs propres journaux; ceux-ci les ont refusés à leur tour, à ceux de la partie adverse qui avaient compté sur eux, et voilà pourquoi ce procès, objet de tant de conversations, n'a jamais eu de publicité sérieuse. Au reste, on n'imaginera pas, nous l'espérons, qu'il soit sorti *tout armé* de notre cerveau et chacun de vous, Messieurs, peut aller vérifier par lui-même à Yerville, que notre histoire n'est pas un mythe.

§ III.

Des témoins de Cideville (1).

Qu'en dit-on? avions-nous donc bien tort d'affirmer, en commençant, que ce procès nous reportait à trois siècles en arrière et jetait à la philosophie du jour le plus impertinent des défis? En effet, s'il nous fallait prendre de pareils témoignages au sérieux, nous nous verrions forcément ramenés à ces mille superstitions, dont nous avons tant ri dans notre première jeunesse, et que nous croyions anéanties à jamais. Oui! nous le sentons mieux que personne, si nous acceptions de tels récits, qui de nous oserait plaisanter désormais la jeune villageoise, faisant un long détour, à la tombée de la nuit, pour éviter les ruines du vieux manoir, ou les sombres buissons de l'enclos *mal famé!* Comment ne pas fournir alors les armes les plus fortes à toutes les pauvres têtes du village! Oui, c'est à la fileuse octogénaire, c'est à la jeune et naïve enfant, c'est à l'esprit le plus *enténébré* du hameau que les témoins de Cideville donneraient raison aujourd'hui, et raison contre qui? contre l'esprit fort de la commune, contre l'instituteur à diplôme, contre l'officier de santé surtout! Mais comment faire? à qui la faute, si ces derniers en sont encore à Voltaire, et si les autres continuent de marcher, sans le savoir, avec les plus beaux génies de tous les siècles; s'ils n'ont, en réalité, d'autre tort que d'avoir un peu moins vite oublié ce que nous, s'il faut en croire une de nos gloires médicales, nous aurions oublié beaucoup trop vite (2)? Ne faut-il pas cependant que la lumière se fasse à mesure que les faits se reproduisent; et faudrait-il, pour rester plus

(1) Vous nous permettrez, Messieurs, de reproduire ici l'argumentation, un peu locale et de circonstance (nous en convenons) à laquelle nous dûmes nous livrer dans le pays. A la page 354, commence la narration des faits analogues.

(2) « Il faut bien en convenir, cette doctrine des anges et des démons est beaucoup trop rejetée de nos jours. » (Docteur Virey, grand Dict. des sciences médicales, *article homme.*)

fidèle à la mode et au courant des idées, ou leur vendre à vil prix tous ces phénomènes, ou, par respect humain, leur permettre honteusement de condamner un innocent?

A Dieu ne plaise! les témoins ont compris leur devoir, et, comme des jurés, ne s'occupant ni de l'application ni des conséquences du verdict, ils ne se sont préoccupés que de deux choses : des faits et de leur serment.

Ces faits, les voici donc exposés par eux dans toute leur naïveté, naïveté souvent fort amusante, il faut bien en convenir, mais qui, par son excès même, devrait ajouter, il nous semble, un poids énorme à leur véracité. Est-ce donc ainsi qu'on invente? Est-ce que l'esprit de calcul et de conspiration ne les eût pas autrement présentés? Est-ce que des témoins moins scrupuleux n'auraient pas rendu les *faits plus acceptables*, et n'auraient pas mieux entendu les intérêts de leur amour-propre? Et, croyez-vous encore qu'il ne leur ait pas fallu un certain degré d'héroïsme pour accepter des armes tellement inégales et pour affronter les feux croisés de tant de batteries, si bien servies encore, par l'esprit de sarcasme et de préjugé? Nous savons bien qu'elles ne le seront pas longtemps, et nous croyons vous avoir prouvé, tout à l'heure, que plus on gravite vers les sommités de la science et plus on trouve ces préjugés affaiblis; oui, nous vous l'avons prouvé et nous allons vous le prouver davantage.

Toutefois, grâces soient rendues à nos adversaires! A leurs yeux, pour les témoins de Cideville, tout est perdu nous le savons, mais leur sincérité paraît avoir été complétement établie. Assurément, ils sont aussi reconnaissants qu'on puisse l'être, de cet hommage rendu à leur caractère ou à leurs antécédents, mais ils le seraient bien davantage encore, s'il n'y avait pas impossibilité absolue à ce que vingt-cinq témoins, dans des conditions si diverses d'âge, de résidence ou de profession, aient pu s'entendre pour forger cette *histoire* qui leur donne, à eux-mêmes, le vertige, et tout cela, sans autre but que de donner gain de cause à un homme, qu'ils n'ont jamais connu, contre un autre homme, qu'ils ne connaissent pas davantage! Oh! non. Cette supposition eût été par trop malheureuse, pour que la reconnaissance des témoins puisse dépasser toutes les bornes.

La bonne foi des témoins est donc hors de toute discussion, même aux yeux de leurs adversaires. Nous le constatons dans l'intérêt de la vérité.

Mais les a-t-on amnistiés complétement? Et si l'*innocence* de leur caractère est hautement proclamée, l'intégrité de leur bon sens le sera-t-elle également? Ne fera-t-on pas payer assez cher à ce dernier tous les hommages adressés au premier? c'est à craindre, et déjà, même à Cideville, les témoins avaient pu recueillir autour d'eux plus d'un indice flatteur du degré d'amnistie qui les attend [1].

Et, dans le fait, aux yeux de leurs adversaires, s'ils sont de bonne foi, comme on l'affirme, ce ne sont plus seulement des gens simples et crédules, il faut, de toute rigueur, qu'ils soient fous ou, pour le moins hallucinés; pas de milieu, car il ne s'agit ici ni de l'étroitesse ni de l'étendue de leur esprit; il s'agit tout simplement de l'intégrité de leur raison. Madame de Saint-V...., par exemple s'est-elle *crue* véritablement tirée, en plein jour, par la pointe de son châle? M. l'abbé Bouffay a-t-il *cru* voir une colonne vaporeuse, suivant toutes les démarches de l'enfant? MM. de *Verton*, de *Mirville* et l'abbé *Langenieux* ont-ils *cru* recueillir une masse de réponses, minutieusement exactes, à une masse de questions qu'ils improvisaient à l'heure même, etc., etc.? Voilà ce qu'il s'agit de vérifier.

S'ils ont cru voir, entendre et toucher ce qui n'existait pas, à coup sûr ils sont fous; mais, nous le répétons, la force ou la faiblesse de leur esprit ne sont nullement en cause.

Fous! hallucinés! hélas! ils savent parfaitement, combien elle est insensible, cette ligne de démarcation entre les idées raisonnables et celles qui ne le sont plus; ils se rappellent trop bien ce mot de Corvisart à l'empereur visitant Charenton : « Sire, entre tous ces cerveaux malades et le vôtre, il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de papier; » et cet autre mot des *Lettres persanes :* « Ils ont construit quelques maisons de fous, afin de faire croire que tout le reste ne l'est pas. »

Mais ils savent tout aussi bien qu'il y aurait par trop de fatalité, vraiment, dans cette communauté de délire entre personnes si diverses et surtout si différemment affectées. En serait-il donc, de ce

(1) « Si nous sommes *obligés* de croire à la *sincérité* des témoins, disait un des sceptiques présents, nous ne sommes pas obligés de croire à l'intégrité de leur bon sens... » C'était aussi juste que vrai ; mais cela demandait explication et réponse.

malheureux presbytère de Cideville, comme de cette maison dont Pausanias disait « que tout le monde y devenait fou dans une nuit ? » Et faut-il supposer que toutes les pauvres têtes du département se seront données rendez-vous à cet endroit, pour y perdre le peu de raison qui leur reste ? — Eh bien ! soit, ils sont tous devenus fous sur les lieux; mais alors il faut les interdire à l'instant, il faut les récuser sur toutes choses, il faut surtout réviser, et à l'heure même, les condamnations à mort qu'ils signaient hier comme jurés ; il faut... Oui, mais par malheur leurs docteurs ne voudront jamais consentir à leur donner le certificat nécessaire, et, en dépit de Cideville, ceux-ci soutiendront que ces témoins remplissent toutes les conditions exigées par Voltaire, c'est-à-dire qu'ils sont : 1° très-sensés, 2° se portant bien, 3° n'ayant nul intérêt à la chose, 4° l'attestant solennellement.

Ainsi, ces malheureuses victimes d'un fait accompli sous leurs yeux, ces parias de la philosophie n'obtiendront même pas le bénéfice d'une récusation comme jurés et, quoique jugés indignes de la confiance publique, ils ne seront déchargés d'aucun des fardeaux qu'elle impose ! Nous ne connaissons rien de plus triste.

D'ailleurs, encore une fois, l'hallucination même épidémique, n'a jamais enfanté pendant un espace de temps aussi long, une telle multitude de phénomènes disparates. Ainsi, que plusieurs personnes soient hallucinées en même temps par une seule et même *apparence*, nous le comprenons encore ; mais qu'y a-t-il de commun entre un pupitre qui vole et des réponses intelligentes à des questions difficiles ? Rien, absolument rien. Ce sont deux phénomènes dus évidemment à une même cause, mais aussi dissemblables que le jour et la nuit. Or, cette aggrégation d'hallucinations si diverses, n'offrant plus rien de commun, même avec les hallucinations les plus compliquées de tous les traités spéciaux, quelque élastique que soit ce dernier cadre, il devient complétement impossible d'y faire entrer les témoins des merveilles de Cideville.

Mais alors qu'est-ce que c'est ? S'il y a sincérité de rapport et réalité de perception, la philosophie du siècle a perdu là ses meilleures armes ? Comment va telle les remplacer ? Oh ! mon Dieu ! le plus commodément du monde. Ne lui reste-t-il pas la jonglerie ? Et pour peu qu'on lui associe son auxiliaire indispensable, *le compérage*, que

n'expliquerait-on pas avec elle? Tout, depuis les chutes d'aérolithes (¹) jusqu'aux tremblements de terre.

Il nous reste donc encore une bonne chance, et de toutes les armes, la meilleure.

Il faut en revenir à l'impérieux dilemme posé par M. le docteur Dubois, d'Amiens, dans sa grande croisade contre la réalité des faits magnétiques : « Ou l'intervention d'un agent mystérieux, inconnu, d'un agent dont les effets sont en opposition avec toutes les lois naturelles, ou bien l'intervention d'une cause rationnelle, explicable... » Or, ici cette cause *rationnelle, explicable,* ne pouvant, quelle qu'elle soit, se passer d'un jongleur, il nous reste à connaître et à fixer les vraies limites de la supercherie.

(¹) Nous avons vu que c'était de l'histoire, et que, malgré les cent quatre-vingts mémoires précédents, l'illustre Lavoisier s'obstinait à croire et à dire « qu'on avait *fait chauffer* ces pierres. » Pauvre humanité, quelle opinion tu as et tu donnes de toi-même!

§ IV.

De la Jonglerie, donnée comme explication des phénomènes de Cideville.

Notre droit nous l'a appris : « L'auteur présumé d'un délit doit être celui auquel le délit profite. Voyons donc à qui doit profiter celui-ci. Serait-ce par hasard à M. le curé de Cideville, qu'on accuse avec tant d'assurance ? Mais quel singulier profit cette fois-ci ! Un presbytère dévasté, des enfants, auxquels il tenait par tous les intérêts, éloignés de sa personne, une masse de curieux et de témoins venant, pendant près de deux mois, abuser de sa patience et épuiser toutes ses ressources; puis, toutes les injustices de l'opinion publique, les atteintes probables, certaines même à son caractère et à sa religion, etc., et tout cela encore avec les chances les plus heureuses et dans la prévision d'un succès ! Quel jeu ! et de l'autre côté, quels enjeux ! on le demande.

Qui sait ? on lui prouvera peut-être de cent manières différentes les énormes profits qu'il a su en tirer. On l'accusera peut-être avant peu, d'avoir voulu, par exemple, se faire changer de résidence pour telle ou telle raison ! Dans la première révolution on accusait bien les nobles de brûler eux-mêmes leurs châteaux ! L'esprit français n'a pas changé.

Eh bien ! admettons qu'il ait eu les raisons les plus graves, et il en faut pour se précipiter ainsi dans un abîme, en quoi tout cela nous aiderait-il, s'il vous plaît ? Est-ce donc lui qui a commencé ? Comment ses déterminations insensées auraient-elles si bien cadré avec la première scène d'ouverture et les menaces du berger ?

Voilà, certes, un hasard bien heureux pour un homme qui veut quitter sa maison, que de trouver un autre homme lui disant : « Je saurai bien te faire quitter ta maison, je saurai bien faire partir tes

enfants, j'irai au-devant de tous tes souhaits. » Quelle merveilleuse bonne fortune !

Mon Dieu ! que l'esprit français est léger et *crédule !* Comme les esprits forts sont faciles ! et comme, pour éviter une ornière, ils se précipitent volontiers dans des abîmes !

Il avait, dites-vous, les raisons les plus graves pour obtenir son changement de résidence ! mais, une des autorités de ce diocèse nous disait dernièrement à ce sujet : « Je ne comprends pas cette accusation, elle ferait du curé de Cideville, que d'autre part on dote de tant d'habileté, le plus simple des enfants ; car le plus jeune de nos séminaristes ne peut pas ignorer qu'il y aurait eu dans de pareils expédients, tout juste ce qu'il fallait, pour le *faire clouer* pour tout le reste de sa vie dans le lieu qu'il eût voulu fuir ; » et cette remarque était juste. D'ailleurs, que sont donc devenues ces raisons si impérieuses ? qu'ont-elles donc enfanté de si désastreux pour lui ? Car il est toujours là ; toute sa paroisse est pour lui, et s'il est vrai qu'il ne pouvait plus y rester, comment, à l'heure qu'il est, les choses s'y passent-elles aussi bien ?

Encore un mot sur son compte.

S'il est le jongleur émérite, le premier moteur de ses propres vexations, il ne peut pas l'être tout seul, et nécessairement la plus grande partie de ses témoins est de connivence avec lui. Il n'est pas possible alors que MM. les abbés Bouffay et Gobert, les curés du Saussay et d'Ectot, aidés du maire de la commune et de bien d'autres qui l'ont suivi dans toutes ses expériences, soutenu par leurs conseils, appuyé par un serment solennel, il n'est pas possible, disons-nous, qu'ils soient restés dupes du curé en tenant, pour ainsi dire, ses deux mains dans les leurs, en mangeant à sa table, en dormant auprès de lui, en vivant de toute sa vie pendant six semaines ou deux mois [1] ! Non, il n'est pas possible que devant des phénomènes si divers et si multiples, ils n'aient pas entrevu quelques-uns des innombrables *fils* si bien tressés autour d'eux ! Et s'ils l'ont saisi, au lieu d'un jongleur inexplicable et monstrueux, en voici peut-être une douzaine qui viennent compliquer la question ! Un seul nous paraissait

[1] Voyez aux Pièces justificatives, toutes les précautions prises, le jour et la nuit.

inadmissible, qu'allons-nous faire de ce grand nombre? Mais voyez surtout quels hommes vous allez faire de ces témoins, dont vous avez proclamé vous-même l'*inattaquable bonne foi?* Ce ne seront plus seulement des amis complaisants, cherchant à secourir un confrère en péril, ce seront d'épouvantables apostats, hommes sans conscience et sans foi, se perdant de gaîté de cœur, et sans le moindre intérêt. Comme tout cela devient probable!

Seraient-ce par hasard les deux enfants? Mais voici de bien autres embarras! Comment un enfant de douze ans, fût-il le plus malicieux du monde, et celui-ci ne l'était pas hier, a-t-il acquis subitement la science infuse et parfaite? Comment a-t-il pu s'élancer de sa grammaire de *Lhomond* ou de son *épitomé*, à l'apogée du plus long, du plus laborieux de tous les arts, celui des *Comus et des Robert Houdin?* Mêmes difficultés, ou plutôt même impossibilité! D'ailleurs, nos réflexions de tout à l'heure sur la connivence nécessaire entre le jongleur et les témoins, acquièrent une autre force. Nous n'avions besoin que des témoins pour seconder le curé, ici pour seconder les enfants, nous avons besoin et des témoins et du curé. Tout le monde alors est dans le secret de la comédie, et ce qu'il y a de plus habile, c'est que chacun se le demande. Au reste, lorsqu'on a vu cet enfant, lorsqu'on l'a vu s'amuser de son ennemi, quand *ça* ne lui faisait rien, pleurer quand *ça* lui faisait un peu mal, rire quand le mal était passé, pâlir quand il appréhendait son retour, l'agacer quand il ne voulait rien faire, et l'agacer même avec le pied (c'est vrai), mais ne jamais jouer ni l'effroi ni la douleur, ce que n'eût pas manqué de faire un comédien plus habile, on demeure parfaitement convaincu de la parfaite inaptitude de cet enfant, au grand rôle qu'on lui destine. *L'agacer même avec le pied,* disions-nous tout à l'heure et disions-nous avec dessein. Oui, rien n'est plus vrai, et nous l'avons fait nous-même. En indiquant avec le pied, que les enfants fussent ou ne fussent pas là, nous faisions frapper où nous voulions. Et l'on appelle cela une découverte et une explication! Grand Dieu! quelle merveilleuse explication! Comme le sphinx était facile à pénétrer! L'enfant a remué son pied, et voilà que la maison s'ébranle pendant vingt-quatre heures sous une décharge de coups de bélier invisibles! L'enfant a remué son pied, et voilà que toutes les lois de la nature se trouvent instantanément bouleversées! L'enfant a remué son pied, et la maison se remplit de flammes et de fumée, et les meubles se bouleversent, et les fluides se

constatent, et les réponses mystérieuses sont douées d'une exactitude bouleversante ! L'enfant a remué son pied, et le berger a dit vrai, ses prophéties se réalisent, etc. ; quel coup de pied merveilleux! Au reste, nous en verrons le pendant tout à l'heure ; nous verrons l'Académie des sciences, lors d'une vérification toute semblable demandée et obtenue par Arago lui-même, nous la verrons, dans son impatience, couper court à tout examen, *parce qu'elle avait cru voir remuer les pieds d'un enfant.* Mais nous verrons aussi le lendemain toute la presse scientifique, même celle opposée au phénomène, s'insurger contre la légèreté d'un tel verdict, et le déclarer cassable comme vicieux et dans le fond et dans la forme.

Nous savons bien que l'on va nous dire : mais voyez, depuis que les enfants sont chez eux, il ne se passe plus rien à Cideville, la maison paternelle a tout guéri ! Mais, habiles investigateurs, vous oubliez toujours la même chose, c'est que c'était précisément là le but que voulait atteindre votre berger et qu'il avait positivement annoncé que les enfants partiraient. S'il s'en prenait à ceux-ci c'était tout simplement *pour atteindre le curé dans ses intérêts les plus chers* ([1]) ; eux partis, disait-il, tout devait rentrer dans l'ordre à l'instant. Voyez s'il est possible d'être meilleur prophète, et cela dans son propre pays, en dépit du proverbe ! C'est vraiment merveilleux ! Gardez-vous donc bien d'invoquer cet argument de la guérison des enfants, car en faisant du berger un admirable devin, il prouve en même temps que s'il y a un jongleur dans cette affaire, le jongleur ne peut être que lui-même. Lui-même ou un second de connivence avec lui !

Toutefois, entendons-nous bien : voilà votre procès perdu, si le jongleur est le berger, car alors vous avez défendu l'imposture et épouvantablement calomnié l'innocence. Mais qui sait? il se trouverait peut-être des gens qui, à tout prendre, abandonneraient assez volontiers leur client (nous ne parlons pas des *conseils*) et qui se consoleraient facilement d'une erreur, pourvu que la jonglerie se retrouvât quelque part : chez le curé ou chez le berger, assez peu leur importe ; ils eussent assurément préféré le curé, mais si c'est tout à fait impossible, ma foi ! tant pis pour le berger ; avant tout, il leur

([1]) Voyez la déposition de Varin.

faut un jongleur, et leur plus grand chagrin serait dans l'innocence de tout le monde, car alors......

Eh bien ! nous craignons beaucoup, pour notre part, que cette triste consolation, le retour sur le berger, ne leur soit même pas réservée. Car la question d'habileté revient toujours, et l'on *a beau être berger*, il n'en est pas plus facile de faire sortir par une fenêtre des objets qui rentrent à l'instant par une autre, de faire promener, dans la première maison venue, des pelles et des pincettes sans l'ombre d'un soutien, de lancer à la tête des gens d'énormes pupitres qui viennent mourir à leurs pieds, de répondre, au moyen de signes convenus et sans *erreur aucune*, à plus de cent questions différentes et cachées, depuis le rhythme exact du *Stabat de Rossini* jusqu'aux noms, prénoms, âges précis de plusieurs familles étrangères à la localité. Et ce jongleur invisible ferait là, tout à son aise, mille fois plus que ce que Robert Houdin ne peut faire, avons-nous dit, qu'à l'aide de tous ses instruments de toutes les sciences mécaniques et physiques et du travail de toute sa vie ! Allons donc ! Et si par impossible, ce berger prodigieux avait pu dépasser ainsi tous ses maîtres, comment consentirait-il à garder ses moutons et à dédaigner une fortune assurée à la ville? De sa part, que de sottise ou de philosophie !

Mais si rien de tout cela ne peut s'admettre, que sera-ce donc tout à l'heure, lorsque nous retrouverons partout les analogues de ces incroyables faits, analogues jusque dans leurs moindres détails, analogues qui paraissent copiés les uns sur les autres, qui se représentent en tous lieux et dont il a toujours été impossible de saisir le moteur et l'agent ! Comment allons-nous faire alors? car, en présence d'une telle similitude de causes et d'effets, nous allons être obligés de *rêver* comme beaucoup de gens au reste, une sorte de société secrète, dont le berger de Cideville ne serait plus que l'un des membres ; mais alors cette société secrète relève donc d'une grande école centrale, espèce d'université *sui generis*, établie pour former sous les mêmes maîtres, apparemment, des licenciés de premier ordre, qu'elle distribue ensuite dans les quatre parties du monde ; licenciés, si bien jetés dans le même moule, que leur savoir-faire n'a pas varié depuis Plutarque jusqu'à nous, et qu'ils ne changent jamais leur programme, soit qu'ils le remplissent en Amérique, en Allemagne, en Angleterre ou en France, au centre de l'Afrique ou bien chez les Lapons. Mais où donc se tient-elle, cette école normale qui fait pâlir

toutes les autres? Où sont les chaires qu'elle occupe et les classes qu'elle remplit ?Comment, encore une fois, la police qui sait tout, n'a-t-elle pas signalé l'antre ténébreux qu'elle occupe? Eh bien ! nous ne sommes qu'un des simples témoins de cette affaire, mais si cela peut les engager à sortir de leur retraite, nous prenons ici l'engagement le plus formel d'escompter dix mille francs à l'habile homme qui pourra répéter, devant nous et devant des experts, la dixième partie (à notre choix, il est vrai) des phénomènes de Cideville, et nous en promettons tout autant à l'homme non moins habile qui aurait surpris le coupable et l'aurait dénoncé. Et si nous paraissons si tranquilles, sur la témérité de notre défi, voici pourquoi :

C'est que la jonglerie, nous croyons vous l'avoir prouvé dans la première partie de ce mémoire, la jonglerie donnée comme explication, soit des miracles du Christianisme, soit des mystères des païens, soit même des phénomènes magnétiques et de certains faits merveilleux du même ordre que Cideville, a décidément fait son temps ; c'est une allégation banale et ruinée. Elle a fait la gloire, nous le savons, de l'incrédulité voltairienne ; mais on commence à sentir aujourd'hui qu'il faut bien autre chose que de l'imposture ou des tours de *passe-passe*, pour expliquer soit l'origine de nos cultes, soit les législations primitives, soit même ces derniers phénomènes.

Nous avons mis sous vos yeux, Messieurs, de bien précieuses rétractations à ce sujet ([1]), voilà pourquoi nous doutons qu'après tant d'allégations de jonglerie, forcément abandonnées, celle de Cideville soit plus facile à prouver.

Mais ce que nous tenons à bien vous faire connaître c'est le résumé de la longue conversation que nous avons eue avec ce roi des escamoteurs, ou plutôt avec ce mécanicien surprenant que nous citions tout à l'heure ([2]) ; après avoir prêté la plus grande attention à la lecture du dossier, il nous a déclaré et *signé*, avec sa franchise ordinaire que :

([1]) V. Introduction.

([2]) Robert Houdin. On pense bien que nous nous sommes mis en mesure et que nous n'avons rien à craindre de ceux qui, *pour la seconde fois*, par exemple, voudraient consulter ce véritable artiste. Il ne variera pas plus que pour les faits magnétiques. Et voilà ce que nous appelons une autorité compétente !

« Malgré sa fermè résolution de ne jamais intervenir dans des « discussions ÉTRANGÈRES A SON ART, il devait convenir et même « affirmer qne le plus grand nombre de ces faits, pratiqués sur une « telle échelle et dans des circonstances si ingrates, DÉFIERAIENT « ABSOLUMENT TOUTES LES RESSOURCES DE CET ART. »

Ainsi vous l'entendez, Messieurs, ROBERT-HOUDIN RECULE et se déclare incompétent !

Mais alors, va-t-on nous dire..... S'il n'y a pas de jonglerie, nous nous rappelons le dilemme accepté ; c'est donc?....

Doucement ; n'allons pas si vite en besogne, et voyons un pen si les faits en question n'auraient pas quelque analogue autour de nous; car sans doute alors, et à plus forte raison si les analogues sont nombreux, on aura découvert et coupables et secrets, et cela pourrait fort bien nous aider.

C'est ce que nous allons vérifier à l'instant même.



§ V.

Récents et nombreux Analogues de Cideville en Allemagne, en Angleterre, en Amérique et en France.

On le sait; philosophiquement parlant, l'analogie est un de nos plus puissants moyens de certitude et couronne avec l'observation et l'expérience, toutes les conditions exigées pour la conquête d'une vérité. On sait encore que c'est l'instrument de prédilection des grands génies, l'arme favorite des Keppler et des Cuvier, la seule et vraie méthode pour arriver à toute synthèse importante? Espérons donc qu'avec elle, nous parviendrons à relier ensemble toutes ces pierres évidemment détachées d'un seul et même édifice.

Seulement, en raison de l'extrême abondance de tous ces matériaux, nous nous trouvons dans un étrange embarras; car, avant tout, dans un aperçu aussi rapide que celui-ci, il ne faut pas abuser de votre attention, Messieurs, et nous savons qu'un petit nombre de faits bien choisis prouve aussi bien que toute une masse.

Entrons donc en matière et parcourons toute une série de faits contemporains, recueillis, dans le principe, avec assez de soin, détestablement expliqués un peu plus tard, et, par suite, retombés dans l'oubli, comme Cideville y retombera probablement avant peu.

Commençons, et tout en suivant ces nouveaux récits, ne perdons pas de vue le nôtre, et faisons tous les rapprochements nécessaires.

La *Revue Britannique*, du mois de février 1846, et la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 juillet 1842, ces deux souveraines arbitres, comme l'on sait, en matière philosophique et littéraire, nous recommandaient avec instance un ouvrage très-remarquable, écrit au delà du Rhin par un des savants les plus considérés de ce pays; ce livre était intitulé: *la Voyante de Prérorst.*

Sur la foi de ces *deux revues*, nous en traduisîmes une partie; mais nous préférons les laisser parler l'une et l'autre.

« Il nous semble impossible, dit la Revue britannique, de faire attention à l'histoire du magnétisme animal, sans reconnaître l'importance des questions qui s'y rattachent. L'obscurité même qui voile à nos yeux ces questions, nous laisse cependant entrevoir des vérités auxquelles IL FAUT FAIRE PLACE dans nos systèmes de physiologie et de psychologie. Nous croyons donc intéresser les sceptiques eux-mêmes en leur révélant l'ouvrage curieux publié en Allemagne par le docteur Kerner, sur une femme déjà célèbre dans les annales du magnétisme animal (Mme Hauffe). Dans ce livre, les accidents étranges de la vie magnétique ont atteint leurs limites extrêmes et jettent une sorte de défi à la raison.

« Le docteur Kerner, dont la maison a servi de théâtre aux faits que nous allons raconter, est parfaitement connu en Allemagne, comme médecin, comme poëte lyrique, comme savant et comme un homme qui joint à une piété évangélique, des manières pleines d'amabilité. Aussi les sceptiques les plus obstinés s'inclinant devant *cette belle et pure renommée*, n'ont jamais mis en doute sa sincérité et sa bonne foi. »

Maintenant nous allons voir quels sont les phénomènes que la Revue range avec nous dans la classe des faits magnétiques, bien que nous différions beaucoup sur leur explication. « Ainsi, dit-elle, après sept années de soins prodigués par le docteur Kerner à cette voyante qu'il eut la douleur de voir mourir dans ses bras, tous les phénomènes physiologiques et psychologiques de ce magnétisme se déroulèrent sous ses yeux; ainsi les désordres nerveux sont extrêmes; et lorsqu'on la saigne, ces désordres augmentent; plus loin elle évoque, dans des verres, dans des bulles de savon, les images des personnes absentes. Alors (écoutez bien cet accompagnement du magnétisme animal, et commencez à comprendre notre comparaison), alors, on vit les objets placés auprès d'elle s'élever dans les airs et s'éloigner, comme poussés par une force invisible.... Tantôt c'étaient les apparitions d'un ou de plusieurs fantômes, dont des bruits étranges et le déplacement d'un chandelier annonçaient ordinairement la venue.... On vit les portes s'ouvrir et se refermer, comme par une main mystérieuse, au moment où il entrait. Nous voyons un peu plus loin le magistrat Pfaffen, *incrédule jusque-là*, se rendre à la vérité d'apparitions qui se dressent devant lui. Tous ces fantômes prouvaient la réalité de leur existence de différentes

manières : 1° par des bruits caractéristiques, frappés sur les murs ou sur les meubles, des roulements de balle, des vibrations de cloche ou de verre, des piétinements redoublés; 2° par le déplacement de différents objets. Au moment où ces fantômes entraient dans la chambre de Mme Hauffe, on voyait les chandeliers se mouvoir, les assiettes s'entre-choquer et les livres s'ouvrir ; on vit même une petite table s'élancer dans une chambre par une impulsion irrésistible. Le docteur, témoin de toutes ces choses, lui et beaucoup d'autres avec lui, déclare qu'elles ne venaient pas de la somnambule, mais bien de *quelque mystérieux* agent.... Dans tout le cours de ce récit, la plupart des phénomènes ordinaires, et certainement les plus extraordinaires du magnétisme animal (donc c'est une seule et même famille) se sont présentés à nous, et peuvent se diviser en cinq classes très-distinctes, qui correspondent assez exactement aux périodes magnétiques, décrites par le professeur Klug, de Berlin. »

Maintenant laissons parler la *Revue des Deux-Mondes*, cette superbe voix de toutes nos sommités universitaires.

« Ce livre, dit-elle, dans lequel le *merveilleux* abonde, en tant que révélation des secrets de cette vie intérieure, en tant que recherches et vues nouvelles, sur un *monde d'esprits* en rapport continuel avec le nôtre, est un des plus étranges et des plus consciencieusement élaborés qu'on ait jamais produit en semblable matière. »

Du reste, cette Revue rend le même hommage à tous les mérites de Kerner, qu'elle appelle une des gloires de l'Allemagne, et passe en revue la même série de phénomènes qu'elle enregistre avec un soin fort respectueux. « Ces bruits, dit-elle, d'après le docteur Kermer, étaient toujours appréciables aux oreilles des personnes qui se trouvaient là par hasard. C'étaient d'ordinaire comme *de petits coups secs* frappés sur la muraille, les tables ou le bois du lit (ah! Cideville, Cideville !). Tantôt on croyait entendre des pas sur le carreau, tantôt vous eussiez dit le tâtonnement d'un animal, le bruissement d'une feuille de papier, le roulement d'une boule. Par instant c'était comme un bruit de sable qu'on tamise, ou de cailloux qu'on lance, bruits qui ne laissaient pas que d'être accompagnés d'effet.

« Une fois, entre autres, à leur suite d'énormes platras se détachèrent du plafond et tombèrent à mes pieds. Il est à remarquer que ces bruits ne s'entendaient pas seulement dans la chambre de la

visionnaire, mais dans toute la maison, et principalement dans mon appartement qui se trouvait juste à l'étage au-dessus. Tant que dura la rumeur, Frédérique (Mme H.....) ne voyait rien, l'apparition pour elle ne commençait qu'un instant après. Moi-même, je me souviens avoir vu, à la place que la voyante m'indiquait, une forme grise et incertaine, UNE SORTE DE COLONNE VAPOREUSE (¹) auprès du lit de la visionnaire. Les personnes qui veillaient dans sa chambre avaient *toutes* le sentiment de ces apparitions, mais surtout les personnes de la famille auxquelles cette faculté de communications spirituelles était commune....; son frère surtout la possédait, quoiqu'à un moindre degré, et sans que l'on pût remarquer chez lui les phénomènes cataleptiques de sa sœur. Un jour, entre autres, comme nous causions, il s'interrompit tout à coup en s'écriant: « Silence! un es-« prit vient de traverser cette chambre pour se rendre là-haut chez « ma sœur. » Et presqu'au même instant nous entendions Frédérique commencer l'entretien avec un être invisible.... Mais j'oubliais, dit Kerner, que tout ceci n'est qu'illusion, raillerie ou mensonge (Kerner répond aux incrédules d'outre-Rhin); que Mme H..... n'était qu'une aventurière, et que je ne suis moi-même qu'un imposteur. J'ai visité Frédérique plus de trois mille fois, j'ai passé des heures, des jours entiers au chevet de son lit; j'ai connu ses parents, ses amis, toutes ses relations dans ce monde, elle a vécu pour ainsi dire sous mes yeux les trois dernières années de sa malheureuse existence, elle est morte dans mes bras...; et des gens qui ne l'ont jamais ni visitée ni connue, des gens qui parlent d'elle, comme un aveugle des couleurs (c'est bien le mot), vont crier ensuite à l'imposture et au mensonge (comme à Cideville)! Frédérique ne parlait jamais de ces apparitions sans y avoir été poussée; il fallait la supplier, insister vivement; elle se sentait si affligée de ce don surnaturel, qu'elle ne cessait de prier Dieu de vouloir bien le lui retirer. Je ne citerai ni deux, ni trois témoins à l'appui de ce que j'avance, mais tous ceux qui l'ont connue; jamais je ne pus surprendre en elle

(¹) Voudra-t-on bien nous expliquer comment à trois cents lieues et à quinze ans de distance, M. l'abbé Bouffay se rencontre si juste avec un docteur allemand, et comment tous les deux voient, au moment de phénomènes tout semblables, *une colonne grise et gazéiforme?* Nous espérons plus tard expliquer un peu la nature de ce gaz si merveilleux.

le plus léger désir de convaincre les gens de la réalité de ses apparitions. « Il me suffit, disait-elle, de garder pour moi cette conviction profonde ; et quand les hommes appellent *illusion*, *hallucination* ou *délire* (toujours la même chose !) la vie surnaturelle à laquelle j'assiste, je me soumets et les laisse dire. »

Eh bien ! messieurs, conviendrez-vous qu'il y ait quelques rapports entre les phénomènes westphaliens et ceux de *la Seine-Inférieure*, quelque lien secret et probablement *maçonnique* entre nos jeunes lévites, appelés en témoignage, soit de la campagne et de la ville, et de graves docteurs allemands qui racontent, presque dans les mêmes termes, leurs expériences de trois années ? Comment expliquez-vous cette admirable entente ? Direz-vous, comme vous disiez à l'audience : « Pas d'Allemands, des Français ? » Ce sont des Allemands, nous le voulons bien ; mais ce sont des Français, et quels Français ! qui les traduisent, qui les présentent, qui les cautionnent et, qui pis est, qui les admirent ! Au reste, si vous voulez des Français tout seuls et sans Allemands, nous allons tâcher de vous en fournir.

Mais auparavant laissez-nous vous prouver qu'au delà du détroit et dans cette Angleterre, où vous nous affirmez que jamais chose pareille n'oserait se produire et se rencontrer, laissez nous vous prouver, par une seule anecdote, que cette terre classique de la raison n'a pas été jusqu'ici plus déshéritée que toute autre, de cet ordre de faits merveilleux.

Nous pourrions en emprunter un grand nombre à Walter Scott, non plus cette fois à l'ingénieux auteur de *Guy Mannering* ou d'*Ivanhoé*, mais au philosophe historien de *la démonologie*, traité spécial et railleur, sur le sujet qui nous occupe, et nous aurions beau jeu cette fois-ci, car il nous suffirait de vous faire remarquer que dans toutes ces anecdotes et malgré le désir qu'il en ait, il ne conclut jamais par le nom du coupable et par sa condamnation. On *prétend*, on *assure*, on *a dit quelque part*, voilà l'*ultimatum* uniforme et vraiment frappant de tous ses récits : toujours un coupable soupçonné, jamais un coupable prouvé et surtout condamné !

Mais nous vous avons promis des faits *récents* et nous tenons à nous renfermer strictement dans le programme.

C'est une revue française de 1847 que copie le journal anglais, le *Douglas Jerrold*, du 26 mars, même année.

« Tout le voisinage de Black-Lion-Lane, à Bayswater, retentit d'un événement extraordinaire, arrivé récemment chez M. Williams, dans Moscou-Road, et qui a la plus grande analogie avec la célèbre affaire du revenant de Stockwell, en 1772. La maison est habitée par la famille Williams seule, qui se compose de quatre personnes et une petite Espagnole de neuf à dix ans, qu'ils élèvent charitablement. Il y a quelques jours, ils furent tous grandement surpris par un mouvement soudain et mystérieux de divers objets dans le salon et la cuisine. Aussitôt un pot accroché au dressoir se détache sans cause visible et se brise; un autre le suit de près, et le lendemain un autre encore. Une théière de porcelaine, pleine de thé qu'on venait de faire, et placée sur le manteau de la cheminée, fut renversée sur le parquet et brisée; une autre en métal, qui lui fut immédiatement substituée, éprouva le même sort, et quand elle fut sur la table, on la vit sautiller comme si elle eût été ensorcelée, et fut aussi renversée. Quelque temps après que tout fut remis, un tableau se détacha du mur sans que le cadre se brisât. Tout était surprise et terreur alors, car les vieilles gens sont très-superstitieux, et attribuant cet effet à un agent supernaturel, on détacha les autres tableaux qu'on déposa sur le sol. Mais l'esprit de locomotion ne s'arrêta pas là : les assiettes, les pots continuèrent d'être agités sur leurs tablettes, de se déplacer, rouler au milieu de la pièce, et sautiller comme s'ils eussent été inspirés par une flûte magique. Au souper, quand la tasse de la petite Espagnole fut pleine de bière, elle dansa sur la table et roula par terre; trois fois de suite elle fut remplie et replacée, et trois fois de même renversée. Il serait ennuyeux de relater les tours fantastiques qui ont été joués par les meubles de tout genre. Un vase égyptien se mit à sauter sur la table, alors que personne ne l'approchait, et se brisa en tombant; une bouillotte s'élança du foyer dans le cendrier, comme M. Williams venait de remplir la théière qui tomba de la cheminée. Des chandeliers, après une danse sur la table, *s'enfuirent au milieu de la chambre avec de petits meubles*, les boîtes à chapeau, bonnets, etc., de la façon la plus singulière. Un miroir fut enlevé de la table de toilette, et suivi de peignes et de divers flacons de parfums. Une grande pelote à épingles a été éminemment remarquable par ses sauts incessants de côté et d'autre. Les amis de la famille Williams supposent que la petite Espagnole est la cause de tout cela, *quoique cela soit très-extraordinaire pour*

son âge; mais jusqu'à ce jour le *modus operandi* est demeuré invisible. »

Ainsi donc, l'enfant de neuf ans est aussi prodigieusement habile que la fameuse voyante de Prevorst. La science infuse est de tous les âges... et la fascination aussi. Maintenant, laissons parler la *Gazette des Tribunaux* du 20 décembre 1849, une *Française* cette fois-ci :

« La curiosité publique a été tenne trop vivement et trop longtemps en haleine, à Saint-Quentin, pour qu'il nous soit possible de ne pas lui donner complète satisfaction.

« Il se passait, en effet, des choses bien étranges en apparence chez un honorable négociant de Saint-Quentin. Sans parler des bruits de l'autre monde que les domestiques prétendaient entendre chaque nuit, le diable faisait des siennes en plein jour avec une dextérité et une audace de nature à confondre les plus incrédules. Pendant plus de trois semaines il arriva que les sonnettes allaient toutes seules, faiblement d'abord et tour à tour, puis simultanément, à tout briser. On courait aux cordons, on suivait le fil, on guettait..... peines perdues ! Tandis que l'effroi régnait parmi les ouvrières et que les maîtres attendaient patiemment que l'auteur de cette mauvaise plaisanterie leur fût révélé, la situation se compliqua. Non content de déplacer les casseroles et la vaisselle, de faire voyager des grils d'un bout à l'autre de la cuisine, de tourmenter de toute manière les malheureuses domestiques qui dépérissaient à vue d'œil et parlaient sérieusement de déguerpir, le lutin se mit en devoir de *frapper à coups redoublés contre les murs.*

« Les recherches impatientes des maîtres étaient toujours vaines, et les détonations infernales alternaient peu agréablement avec les sonneries fantastiques, lorsqu'il se produisit un troisième phénomène plus étonnant que tout le reste. Un carreau se brisa spontanément, puis un second, puis un troisième, jusqu'à cinq dans la même journée, à deux pas et sous les yeux de cinq ou six personnes rassemblées autour d'une table sur laquelle tombaient les éclats de vitres sans qu'on trouvât trace du moindre projectile. Le plus surprenant, c'est que les vitres étaient pour la plupart, non pas brisées, mais *trouées comme par l'effet d'une balle!* Bref, jamais prodige ne fut mieux conditionné pour dérouter le bons sens des uns et troubler le cerveau des autres. Il fallait bien néanmoins que le sortilége prît fin.

« Toutes les suppositions autorisées par la saine logique étant épui-

sées, il en restait une, que semblait devoir éloigner la frayeur réelle ou admirablement feinte des domestiques. Comment croire qu'une servante s'amuserait et parviendrait à se multiplier, avec une adresse digne des prestidigitateurs les plus consommés, pour bouleverser ainsi toute une maison? Ce qu'il y a de certain, c'est que, le congé donné, le charme a disparu. »

Le charme a disparu, (toujours comme à Cideville !)

« Nous en sommes fâchés pour les amis du merveilleux, qui ne manqueront pas de trouver la conclusion bien fade et bien vulgaire (au contraire ils la trouvent obligée). Il resterait pourtant *à chercher une réponse* à un dernier pourquoi, soit dans l'ordre des spéculations de l'intrigue, soit dans celui des remords, ou parmi les *bizarres effets de certaines manies qui frisent le somnambulisme.* » Ah! nous y voilà! La Gazette a bien senti qu'on ne faisait pas une réponse, et elle en cherche une; elle approche.....

Maintenant, reparlons donc un peu de cette *angélique Cottin* que ne peuvent avoir oubliée tous nos lecteurs, et à propos de laquelle nous les entendons déjà s'écrier : « Comment! vous voulez nous parler encore de *la jeune fille électrique?* Mais d'abord, ce n'était pas la même chose, ensuite l'Académie en a fait bonne justice. » Patience, leur dirons-nous, et laissez-nous vous prouver qu'il y avait d'abord identité de phénomènes, probablement aussi d'origine, et que là encore, l'Académie s'est rendue coupable d'une sotte accusation de jonglerie, par laquelle elle a scandalisé le monde savant, elle toute seule exceptée.

Le 2 février 1846, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, M. Arago, croyait devoir avertir ses collègues, qu'une jeune fille de treize ans venait d'arriver à Paris douée d'une puissance électrique fort singulière, dont il avait pu constater les bizarres effets, ainsi que MM. Mathieu et Laugier, au nom desquels il parlait. D'autres savants expliquaient, en dehors de l'Académie, comment cette jeune fille, parfaitement bien portante jusque-là, s'était trouvée atteinte subitement, le 15 janvier précédent, à sept heures du soir, d'une maladie, pour le moins fort originale, dont le premier effet avait été d'arracher de ses mains et de faire voler au loin, le fuseau qu'elle tournait tranquillement au milieu de toutes ses compagnes d'atelier. Rapporté, le fuseau repartait de plus belle; mais bientôt la plaisanterie était devenue plus sérieuse, tous les meubles voisins

s'étaient violemment agités, les métiers imitaient les fuseaux, les chaises elles-mêmes étaient entrées dans la conspiration; bref, tout l'appartement s'insurgeait, et pendant que les guéridons s'approchaient d'elle à l'envi, les secrétaires fuyaient à son approche et les fauteuils se brisaient sous son poids.

M. Arago ne disait pas tout cela, c'était l'histoire qui le disait; quant à lui, il en annonçait bien assez pour révolter déjà les moins puritains de ses collègues. Mais cette fois il fallait bien écouter; car ces folies, dont le récit eût fait écrouler les voûtes du temple sur le pauvre magnétiseur qui se fût avisé de les produire, étaient racontées par le *grand prêtre* en personne et se trouvaient intercalées peut-être entre une dissertation sur les *étoiles filantes* et un mémoire sur le *soulèvement des montagnes*. On le voit, il n'y avait pas moyen de s'enfuir, de crier au blasphème, au charlatanisme, à l'imbécillité, que sais-je ?... Non, il fallait rester là, écouter jusqu'au bout, car la jonglerie, s'il pouvait y en avoir, se cachait cette fois sous l'*éphod* du prophète; ces rêveries échappaient au plus savant des astronomes, ces hallucinations étaient une distraction du géomètre, et tout ce fatras de la sottise se trouvait exposé par l'organe de la raison la plus haute.

Aussi quel malaise ! quel embarras ! C'est à peine si l'on en croyait ses oreilles ! « Qu'est-ce à dire ? s'écriaient quelques physiciens peu commodes; mais ce n'est pas là de l'électricité ordinaire, *c'est le contraire de ses lois!* On nous a parlé, par exemple, d'une robe de soie, servant de conducteur à l'électricité de la jeune fille ! A-t-on jamais vu rien de semblable ? Si c'est là de l'électricité, ce n'est assurément pas celle que nous connaissons tous ! »

Qu'est-ce à dire ? s'écriait à son tour un des plus grands mathématiciens de l'Europe, M. P... « Vous appelez cela de la science ? quelle folie ! Mais songez donc que l'Académie ayant condamné depuis longtemps le magnétisme animal, auquel tout ceci ressemble très-fort, vous allez la mettre en contradiction avec elle-même et la fourvoyer de plus belle, dans les voies les plus compromettantes ! »

Alors, obligation pour l'illustre secrétaire de rappeler à l'Académie, avec tous les ménagements possibles, l'histoire de ces mille et une découvertes, qu'elle avait eu l'honneur de faire ou d'enregistrer, un siècle environ après le moment de leur naissance. On les connaît, et l'on sait quel chiffre énorme elles atteignent ! Aussi, toute cette évocation de malencontreux souvenirs, finissant par lui causer quel-

ques embarras, pour la première fois elle accueillit la proposition nouvelle et nomma, séance tenante, une commission plus ou moins décidée à un scrupuleux examen.

Mais pour ceux qui connaissent depuis longtemps les faits de ce genre, et surtout leur véritable nature, il n'y avait pas lieu d'espérer un triomphe ; ils savaient parfaitement à l'avance, que ces mêmes faits, qui venaient de briller de tout le blanc de l'évidence aux yeux de MM. Arrago, Mathieu, Laugier, Tanchou, Rayer, etc., pris individuellement, *ne se montreraient jamais* devant une commission officielle, chargée de leur enregistrement solennel. Les initiés, disons-nous, le savaient parfaitement, parce qu'il en a toujours été et qu'il en sera toujours ainsi, et ils en connaissent tout aussi bien la raison.

M. Arago aurait bien dû la savoir aussi ; car si nous avons bonne mémoire, ce n'était pas la première fois qu'il essuyait un tel mécompte, et pour nous, spéculateurs désintéressés, rien n'est amusant comme de voir ces graves académiciens, taquinés, déroutés, essoufflés par le moucheron qui leur pique les naseaux et de les voir balancés sans cesse entre des affirmations toutes contraires, entre le oui du matin et le non du soir, entre l'expérience personnelle et l'expérience publique, entre le témoignage de leurs yeux et celui des yeux officiels de leurs confrères. C'est à en perdre la tête !

Toujours est-il que, relativement à Angélique Cottin, notre attente fut moins frustrée que jamais. La commission assemblée *ad hoc* ne vit rien, ou bien vit fort peu de chose, manifesta quelques injurieux soupçons sur la *possibilité de certaines manœuvres* de la part de l'enfant, *dont les pieds avaient remué*, et se hâta de terminer ainsi sa déclaration : « après avoir pesé toutes les circon-« stances, la commission est d'avis que les communications transmi-« ses à l'Académie au sujet de mademoiselle Angélique Cottin, doi-« vent être considérées comme non avenues. »

Qui dut être *marri* de s'être *frotté* (qu'on nous passe l'expression) à des phénomènes si loin de sa compétence, si ce n'est l'illustre secrétaire, qui après les avoir défendus avec chaleur, se voyait obligé de transcrire leur nullité.

Nous l'avions plaint à l'avance et nous le plaignîmes bien davantage après.

Au reste, qu'arriva-t-il de cette fin de non-recevoir? comment fut-elle reçue du public impatient et curieux? On peut en juger par

cet extrait de la *Gazette des Hôpitaux* du 17 mars, gazette jusque-là cependant *fort peu favorable* à la jeune fille.

« Le rapport de l'Académie des Sciences, sur la jeune fille électrique, a été assez généralement mal accueilli par l'opinion publique. Il n'a satisfait personne... Qu'est-ce autre chose qu'un *faux-fuyant*, cette déclaration qui consiste à regarder comme non avenues des communications qui ont ému le monde savant tout entier, qui ont été répétées par les mille voix de la presse, qui ont eu pour organe un des plus illustres savants du siècle? Non avenues!... Ce serait commode, si c'était possible...

« De part et d'autre, on ajoute bien des choses encore que nous ne pouvons pas répéter, mais qui prouvent que la Commission académique a parfaitement réussi à mécontenter ensemble la foi et l'incrédulité. C'est avoir du malheur. »

Nous le répétons, ces réflexions sont tirées d'un journal scientifique fort peu suspect, et qui, dans le principe, n'avait pas rejeté toute idée de supercherie pour le fait en question.

Nous allons entendre maintenant la *Gazette Médicale* apprécier, à sa manière, le même jugement académique.

« Il est certain qu'en droit logique, si l'on nous passe ce terme, l'Académie a, dans cette conclusion, *outre-passé tous ses pouvoirs*, et condamné, sinon des innocents, du moins de simples suspects, ce qui est manifestement illégal. En matière civile et criminelle, la Cour de cassation casserait un pareil arrêt pour vice de forme.

« Mais si la conclusion académique est déjà illégitime par la forme, *ratione formæ*, elle ne l'est pas moins *ratione materiæ*, c'est-à-dire dans le fond. Bien que la commission n'ait pas développé les motifs de son opinion, elle en dit assez pour les laisser soupçonner. Ces motifs sont : 1° la cessation ou interruption de la plupart des phénomènes survenus tout à coup au moment où elle a été appelée à les vérifier; 2° la production de phénomènes présentés comme naturels, mais probablement simulés. *La non-apparition des phénomènes, à tel ou tel moment donné, ne prouve absolument rien en soi. C'est un fait négatif* (entendez-vous, Messieurs) *qui, comme tel, ne détruit nullement le fait* positif *de leur apparition dans un autre moment, si celui-ci est convenablement constaté ailleurs...* Quant à la *simulation*, le cas est plus grave; il frappe, ce me semble, d'une inévitable suspicion tous *les faits passés et futurs*, faits dont il fallait

se débarrasser à tout prix, tant ils devenaient fatigants et nombreux! Il est difficile de retenir ici la terrible sentence, *faux pour un, faux pour tous*, et toute l'histoire de cette petite fille prend le triste aspect d'un tissu de jongleries et de mensonges. Cependant, examinons... D'abord, si l'on admet que tout ce qu'on raconte de cette fille n'a été, dès le commencement, qu'une jonglerie, il faut supposer dans cette petite paysanne de treize ans, une audace, une effronterie, un esprit de suite, une habileté de conduite assurément très-rares, et que ne lui attribueront pas facilement ceux qui l'ont vue de près (je le crois bien) et ont pu juger combien elle est intellectuellement peu propre à un pareil rôle. Il faut supposer, en outre, que les nombreux spectateurs qu'elle a attirés autour d'elle, dans diverses villes, ont tous été dupes des manœuvres les plus grossières... Nous ne donnons ces remarques que pour ce qu'elles valent... Rien ne pourrait nous surprendre en fait d'impudence de la part des acteurs et en fait de crédulité de la part des spectateurs. Cependant la nature des phénomènes attribués à Angélique Cottin nous paraît *se prêter très-difficilement à une simulation continue*... Il faut expliquer, en outre, comment l'idée de cette supercherie, qui est véritablement *inouïe dans les fastes* du *charlatanisme*, a pu tomber dans la tête d'une petite paysanne *presque idiote*, vivant à la campagne dans un coin reculé de la Normandie. Comment, en supposant qu'une pareille pensée lui fût venue, aurait-elle pu entreprendre de l'exploiter comme elle l'a fait? Sans pousser plus loin ces questions, qu'il serait facile de multiplier, on peut affirmer, d'après la difficulté qu'on aurait à répondre à celles-ci, qu'il est *au plus haut point improbable* que les faits singuliers qui ont attiré sur elle la curiosité publique, aient été dès l'origine le résultat d'une supercherie préméditée... »

On le voit, nous avions bien quelques raisons pour suspecter le jugement de l'Académie, et pour avoir le droit d'en appeler. Voyons donc maintenant, en peu de lignes, comment s'étaient passés les débuts, et si leur ressemblance avec ceux de Cideville, en plusieurs points, ne pourrait pas éclairer les uns par les autres.

Le jeudi 15 janvier 1846, vers huit heures du soir, Angélique Cottin, âgée de quatorze ans, tissait des gants de filet de soie avec trois autres jeunes filles, lorsque le guéridon en chêne brut, servant à fixer l'extrémité de la trame, remua, se déplaça sans que leurs efforts réunis pussent le maintenir dans sa position ordinaire. Elles s'éloignè-

rent effrayées d'une chose si étrange ; mais le récit qu'elles en firent ne fut pas cru des voisins qu'avaient attirés leurs cris (car il n'est pas besoin d'être académicien pour suspecter la bonne foi du prochain) ; deux d'abord, puis une troisième, sur les représentations des assistants, reprirent *en tremblant* leur besogne, sans que le fait mentionné se reproduisît. Mais aussitôt qu'Angélique, imitant ses compagnes, eut repris sa trame, le guéridon s'agita de nouveau, dansa, fut renversé, puis violemment repoussé. En même temps, la jeune fille était entraînée irrésistiblement à sa suite; mais dès qu'elle le touchait, il fuyait plus loin.....

Effroi général... *On désigne celui qui, le matin même, a jeté le sort.* La nuit est calme. Le lendemain, on isole l'enfant du fatal guéridon, et, pour reprendre le travail, on fixe son gant à une huche pleine, du poids de cent cinquante livres; mais cet obstacle, opposé à l'action de la mystérieuse et terrible force, ne résiste pas longtemps. La huche est soulevée et déplacée, quoique la communication ne fût établie que par un simple fil de soie.

On court au presbytère demander exorcisme et prières. Le curé nie d'abord, vérifie ensuite et renvoie aux médecins.

Le lendemain, pelles, pincettes, tisons, brosses, livres, tout est mis en déroute, indifféremment, aux approches de l'enfant; des ciseaux *attachés*, suspendus à sa ceinture, sont lancés en l'air, *sans que le cordon soit brisé ni qu'on puisse savoir comment il a été dénoué.* M. le curé garantit l'authenticité de ce détail, mentionné aussi dans le rapport de M. Hébert (de Garay). « Ce fait, le plus incroyable, dit-il, par son analogie avec les effets de la foudre, a fait tout de suite penser que l'électricité devait jouer un grand rôle dans la production de ces étonnants effets ([1]) ; mais cette voie d'observation fut de courte durée : ce fait ne se produisit que deux fois. »

M. de Farémont, propriétaire du voisinage, homme d'un caractère sérieux, respecté, ami des lumières et versé dans les sciences physiques, la conduit dans sa voiture aux médecins de Mamers; les médecins, d'abord opposants, constatent le fait et se rendent.

Le mardi 3, foule incessante. Ce jour et les jours suivants, *plus de*

([1]) Sans doute elle joue un rôle ici, mais c'est une intelligence qui s'en sert, et qui probablement lui est unie.

mille personnes la visitent ; dans le nombre nous comptons presque tous les médecins du pays, des physiciens distingués, des pharmaciens, des avocats, des professeurs, des magistrats, des ecclésiastiques, etc., sans compter, plus tard, les graves savants de l'Académie parisienne, etc. Or, s'il fallait, après tant de témoignages et de contrôles dont plusieurs ont duré plusieurs mois, s'il fallait donner gain de cause à ce déni de justice, formulé en quelques minutes par quelques juges et basé sur ce qu'ils n'ont rien vu dans une séance négative, oh ! alors, nous ne savons plus ce que deviendraient le témoignage humain et l'observation des faits ; nous ne comprendrions plus rien à la justice et aux institutions des hommes.

Non, tout cela est vrai ; rien de tout cela n'est joué, le contraire nous paraît tellement absurde, que nous répondrions volontiers, comme le bon Plutarque, à nos dénégateurs : « Vous ne valez même pas l'honneur d'une réponse. »

Mais ce qui nous préoccupe le plus, c'est le principe générateur des faits ; de même qu'à Cideville nous voyons toujours un berger derrière, ou plutôt en *avant* de tous les phénomènes, de même, pour la jeune Angélique, nous trouvons encore toute une population désignant un coupable.

A cet effet nous avons désiré savoir si M. de Farémont, cet homme éclairé qui lui avait fait subir tant d'expériences, persistait dans sa croyance à une cause purement électrique. Nous avons donc eu l'honneur de lui écrire, et, le 1er novembre de la même année, nous en recevions une longue réponse dont nous transcrivons les passages suivants : « Les phénomènes n'ont pas cessé depuis le printemps..... J'ai vu, je vois et je verrai toujours, quand je le voudrai, les choses les plus curieuses et les plus inexplicables. Car voilà, Messieurs, la pierre d'achoppement, c'est que tous vos savants n'y comprennent rien [1], pas plus que moi. Ils auraient dû voir et étudier. Nous qui avons vu nous croyons, parce que tous les faits qui se passent sous nos yeux *sont palpables* et ne peuvent être réfutés en rien. Les gens qui se croyaient instruits *baissent l'oreille* et se taisent. Les masses disent que l'enfant est *ensorcelée* et non pas

[1] C'est leur faute. On ne *biffe* pas impunément une grande vérité des archives du genre humain.

sorcière, car elle est trop simple pour qu'elles lui accordent cette dénomination; quant à moi, j'ai vu tant d'effets divers produits chez elle par l'électricité, j'ai vu, dans certaines circonstances, les bons conducteurs opérer et, dans d'autres, ne rien produire, de sorte que si l'on suivait les lois générales de l'électricité, il y aurait constamment le pour et le contre; aussi, suis-je bien convaincu qu'il y a chez cette enfant *une autre puissance que l'électricité.*

« *Signé:* Jules de Farémont, à Montimer, près Bellème (Orne). »

Donc, sans prêter une opinion qui pourrait n'être pas la sienne à l'homme qui a le plus sérieusement étudié *Angélique Cottin*, celle-ci était, à ses yeux, une fille *secondairement* électrique, comme l'enfant du presbytère de Cideville.

Au reste, l'Académie croyait peut-être que ce fait d'Angélique Cottin, en le supposant vrai, était un fait isolé, tout à fait anormal, sans analogue aucun. Mais au moment même où elle lui refusait le droit de cité, d'autres faits du même genre se passaient à sa porte, chez ses membres les plus vénérés peut-être, et ces hommes éminents avaient la faiblesse et le respect humain de garder le silence sur des phénomènes dont ils étaient pleinement convaincus. Adressez-vous, entre autres, aux bureaux du journal *le Siècle* et demandez-lui le nom qu'il avait au bout de sa plume en écrivant l'article suivant, le 4 mars de cette même année, c'est-à-dire au plus fort même de la discussion :

« Devons-nous citer un fait assez récent, encore inédit, qui a une notable analogie avec l'histoire de la jeune Angélique et dont les particularités réelles se résolvent très-probablement dans une affection nerveuse telle que la danse de Saint-Guy. Il est attesté comme parfaitement sincère et exact par un témoin oculaire, éclairé, *professeur de classe supérieure dans un des colléges royaux de Paris.* En voici un extrait que *nous sommes autorisés à reproduire.*

« Le 2 décembre dernier, une jeune fille d'un peu moins de quatorze ans, apprentie coloriste, rue Descartes, étant à travailler à son ouvrage, la table fit entendre, au grand étonnement de tout le monde,

des bruits insolites et variables...... Bientôt le pinceau de la jeune fille s'échappa de ses doigts : quand elle voulait le saisir, il fuyait, le pupitre sur lequel elle travaillait, reculait ou se dressait devant elle. La table même, violemment repoussée, allait se heurter contre la table voisine. La chaise sur laquelle la jeune fille était assise, reculait tout à coup et se dérobait sous elle. Le seul frôlement de sa robe repoussait, attirait, soulevait une table. Le témoin, signataire de cette relation, dit que, placé près de la jeune fille, il a été soulevé avec la chaise sur laquelle il était assis. Plusieurs fois cette jeune fille s'est écriée qu'on lui tirait ses bas. En effet, les jarretières s'étaient *spontanément dénouées*, les bas étaient presque sortis des pieds ; *puis, par une réaction soudaine, se remettaient d'eux-mêmes* [1]..... Ces phénomènes se sont reproduits constamment pendant une dizaine de jours. Maintenant, la jeune fille éprouve de violentes secousses intérieures qui ne lui permettent pas de rester assise. Elle est enlevée à tous moments de son siége et y retombe par un mouvement semblable à celui d'un cavalier qui trotterait à l'anglaise. » (*Siècle* du 4 mars 1846.)

Maintenant si la parole *du Siècle* ne suffit pas aux incrédules, qui donc leur suffira ? Néanmoins, essayons de passer à autre chose, ou plutôt à un autre article d'une même chose.

Le 2 février, on lisait dans *la Gazette des Tribunaux :*

« Un fait des plus singuliers, fait qui se reproduit chaque soir, chaque nuit depuis trois semaines, sans que les recherches les plus actives, la surveillance la mieux entendue, la plus persistante, aient pu en faire découvrir la cause, met en émoi tout le quartier populeux de la Montagne-Sainte-Geneviève, de la Sorbonne et de la place Saint-Michel. Voici ce que constate, d'accord avec la clameur publique, la double enquête judiciaire et administrative à laquelle on procède sans désemparer depuis plusieurs jours :

« Dans les travaux de démolition ouverts pour le percement d'une rue nouvelle qui doit joindre la Sorbonne au Panthéon et à l'École de droit, en traversant la rue des Grès à la hauteur de l'ancienne église

[1] Cela rentre dans les ciseaux d'Angélique, détachés *de leur* cordon tout simplement *dénoué ;* nous ne comprenons pas trop cette *réaction* électrique.

qui a successivement servi d'école mutuelle et de caserne d'infanterie ; à l'extrémité d'un terrain où existait autrefois un bal public, se trouve le chantier d'un marchand de bois au poids, et de charbon, chantier que borne une maison d'habitation, élevée d'un seul étage avec greniers. C'est cette maison, éloignée de la rue d'une certaine distance, et séparée des habitations en démolition par les larges excavations de l'ancien mur d'enceinte de Paris construit sous Philippe-Auguste et mis à découvert par les travaux récents, qui se trouve chaque soir et toute la nuit, assaillie par une grêle de projectiles qui, par leur volume, par la violence avec laquelle ils sont lancés, produisent des dégâts tels, qu'elle est percée à jour, que les châssis des fenêtres, les chambranles des portes sont brisés, réduits en poussière comme si elle eût soutenu un siége à l'aide de catapulte ou de mitraille.

« D'où viennent ces projectiles, qui sont des quartiers de pavé, des fragments de démolition, des moellons entiers qui, d'après leur poids et la distance d'où ils proviennent, *ne peuvent évidemment être lancés de main d'homme?* C'est ce qu'il a été jusqu'à présent impossible de découvrir. En vain a-t-on exercé sous la direction personnelle du commissaire de police et d'agents habiles une surveillance de jour et de nuit ; en vain le chef du service de sûreté s'est-il rendu avec persistance sur les lieux ; en vain a-t-on lâché chaque nuit dans les enclos environnants des chiens de garde, rien n'a pu expliquer le phénomène, que, dans sa crédulité, le peuple attribue à des moyens mystérieux ; les projectiles ont continué de pleuvoir avec fracas sur la maison, lancés à une grande hauteur au-dessus de la tête de ceux qui s'étaient placés en observation jusque sur le toit des maisonnettes environnantes, paraissant provenir *d'une très-grande distance*, et atteignant leur but avec une précision en quelque sorte mathématique, et sans qu'aucun parût dévier dans sa courbe *parabolique* du but invariablement désigné.

« Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails sur ce fait, qui trouvera sans doute une explication prochaine, grâce à la sollicitude qu'il a éveillée. Déjà l'enquête s'étend sur tout ce qui peut se rattacher dans ce but à l'application de l'adage : *Cui prodest is auctor.* Toutefois, nous ferons remarquer que, dans des circonstances à peu près analogues et qui produisirent également une certaine sensation dans Paris lorsque, par exemple, une pluie de pièces de menue monnaie attirait chaque soir les badauds de Paris, rue Montesquieu, ou

lorsque toutes les sonnettes de la rue de Malte étaient mises en mouvement par une main invisible, il *a été impossible* de parvenir à aucune découverte, de trouver une explication, une cause première *quelle qu'elle fût*. Espérons que cette fois on arrivera à un résultat plus précis. »

Deux jours après, le même journal disait encore :

« Le fait singulier et demeuré jusqu'à ce moment inexplicable que nous avons signalé ce matin, du jet de projectiles considérables contre la maison d'un marchand de bois et de charbon, rue Neuve-de-Cluny, proche de la place du Panthéon, a continué de se produire aujourd'hui encore, malgré la surveillance incessante exercée sur les lieux mêmes.

« A onze heures, alors que des agents étaient échelonnés sur tous les points avoisinants, une pierre énorme est venue frapper la porte (barricadée) de la maison. A trois heures, le chef intérimaire du service de sûreté, et cinq ou six de ses principaux subordonnés étant occupés à s'enquérir près des maîtres de la maison de différentes circonstances, un quartier de moellon est venu se briser à leurs pieds comme un éclat de bombe.

« On se perd en conjectures. Les portes, les fenêtres sont remplacées par des planches clouées à l'intérieur pour que les habitants de la maison ne puissent pas être atteints, comme l'ont été leurs meubles et jusqu'à leurs lits, brisés par les projectiles. »

Le phénomène dura trois semaines environ, toujours mêmes précautions, mêmes dégâts, même impossibilité de saisir un coupable. Cependant tout cessa, et le public parisien, si vivement intrigué pendant un temps, accepta, ne fût-ce que pour se reposer, nous ne savons plus quelle absurde solution.

L'hiver suivant, nous trouvant à Paris, et voulant en avoir le cœur net, nous demandâmes quelques renseignements à la police d'abord et à la *Gazette des Tribunaux* ensuite. La première nous répondit, qu'on avait *fini par croire* que c'était le propriétaire de la maison lui-même qui, *on ne sait trop* par quels calcul et spéculation, avait voulu la discréditer; la seconde nous affirma, que c'était un mauvais plaisant qui jouait tous ces tours au pauvre homme, et que M. le commissaire de police l'avait pris sur le fait et fait mettre en prison... — Mais, comment s'appelait-il?... — On l'ignore... — A quelle

prison peut-il être?.. — Demandez au commissaire de police, il se fera un vrai plaisir de vous le dire.

Ces réponses assez divergentes, quoique émanant de deux autorités officielles, nous parurent plus que suspectes et nous crûmes y reconnaître le sceau de toutes les précédentes. Alors nous nous rendîmes dans le quartier, nous visitâmes la maison, et causâmes avec le maître charbonnier *Lerible,* à qui elle appartient. Après un récit très-détaillé de la chose, le bonhomme ajouta dans un style que nous vous demandons, Messieurs, la permission de conserver : « Mais, croiriez-vous bien, Monsieur, qu'ils ont eu la *simplicité* de m'accuser de tout cela, moi, propriétaire, moi, qui ai été plus de trente fois à la police pour la prier de me débarrasser, moi, qui le 29 janvier, ai été trouver le colonel du 24e, qui m'a envoyé un peloton de ses chasseurs ? J'avais beau leur dire, croyez que c'est moi, si ça vous amuse, ça ne change rien à la chose ; allez toujours, dites-moi seulement comment je m'y prends et prenez-moi l'individu que je fais travailler, puisque vous voyez bien que ce n'est pas moi qui suis auprès de vous. Ainsi que ce soit moi, ou bien que ce soit un autre qui l'emploie, *amenez-moi mon particulier.* Ça vous regarde, et vous n'aurez pas servi un ingrat... Mais, bah! Monsieur, ils ont bien fait ce qu'ils ont pu, les pauvres diables, mais ils n'ont mis la main sur personne; et puis, *une supposition* encore, *que ce fût moi qui me démolisse;* dites donc un peu, est-ce que j'aurais meublé ma maison tout exprès, avec de beaux meubles tout neufs, comme je venais de le faire un mois auparavant? Est-ce que j'aurais laissé tout mon petit mobilier, dans ce buffet à glaces, que les pierres paraissaient ajuster? Tenez, Monsieur,... » et le pauvre homme nous montrait tous les fragments de sa vaisselle brisée, de sa pendule, de ses bocaux à fleurs, de ses glaces, débris qu'il évaluait à quinze cents francs, ce qui ne nous étonnait pas, et dans le fait, nous trouvions sa défense assez valable, surtout lorsqu'il ajoutait : « Et moi donc, est-ce que je n'aurai pas commencé par me mettre à l'abri? est-ce que ces pierres ne tombaient pas sur moi encore plus rudement que sur les autres? Tenez, voyez encore cette blessure près de la tempe; savez-vous bien que je pouvais y rester? Ah! Monsieur, il faut convenir qu'il y a des gens qui sont drôles (1)! »

(1) Un détail bien curieux est cel [1] qu'il nous fit admirer; cette chambre était

Ce n'est pas tout. Ce brave homme nous avait intéressé, mais nous voulûmes questionner ses voisins ; nous nous adressâmes donc à plusieurs, entre autres à un grand libraire, qui forme l'angle de la rue, dans laquelle se trouve située cette maison. Comme les autres, il regardait la chose *comme absolument inexplicable* et trouvait l'accusation de jonglerie plus absurde encore que tout le reste.

Alors nous nous rendîmes chez le commissaire de police ; il était absent malheureusement, mais ses deux secrétaires occupaient son étude, et celui qui le remplaçait nous répondit : « M. le commissaire de police vous affirmerait comme moi, Monsieur, que malgré nos infatigables recherches, on n'a jamais pu rien découvrir, et je peux vous assurer à l'avance, qu'on ne découvrira jamais rien. — Merci, Monsieur, nous en étions aussi parfaitement sûr, mais nous tenions à vous l'entendre dire. »

Ainsi, puisée à la police d'abord, puis à la *Gazette*, qui nous avait appris les faits, leur explication pouvait nous paraître officielle... Elle l'était, ni plus ni moins que toutes les autres (¹).

remplie de pierres et de fragments de tuile longs et plats. Cette forme nous frappa. —Par quel hasard, lui dîmes-nous ?... — Voilà, Monsieur ; c'est que j'avais fermé mon volet. Eh bien ! remarquez bien cette fente-là. — Effectivement, c'est une fente très-longue et très-étroite. — Eh bien ! Monsieur, à partir du moment où j'eus fermé mon volet, toutes les pierres eurent cette forme que vous leur voyez, et toutes arrivaient par cette fente qui a à peu près leur largeur ! Nous restâmes confondu devant l'adresse des *jongleurs* qui visaient aussi juste et d'une aussi grande distance. C'était à le donner à cent mille à Auriol, encore en le plaçant à vingt-cinq pas, au lieu d'un kilomètre pour le moins.

(¹) Si MM. les sceptiques avaient appelé l'érudition à leur aide, ils auraient vu que les mêmes phénomènes s'étaient déjà produits à peu près *au même lieu*. Ils ont donc oublié les diables de Vauvert auxquels la rue d'*Enfer* doit son nom? Au surplus, ce phénomène n'est pas rare, et nous avons là, sous les yeux, un article du *Courrier de l'Isère* qui nous affirme le fait suivant. D'après lui, une jeune fille des environs de Grenoble serait poursuivie, même au milieu des rases campagnes, par une pluie de petites pierres qui n'atteignent jamais qu'elle : certificats de médecin, de maire et de curé, rien n'y manque. Nous avons encore là un autre journal qui reproduit un fait exactement semblable..... Mais on n'en finirait pas. Celui de Paris peut servir de *spécimen*, tant par sa grande notoriété que par les précautions déployées..... et surtout par les explications définitives. On a vu la même chose à Cideville (voir la déposition de Le Seigneur, 9ᵉ témoin).

Tout ceci nous rappelle cette pluie de briques qui tombait à Rome pendant que la cause de Milon se plaidait et sur laquelle les aruspices consultés répondirent : « Méfiez-vous des pluies d'en haut. » (Voir t. 1, l. 2, p. 87.)

Maintenant, nous allons aborder deux autres faits plus explicites que tout le reste, surtout le second, comme constatation d'abord, comme origine ensuite, et finalement comme guérison. Ils nous paraissent laisser peu de chose à désirer, et nous doutons, qu'avec deux analogues aussi parfaits sous les yeux, un esprit tant soit peu philosophique, puisse conserver encore le moindre doute sur la parfaite innocence des victimes de Cideville.

La même revue française, qui nous donnait tout à l'heure un extrait du *Douglas* (disait dans son n° de décembre 1846) : « M. Ch. R... nous écrit de Rambouillet, à la date du 25 novembre, la lettre suivante qui intéressera vivement ceux qui ont suivi les expériences de la petite Cottin.

« ... Je crois vous faire plaisir en m'empressant de vous signaler qu'il se passe à Clairefontaine, près de Rambouillet, des faits dans le genre de ceux de mademoiselle Cottin ; Rambouillet s'en est vivement entretenu. Voici ce que j'ai pu recueillir à ce sujet ; je ne puis vous garantir l'exactitude des détails, mais le fond est vrai.

« M. B... est fermier à Clairefontaine. Il y a douze ou quinze jours, trois ou quatre marchands de livres toulousains se trouvaient dans ce bourg ; l'un d'eux vint à la ferme offrir ses livres. La domestique, qui se trouvait seule, lui donna un morceau de pain. Quelque temps après, un second vint aussi demander du pain, *la fille lui en ayant refusé, il s'en alla en la menaçant* (¹). Le soir de ce jour, la soupe étant servie, les couverts mis, au moment de se mettre à table, le bouillon tourna, devint laiteux, les couverts et la soupière s'agitèrent et furent jetés à terre ; la fille allant pour mettre un chaudron sur le feu, l'anse lui resta dans la main, les oreilles s'étant rompues. La même fille allant dans la maison, et se trouvant sur la place où avait été le marchand, fut prise de mouvements dans les membres ; son cou éprouva aussi un vif mouvement de rotation, et sa frayeur était grande. Le charretier, par bravade, se mit au même lieu, il fut tout aussitôt agité, et il étouffait ; sortant de la maison, il fut renversé dans une mare d'eau qui est au-devant. On alla chercher M. le curé ; mais à peine avait-il récité quelques prières qu'il fut agité comme les autres ; ses lunettes en furent brisées ; ses meubles craquaient et

(¹) Qu'on ne perde pas de vue cette analogie.

éprouvaient des oscillations. La fille fut très-mal; elle passa même pour avoir succombé. Ces phénomènes sont intermittents, ils cessent et reparaissent.

« La fille avait-elle des prédispositions à cette affection que la peur aura fait éclore? Cette espèce d'éclampsie n'est-elle pas contagieuse, comme le sont l'épilepsie, la chorepsie, la catalepsie? etc.

« J'aurais été très-curieux de voir ces faits; mais ne connaissant aucunement M. B..., ni personne à Clairefontaine, n'ayant ni titre ni mission pour prétexte, j'aurais eu peur d'être éconduit. »

Ce récit est en effet très-curieux.

Mais voici le fait culminant par excellence, et auquel devrait être réservé l'honneur de clore une liste d'analogues que nous pourrions grossir à volonté, si nous ne voulions ménager et votre temps et votre bonne volonté.

Attention!

Le 5 mars 1849, on lisait l'article suivant dans un de nos grands journaux les plus sérieux, le *Constitutionnel*.

« Il paraît que la population de la commune de Guillonville, canton d'Orgères, est tout en émoi depuis quelques semaines, par suite des prétendus miracles d'une *jeune fille électrique*. Cette fille, âgée de quatorze ans, domestique de ferme, d'une intelligence bornée, serait (dit la chronique) douée d'une force d'attraction très-extraordinaire, à l'endroit des meubles ou autres objets qui l'entourent. La première fois qu'on reconnut les effets de cette singulière faculté, la petite paysanne était en train de bercer un des enfants de ses maîtres : tout à coup les deux portes d'une armoire fermée à clef s'ouvrent toutes seules, et le linge qu'elle contenait est jeté à travers la chambre comme lancé par une main invisible. Au même instant une pelisse, qu'on avait posée sur un lit voisin, enveloppe la berceuse, et se fixe sur elle assez fortement pour qu'on ait de la peine à l'enlever.

« A partir de ce jour, les preuves de cette puissance attractive allèrent se multipliant d'une façon merveilleuse, au grand dommage de l'électrique servante : tantôt, en effet, c'est un collier de cheval qui vient se placer sur ses épaules, tantôt des corbeilles de pain qui lui tombent sur la tête; tantôt encore, un sac vide qui la coiffe et la recouvre en entier, et cette tunique de Nessus d'un nouveau genre, se colle à son corps sans qu'on puisse la lui arracher. Est-elle dans une chambre? les meubles de danser et de changer de place, ainsi

que dans un conte fantastique d'Hoffmann. D'autres fois, un peloton de fil va se loger dans son dos, et toutes sortes d'objets, bouts de chandelles, morceaux de viande et (ceci devient plus grave) boucles d'oreilles de sa maîtresse, se retrouvent dans ses poches, et toujours, à ce qu'on raconte, par la seule influence de son pouvoir d'attraction et par la vertu de l'électro-magnétisme. Une femme du village, esprit fort de l'endroit, se présente à la ferme, hochant la tête d'un air sceptique, et disant d'un ton de défi qu'elle ne croira que ce qu'elle verra; peu de temps après, le chef de la jeune fille de se couvrir d'un plat, sans qu'on puisse deviner d'où lui vient cette coiffure inattendue.

« Tels sont les faits qui ont fort agité les habitants de Guillonville, et qui, grossis naturellement à mesure qu'ils se répandent dans les communes environnantes, font partout crier au miracle. »

Malgré l'autorité (semi-convaincue il est vrai) du *Constitutionnel*, la chose en fût restée là probablement, et certes, pas un seul Parisien, même parmi les plus curieux et les plus savants, ne se fût permis de faire cinquante pas pour vérifier des phénomènes un million de fois plus curieux que ceux qui les absorbent jour et nuit; mais dans le pays, une telle indifférence fût devenue par trop scandaleuse, bon gré, malgré, il fallut bien y prêter quelque attention.

Aussi, le *Journal de Chartres* s'en occupa-t-il bientôt, et crut devoir rapporter la lettre si curieuse de M. Henri Roger, agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

Après lui vint *l'Abeille*, journal de la même ville, et c'est lui qui va nous éclairer sur ces faits prodigieux. Laissons parler son numéro du 11 mars 1849. Après avoir cité l'article qu'on vient de lire, il ajoute :

« Le médecin qui a envoyé cette relation à M. Henri Roger, est M. Larcher, médecin à Sancheville. De tous les faits rapportés par le *Constitutionnel*, un seul est inexact (1). Il n'est pas vrai de dire que le sac qui coiffait la jeune domestique se collait à son corps sans qu'on pût l'arracher; on l'a toujours enlevé avec beaucoup de facilité. Nous tenons cette rectification de M. Dolléans père, conseiller municipal à Cormainville, qui a plusieurs fois retiré lui-même le sac

(1) Vous voyez qu'on se pique d'exactitude. Celle-ci est scrupuleuse.

qui recouvrait si mystérieusement cette fille. Voici maintenant une lettre de notre correspondant du canton d'Orgères : elle est datée du 28 février 1849.

« Monsieur le Rédacteur, je ne sais si vous avez entendu parler des faits qui, depuis deux mois, se passent dans une commune de ce canton, à Guillonville. Si vous voulez me permettre de les raconter, je le ferai avec toute l'exactitude qu'exigent des faits si extraordinaires et si inexplicables pour moi. Toutes les populations du canton d'Orgères s'en préoccupent vivement et en font le sujet continuel de leurs conversations. Voici ces faits, tels que je les ai recueillis de la bouche même d'une foule de témoins oculaires et dignes de foi. Je commence *ab ovo.*

« Dans le courant du mois de décembre dernier, M. Dolléans, meunier et cultivateur à Gaubert, commune de Guillonville, s'aperçut que chaque nuit on lui volait du foin. Quel était l'auteur de ce vol? Ses soupçons se portèrent sur un nommé V***, employé à son service. Il le dénonça; la justice fit des perquisitions chez l'homme soupçonné; mais elle ne put rien découvrir qui justifiât les soupçons de M. Dolléans. Deux jours après ces perquisitions, le feu fut mis à l'écurie du meunier de Gaubert; mais fort heureusement on aperçut la flamme avant qu'elle pût faire de grands ravages, et l'on en fut quitte pour la peur. V*** fut encore soupçonné de ce méfait; il avait été vu, dit-on, rôdant autour de la maison le soir où le feu éclata dans l'écurie; c'était une jeune domestique de la ferme, âgée de quinze ans, et nommée Adolphine Benoît, qui prétendait l'avoir vu. V*** fut arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Châteaudun; il fut relâché après trente-deux jours de détention préventive.

« Cependant, *deux jours après l'arrestation de V****, commença une série de faits extraordinaires, qui durent encore aujourd'hui chez M. Dolléans de Gaubert. Un beau matin de la fin de décembre, M. Dolléans trouva ouvertes toutes les portes de son étable, de son écurie, de ses granges et de sa propre habitation; en même temps toutes les clefs avaient disparu. Dans la journée, il fit mettre de bons et forts cadenas à toutes les portes; mais lorsqu'il se leva, le lendemain, à cinq heures du matin, tous étaient enlevés, à l'exception de celui qui fermait la porte de la grange. M. Dolléans crut que de hardis voleurs venaient prendre, la nuit, et les clefs et les cadenas. Il s'arma de son fusil, se mit en sentinelle, non loin de sa grange, bien décidé

à tirer sur le premier qu'il verrait paraître. Il resta là jusqu'aux premières lueurs du jour, vers sept heures et demie. En ce moment, il détourua un peu la tête : le cadenas de la grange avait disparu ! M. Dolléans rentre et raconte à sa femme et à ses gens ce qui vient d'arriver. Tous s'en effraient ; cette disparition du dernier cadenas leur semble une chose surnaturelle.

« Toute la journée se passa dans un calme parfait. Madame Dolléans, qui était fort alarmée, engagea sa jeune servante à réciter à genoux les sept psaumes de la Pénitence, espérant trouver dans la prière un secours contre sa peur. A peine la jeune fille s'est-elle agenouillée, qu'elle s'écrie : *Qui donc me tire par ma robe?* Et le cadenas, disparu le matin, apparaît pendu à son dos. Grand émoi et nouvelle épouvante dans la maison : c'était le 31 décembre.

A partir de cette époque, Adolphine Benoît éprouva chaque jour les choses les plus singulières. Tantôt des cordes, des chandelles, des chiffons, des corbeilles à pain, des chopines pleines d'eau et même de vieilles charognes se trouvaient subitement transportés sur son dos ou dans ses poches. Tantôt les ustensiles de cuisine, casseroles, poêlons, cuillers à pots, etc., venaient s'accrocher aux cordons de sa jupe ou de son tablier. D'autres fois, entrant dans l'écurie, les harnais des chevaux sautaient sur elle et l'entortillaient de telle façon qu'un secours lui était nécessaire pour s'en délivrer. Un jour, toujours en entrant dans l'écurie, les deux colliers des chevaux vinrent se placer sur ses épaules. Vous riez sans doute, Monsieur le Rédacteur, de ces burlesques événements ; mais la jeune servante et ses maîtres n'en riaient pas ; ils étaient saisis d'une indicible épouvante. Adolphine Benoît en devint malade et fut envoyée à l'hospice de Patay, où elle passa cinq jours sans ressentir aucun des effets de son obsession.

« Elle revint chez ses maîtres. A peine y eut-elle mis le pied, que tout recommença : les mêmes faits et quelques autres d'un genre nouveau vinrent la tourmenter comme auparavant. Plus de vingt fois deux planches de trois à quatre pieds de longueur formant étagères lui tombèrent sur le dos à l'instant même où elle entrait dans la chambre. On a même vu ces deux planches, appuyées sur une seule de leurs extrémités, se tenir en équilibre *malgré les lois de la pesanteur.* Souvent, soit en marchant, soit en se tenant debout devant ses maîtres, la jeune Adolphine se trouvait tout à coup couverte d'un

long sac qui l'enveloppait de la tête aux pieds. D'autres fois, le trépied et la chèvre à scier le bois allaient se placer à califourchon sur son cou. Très-souvent des cordes, des rubans venaient tout à coup, au milieu d'une conversation, s'enlacer autour du cou d'Adolphine, et lui serraient la gorge avec tant de force qu'elle en perdait la respiration. Je ne finirais pas, Monsieur le Rédacteur, si je voulais vous rapporter tout ce que racontent les témoins de ces scènes mystérieuses. Mais, demanderez-vous peut-être, n'y avait-il point ruse et comédie de la part de la jeune servante? C'est ce que des personnes sensées se dirent d'abord. Une d'elles, entre autres, mademoiselle Dolléans, sœur du maître de la maison, femme pleine de sagacité et de bon sens, se donna pour mission de surveiller Adolphine; durant quinze jours, elle ne la quitta ni le jour ni la nuit; elle ne l'abandonna pas un seul instant. Eh bien! il a été impossible à mademoiselle Dolléans de découvrir la moindre tromperie dans cette jeune fille.

« Il y avait déjà plus d'un mois que ces faits extraordinaires se reproduisaient chaque jour avec une intensité toujours croissante, lorsque mademoiselle Dolléans résolut de renvoyer sa servante. Adolphine Benoît retourna chez son père, à Péronville. Cette pauvre enfant recouvra *aussitôt* la tranquillité.

« Chez M. Dolléans, tout rentra d'abord dans le calme le plus parfait, et cela dura une dizaine de jours. Mais, le mercredi des cendres, des événements tout aussi inexplicables que les premiers jetèrent de nouveau l'effroi dans cette intéressante famille. Cette fois ce n'était plus une domestique qui en était l'objet, ce fut le plus jeune fils de M. Dolléans, enfant de deux à trois mois [1]. Un jour, comme sa mère le tenait sur son giron, tout à coup le bonnet de l'enfant fut enlevé, et on ne sait ce qu'il devint. Madame Dolléans lui en met un autre; bientôt celui-ci est coupé et enlevé de même, mais remplacé par une énorme cuiller à pot, qui couvre la tête de l'enfant, à la grande frayeur

[1] Faisons ici une remarque très-importante; Jusqu'à présent on pouvait nous dire, et l'on nous disait : « Voyez; aussitôt que ces servantes, ces enfants suspectés, sont congédiés, tout est fini. » — Oui, en général, et parce qu'ordinairement ces instruments de vengeance ont rempli tout leur mandat. Mais ici nous voyons une exception. Dix jours après le renvoi de la personne influencée, c'est le fils de M. Dolléans qui la remplace. Donc, Adolphine Benoît n'était dans tout ceci qu'une cause secondaire, et tout simplement *le véhicule momentané* de l'influence émise.

de sa mère. Depuis huit jours ce pauvre enfant est tourmenté de mille façons, malgré la surveillance assidue de ses parents : à chaque instant des ustensiles de cuisine se précipitent sur lui ou dans son berceau. *J'ai vu moi-même les pelles, les pincettes, les réchauds et une foule d'autres objets, s'y trouver subitement sans qu'on pût deviner comment tout cela y était transporté.* Madame Dolléans m'a assuré qu'elle a vainement essayé d'attacher au cou de l'enfant des médailles ou des crucifix; ces objets sacrés disparaissaient mystérieusement un moment après y avoir été placés.

« *Vous dire l'impression que ces faits produisent parmi nous serait impossible :* j'y renonce. *Tout le monde crie au maléfice, au sortilége;* on va même jusqu'à jeter des accusations absurdes sur plusieurs personnes, qui sans doute sont bien innocentes de tout cela.

« Si vous croyez, Monsieur le Rédacteur, ces faits dignes d'être mis sous les yeux de vos lecteurs, je vous autorise à publier ma lettre, sinon, jetez-la au feu. »

« Il y a déjà huit jours que nous avons reçu la lettre de notre correspondant. Nous n'avons pas voulu la publier avant de nous être rendus sur les lieux. Deux de nous sont donc allés, cette semaine, dans le canton d'Orgères, ils ont interrogé des hommes sages, témoins oculaires, des cultivateurs instruits, des prêtres, des médecins : tous ont certifié exacts les faits avancés par notre correspondant. Maintenant comment expliquer des faits aussi extraordinaires? Ici, nous nous taisons. A la science et à l'église en appartient la solution. Nous ajouterons seulement ce que M. et Mme Dolléans nous ont dit, que, le jeudi 1er mars, des exorcismes ont été faits sur l'enfant, et qu'aussitôt tout le désordre a cessé; l'enfant ne possède plus cette *vertu attractive*, pour parler comme M. Roger, du *Constitutionnel.* Voilà ce que nous pouvons affirmer en toute vérité [1]. »

Ce que nous pouvons affirmer, nous-même, en toute vérité, c'est que, depuis l'affaire de Cideville, nous avons écrit au curé chargé de l'exorcisme. Il a bien voulu nous répondre quelques mots que nous transcrivons ici :

« Monsieur, ce n'est pas M. le curé de Guillonville qui s'est chargé « de faire les exorcismes pour *détruire l'obsession* de ces deux per-

[1] *L'Abeille* (journal de Chartres), du 11 mars 1849.

« sonnes de Guillonville : c'est moi, curé de Cormainville, son voi-« sin. Voici ce que j'ai fait, sans soupçonner ni attaquer personne : « après m'être bien assuré, par moi-même, que les faits étaient réels, « j'ai conduit à Chartres des témoins, en nombre suffisant et très-« dignes de foi, à nos supérieurs ecclésiastiques, qui, bien convaincus « de la vérité des faits et sans en être nullement étonnés, m'ont « excité à faire les exorcismes, et c'est ce que j'ai fait en *suivant en* « *tout point ce qui est marqué dans le rituel*, et *le jour même* l'ob-« session a disparu entièrement, à la grande joie des pauvres fer-« miers, qui desséchaient de chagrin et de peine. Tout ce qu'il y « avait dans le journal *l'Abeille* était parfaitement vrai, et mille au-« tres faits de ce genre (1). »

Votre très-humble serviteur,

Signé : Lefranc, desservant de Cormainville.

22 février 1851.

Nous allions clore ici messieurs, la liste de tous nos analogues, lorsque nous eûmes communication d'une relation tellement frappante, qu'il nous parut impossible de ne pas la mettre sous vos yeux, comme dernier moyen de conviction.

(1) A treize siècles de distance, ne croit-on pas entendre saint Augustin nous raconter le fait suivant :

« Le tribun Hesperius, *qui est parmi nous*, a une métairie au territoire des « Fussales appelée Zubedi, où ayant reconnu que les esprits malins tourmentaient « ses esclaves et son bétail, il pria nos prêtres, en mon absence, que quelqu'un « d'eux y allât pour les en chasser par ses oraisons. Il y en alla un qui offrit le sa-« crifice du corps de Jésus-Christ, faisant d'ardentes prières pour faire cesser cette « vexation; *et aussitôt* elle cessa par la miséricorde de Dieu. » (Saint Augustin, « cité l. 22, ch. 8).

Ne croit-on pas entendre encore un autre saint, un autre grand homme, saint Grégoire de Nysse, nous raconter les phénomènes terribles dont il fut témoin dans une maison de bains à Néocésarée, phénomènes consistant, de temps immémorial, en tremblements de terre, en flammes jaillissant sous vos pas, en fournaises s'entr'ouvrant subitement et dont on ne pouvait sortir *vivant* après telle heure? Or, prenez garde, c'est saint Grégoire qui parle, et saint Grégoire vous racontant comment il sortit victorieux de ces épouvantables épreuves par la force de ses prières et l'invocation du nom de Jésus-Christ, prières et invocations qui *purgèrent* à jamais cette maison. (Grég. de Nysse, vie du diacre Gr... à Néoc.....)

Cette relation de faits accomplis en 1846 dans les états de New-Yorck nous paraît une démonstration absolue, sans réplique possible, et presque mathématique, de la surnaturalité des phénomènes de Cideville, car il suffira de rapprocher les deux dates pour se voir renfermé forcément dans cet inexorable syllogisme :

Ou cette relation américaine, écrite en Anglais, publiée et vendue seulement à New-York, n'a vu le jour qu'après la transmission *outre-mer* de notre récit normand, où, les jongleurs de Cideville ont calqué leur affaire en 1851, sur le récit anglais, que l'on ne pourrait même pas à l'heure qu'il est, se procurer à Paris.

Vous allez juger messieurs de cette double possibilité. L'ouvrage publié à New-York en 1850, par M. *W. Capron et Henri-Barron*, et se vendant dans la même ville *chez MM. Fowler et Wels*, 131, *Nassau-Street*, porte le titre suivant « *Explanation and history, of the mysterious communion, With spirits, in Western New-York* ».

On y lit ce qui suit :

A CIDEVILLE.	A NEW-YORK.
Les coups se font entendre pendant deux mois et demi. On ne néglige rien de ce qui pourrait en faire découvrir la cause.	« Des coups, dont personne ne put deviner la cause, se firent entendre pour la première fois, chez un nommé *Weckman*, qui habitait une maison dans un petit village, près de la ville d'*Arcadie*, dans l'Etat de New-York, en 1846. Tous les efforts faits par M. Weckman et sa famille, pour découvrir l'auteur de ces bruits mystérieux, furent inutiles, quoique l'on ne négligeât rien de ce qui paraissait propre à le faire découvrir.
L'enfant et M. le maire ont signalé souvent le passage de cette main.	« Une fois, pendant la nuit, la famille fut éveillée par les cris de la plus jeune des enfants, petite fille de huit ans, qui assura avoir senti quelque chose comme *une main* qui avait parcouru le lit, et avait enfin passée sur sa tête et sur sa figure ; chose qui paraît avoir eu lieu depuis dans plusieurs autres endroits où ces coups se sont fait entendre. Dès ce moment, rien de plus ne se manifesta pendant six mois, époque à laquelle cette famille quitta la maison, qui fut alors habitée par M. John Fox et sa famille. Pendant trois mois en-

A CIDEVILLE.

A NEW-YORK.

core, tout y fut tranquille; mais alors les coups mystérieux recommencèrent de plus belle.

D'abord *les coups* sont *faibles, brefs et saccadés.* (V. déposition.)

Tous les meubles étaient *en vibration* (M. de St-V.)

Dabord, c'étaient de *petits coups très-légers*, comme si quelqu'un frappait tout doucement sur le parquet d'une des chambres à coucher; et à chaque coup, une vibration se faisait sentir sur le parquet; on la sentait même étant couché... Cette sensation était semblable à celle produite par une batterie galvanique..., et, malgré les recherches que l'on fit dans tous les sens, pour en découvrir l'auteur, on ne trouva rien.

M. le curé de Cideville, fait appel à ses confrères, à la magistrature, à la médecine, et même aux physiciens de Rouen.

« Les coups se faisant constamment entendre, il n'y avait plus moyen de dormir dans la maison. Toutes les nuits, ces bruits légers, vibrants, frappaient doucement, mais sans relâche; fatiguée, inquiète, toujours aux aguets, la famille se décida enfin à appeler les voisins, pour l'aider à trouver le mot de l'énigme; et dès ce moment, les bruits mystérieux attirèrent l'attention de tout le pays. On mit des groupes de six ou huit individus dans chaque pièce de la maison, ou bien on en sortit, tout le monde écoutant dehors; mais l'agent invisible tapa toujours. Le 31 mars 1847, Madame Fox et ses filles, n'ayant pas fermé l'œil pendant la nuit précédente, et, ayant grand sommeil, se couchèrent de très-bonne heure toutes dans la même chambre, espérant ainsi échapper aux bruits qui faisaient ordinairement plus de tapage vers le milieu de la nuit. M. Fox était absent. Mais bientôt les coups commencent et les deux jeunes filles, qui ne pouvaient dormir, se mettent à les imiter en faisant claquer leurs doigts; mais, à leur grand étonnement, les coups répondent à chaque claquement. Alors, la plus jeune se met à vérifier ce fait surprenant; elle fait un claquement, on entend un coup, deux, trois, etc., toujours l'être invisible rend le même nombre de coups, une des jeunes filles, dit en badinant : « Maintenant, faites ce que je fais, comptez un, deux,

trois, etc., et elle frappe chaque fois le nombre de coups indiqué, les coups la suivent avec la même précision, mais ce signe d'intelligence alarmant la jeune fille, elle cesse bientôt son expérience. » Alors ce fut Madame Fox qui dit : «Comptez dix » et sur-le-champ dix *coups* se firent entendre. Elle ajoute : « Voulez-vous me dire l'âge de Catherine (une de ses filles)? » et les coups frappent précisément le nombre d'années qu'avait cette enfant.

M. de M... demande l'âge de ses filles; dix personnes en font autant. (V. pièces justificatives.)

« Alors le bruit de ces choses étranges se répandit au loin. Des centaines d'individus arrivèrent de tous les côtés. Des prêtres, des juges, des avocats, des médecins et une foule de simples citoyens. On engagea quelques membres de la famille que ces coups poursuivaient de maison en maison, à quitter le village qu'ils habitaient, pour aller s'établir à *Rochester*, ville importante du New-York, où ceux qui désireraient venir entendre ce phénomène pourraient plus facilement les trouver. Depuis ce moment, des *milliers* de personnes, *dont un grand nombre se trouve parmi les hommes les plus intelligents du pays*, se sont donné rendez-vous chez cette famille, et ont cherché par tous les moyens, à découvrir l'imposture, s'il y en avait.

« Mais jusqu'ici toutes les recherches ont été infructueuses. *On a lié les pieds et les mains* aux jeunes filles, on les a isolées au milieu de coussins de plumes, on les a fait déshabiller, par un comité de dames, prises parmi les assistants, sans pouvoir rien découvrir qui expliquât la production de ces coups.

Le maire tient les mains et les pieds des enfants, avec ses mains et ses pieds, un autre les fait placer sur une fenêtre, etc.

« Mais ces prodiges ne se sont pas bornés à la famille Fox; les mêmes choses se font dans plusieurs endroits, et chaque tentative pour découvrir l'agent caché, y a été également vaine...

A CIDEVILLE.

M. de M... déclare à l'audience, qu'à ses yeux, il y a *force intelligente.*

Les tables et tous les meubles du presbytère exécutent tour à tour les mêmes tours de force, contrôlés par les mêmes moyens.

M. le maire sent une main frapper très-dure-

A NEW-YORK.

« Relater tous les cas semblables, recueillis par les croyants, et dont le récit est signé par des centaines d'individus, serait fatiguer nos lecteurs, aussi nous allons laisser cette partie du sujet pour envisager ces phénomènes d'un côté plus merveilleux encore. Il paraît donc que, non-seulement il y a *intelligence* et *volonté* de la part des auteurs mystérieux de ces coups, mais qu'il y a *force* aussi, et que les manifestations de cette *force*, comme la production des coups, ne seraient pas limitées à certaines maisons, mais se produiraient dans plusieurs endroits.

Il y avait un soir, un groupe de six individus, réunis dans la ville d'Auburn (état de New-Yorck) dans le but de faire des expériences sur ces phénomènes. Tous les six entendent les coups, et bientôt on voit *la table*, que *personne ne touchait*, se mouvoir çà et là, à une distance d'environ un pied, dans plusieurs directions, et ensuite, sur la demande des assistants, cette même table, qui était extrêmement légère est retenue forcément sur le parquet, avec une telle ténacité, qu'il faut toute la force d'un homme pour la relever. Alors tous les assistants se cramponnent à la table, en priant les agents invisibles, de vouloir bien la leur retirer, ce qui fût fait tout de suite, sans qu'il y eût possibilité de la retenir... Alors la table s'élève sur deux pieds, et reste ainsi, malgré tous les efforts que l'on fait pour l'abaisser, et pendant cette petite gambade de la table, tous les assistants, en mettant la main dessus, peuvent sentir des vibrations vives et rapides, semblables à l'action d'une batterie galvanique....

« Les habitués de ces séances investigatrices, prétendent que très-souvent, s'étant tous donné la main et formant ainsi le cercle, il leur est arrivé de sentir *une main* qui se promène sur leurs bras, leurs épaules ou leurs têtes ; que cette main est *plus lisse et plus douce* qu'une main ordinaire,

A CIDEVILLE. | A NEW-YORK.

ment sur sa cuisse. A sa plainte, cette même main le caresse, *comme un velours*...

et qu'il paraît y avoir moins d'os dedans; qu'elle leur fait l'effet de celle d'une personne dans le sommeil magnétique, étant glacée et comme recouverte d'une moiteur froide. Mais ils assurent que ces apparences se modifient instantanément, sur la demande de celui sur lequel elle s'appuie......

« Un soir, dit un témoin auriculaire de ces choses étranges, les coups nous dirent d'aller dans une certaine pièce et d'y apporter la guitare. Ceci fait, nous entendîmes tous, la plus délicieuse musique qui semblait descendre de quelque spère éloignée et céleste, plutôt que de provenir d'un instrument placé à deux pieds de nous. Beaucoup de morceaux furent exécutés ainsi, quoique pas un seul des assistants ne sut jouer ni de la guitare, ni d'aucun autre instrument..... puis des livres, plusieurs meubles furent transportés de place en place dans la chambre. De petits objets, renfermés dans une boite de carton, qui se trouvait sur le guéridon, furent déposés dans le couvercle, et le tout fut placé entre les mains de l'un des assistants; un petit livre, qui se trouvait aussi sur le guéridon, vint se placer, quelques instants après, dans la main de ce même individu.

Les livres s'envolent par les fenêtres.

« Un autre soir, on entend des coups très-forts, comme si l'on frappait avec un *marteau* lourd sur le parquet, les murs et divers meubles. La table et les chaises sont renversées, et tous les efforts des assistants sont impuissants pour les retenir. Le tapis de la table est transporté dans un coin. Les dames s'apperçoivent que les peignes sont retirés de leurs cheveux et qu'on les a changés de tête en tête, enfin chaque peigne revient à sa place de lui-même.

Cette comparaison revient à chaque instant.

Les ustensiles changent de place, et reviennent subitement à la leur.

« Une autre fois, une dame prie les esprits de vouloir bien la coiffer ainsi que les autres dames présentes. Cela fut fait tout de suite, et l'on trouva qu'on lui avait refait les cheveux en nœud, et une autre, qu'on lui avait nattés en quatre bandes.

A CIDEVILLE.

L'enfant voit *une main* descendre par la cheminée.

L'enfant voit toujours le berger.

On fait marquer le rythme de vingt morceaux différents.

Nous avons toujours dit la même chose de notre côté. C'est à nos yeux, le *spiritus*, le *pneuma*, le principe hémato-nerveux qui est, non pas la cause, mais l'instrument du magnétisme. Nous avions donc raison de dire « surnaturel enté sur le fluide nerveux. »

A NEW-YORK.

« Une autre fois, qu'il faisait clair de lune, nous témoignâmes le désir de voir *la main* qui nous touchait, et en regardant du côté de la fenêtre, nous nous sommes parfaitement apperçus d'une main bien dessinée sur le rideau, et qui se remuait çà et là, dans l'air. Cette fois, et dans plusieurs autres occasions, il n'y avait rien de visible que la main, mais nous avons été souvent présents, quand d'autres individus parmi les assistants, ont déclaré voir distinctement les traits de plusieurs personnes de leurs amis, mortes depuis bien des années.

« M. Hascall juge, et M. Summerfield, avocat de la ville de Leroi, s'étant rendus chez M. Fox pour examiner ces phénomènes, déclarent qu'étant entrés dans une chambre noire, et ayant prié les esprits d'imiter la musique d'un régiment, leur demande a été exécutée sur-le-champ....

« Mais il est temps d'en finir avec nos citations......

« Ces esprits nous assurent, dit M. Capron *qu'ils ne frappent pas,* mais qu'ils produisent ces bruits en *causant des percussions dans l'athmosphère par l'action de leur volonté;* qu'ils peuvent les produire partout où ils le veulent, mais qu'ils ne peuvent pas les faire entendre à tout le monde un certain tempérament, où bien un certain *état physique et moral* de la part des hommes, étant nécessaire à la perception de ces signaux.

« Les coups se faisant toujours mieux entendre en présence des clairvoyants (somnambules), on a demandé *aux esprits* l'explication de ce fait, et ceux-ci auraient répondu : Les clairvoyants sont en rapport sympathique entier avec les esprits, par le moyen du *fluide nerveux ou électrique* qui est le seul médium de communication, entre les esprits encore dans le corps et ceux qui l'ont quitté.

A CIDEVILLE.	A NEW-YORK.
Quand nous écrivions « *intelligences servies par des fluides dont elles s'emparent et qu'elles emploient*, nous ne doutions guères, que nous étions le plagiaire de ces esprits de New-York.	« Demande-t-on encore *aux esprits* comment ils s'y prennent pour revêtir une forme que nous pouvons sentir même jusqu'au point de *voir* la main? Ils répondent : « Nous *nous approprions* pour prendre cette forme, certains éléments de l'athmosphère. » « Une autre preuve, ajoute M. Capron, qu'ils se revêtissent d'une forme composée des ingrédients qu'ils prennent dans *l'athmosphère* même, c'est que des corps aussi compactes que ceux-ci paraissent l'être, ne sauraient passer à travers les murs pour nous parvenir quand nous sommes réunis dans une pièce dont toutes les portes et fenêtres sont fermées. La matière dont ils forment cette enveloppe serait quelque chose de si subtil que semblable à l'électricité, elle peut passer partout.......... » Signé RÉVÉREND ASABEL JERVIS, EDWARD JONES, RACHEL DRAPER, MARY BROWN, CATHERINE FOX, NATANIEL DRAPER, GRO-WILLETS, MARY JERVIS, MARGARITA FOX. Rochester, 23 février 1850.

Nous le répétons, cette relation existe en Anglais, et nous tenons à votre disposition, Messieurs, la *Revue mensuelle imprimée en* 1850, qui contient le fragment que nous venons de vous donner.

A présent, veuillez bien réfléchir sur cette entente prodigieuse, entre nos deux jongleurs *des deux mondes*, et la main sur la conscience, veuillez nous dire quel est celui des deux qui a soufflé ou copié son compère (1)...... transatlantique.

P. S. 15 juin 1852. Au moment de mettre sous presse, on nous remet une seconde brochure anglaise, publiée en 1851, à Boston, par William Z. Hayden, et intitulée : *Spiritual Knockings :* Coups Spirituels. Ce sont de nouveaux faits accomplis cette fois à Boston, mais confirmant ceux de New-York par leur identité absolue avec ces derniers. (1)

(1) A Yerville et pour ceux qui n'aiment pas à sortir de leur département, nous disions : *Quand vous le voudrez*, nous vous conduirons *à votre porte*, chez deux ou trois pasteurs du voisinage de Cideville et jouissant de la confiance générale. Ils vous raconteront, l'un, comment, grâce à un enfant dans la même position, les mêmes phénomènes se sont constamment reproduits pendant plu-

§ VI.

Conclusion.

Maintenant, nous vous le demanderons, Messieurs, qu'est-ce que le témoignage, qu'est-ce que la justice, s'il nous faut récuser à la fois des masses de témoins, tous d'accord et reconnus sincères, des aveux ou prédictions de coupables et des déclarations de

sieurs mois et jusqu'au départ de l'enfant, comment, à l'arrivée de cet enfant dans son pays natal, toutes les vitres du village cassaient sur son passage, comment le même enfant, à la vue d'un père qu'il *adorait*, saisissait un fusil et le déchargeait sur lui; comment la magistrature et le clergé ont envoyé là leurs inspecteurs; comment ils y sont restés un mois de suite, veillant jour et nuit, et se faisant aider par des chiens vigilants; comment au bout d'un mois, et las de ne rien découvrir, l'agent de police retourna à Rouen, dans un état très-voisin de la folie, etc., etc.

L'autre vous dira comment ses épreuves ont duré dix-huit ans, épreuves qui consistaient en *lutineries* du même genre, en insomnies forcées, en couvertures violemment arrachées, en clavecins s'ouvrant tout seuls, et jouant une partie de la nuit, de la vraie mais insupportable musique, etc.

Le dernier enfin, oh! le dernier, il vous en dira long; car il a payé largement le courage qui lui avait fait accepter une cure dont personne ne voulait plus, en raison des vexations mystérieuses, qui, depuis plusieurs générations, n'avaient cessé de l'obséder. Il vous racontera comment il engagea la lutte avec les sept sorciers de sa commune, leurs menaces, leurs prédictions, leur accomplissement, puis une horrible guerre engagée au presbytère, non plus cette fois à coups de points, mais à coups de pistolet, et le lendemain les sorciers, qui cependant n'avaient pas quitté leur maison, gardant tous leur lit avec des trous de balle dans les jambes; puis des créations instantanées d'animaux, hallucinant tout le monde et disparaissant quand on voulait les saisir, puis enfin, un commencement d'exorcisme public avec tous ses phénomènes, devant quatre ou cinq cents témoins, etc., etc. Encore une fois, ces faits contemporains se sont passés à votre porte; nous pourrons vous conduire chez ceux qui en ont été si longtemps les victimes, et nous ne doutons pas, quoique nous n'osions les nommer sans leur permission, que s'ils vous voient vraiment désireux de vous instruire, ils cessent de retenir sous le boisseau... une lumière nécessaire à tant d'accusés aujourd'hui.»

Dans ce même département de la Seine-Inférieure, et depuis vingt-cinq ans nous pourrions citer plus de trois exorcismes capitaux ordonnés par l'évêque et couronnés par le triomphe le plus complet.

victimes, toujours complétement identiques? Qu'est-ce donc que la jonglerie, si elle peut faire produire *subitement*, soit à de vieilles servantes, soit à de jeunes enfants de neuf ou de treize ans, des phénomènes qui déroutent la science, effraient les populations, et malgré les faciles et vagues accusations d'une malveillante légèreté, restent presque toujours sans explication raisonnable et toujours sans la saisie du jongleur? Enfin, qu'est-ce que l'analogie, si cette similitude d'effets, dans tous les temps comme dans tous les lieux, ne révèle pas un seul et même ordre d'agents, ne se donnant même pas la peine de varier ce qu'ils pourraient varier à l'infini?

Mais alors, va-t-on nous dire, nous voici donc obligés de revenir à ce que nous avions brisé, et de faire amende honorable à nos pères? Mon Dieu ! oui, mais lorsque l'on frappe aussi souvent sa poitrine, que nos savants se sont vus forcés de le faire depuis vingt ans, la frapper une fois de plus ne paraît pas une si terrible affaire, et nous connaissons plus d'une *illustration* qui ne balancerait pas devant la démonstration d'une vérité que depuis longtemps elle soupçonne.

D'ailleurs nous avons tous accepté l'inévitable dilemme : « ou le plus habile des jongleurs, ou bien un agent mystérieux. » Or, de nombreux témoins *parfaitement bien portants*, pour nous servir de l'expression de Voltaire, nous attestant des faits dont le plus habile des jongleurs n'hésite pas un instant à déclarer son art incapable, nous nous voyons forcé, comme tout homme de bonne foi, de franchir encore une fois ce *Rubicon* philosophique et de proclamer hardiment..... l'intervention à Cideville, comme en mille autres lieux, d'agents mystérieux, c'est-à-dire, ainsi que nous l'improvisions, *par ordre* à l'audience, de *forces intelligentes dépassant toutes celles de l'homme et de la nature*, ou mieux encore : d'*intelligences servies par des fluides* et identifiées, même physiquement, avec le *client* qui les invoque ou qui les emploie.

Ce qui constitue bien pour nous, une fois de plus, ce que nous promettions plus haut, *le surnaturel enté sur l'électro-magnétisme et le fluide nerveux*, sorte de magnétisme transcendant, et bien évidemment diabolique *en ce cas-ci*.

Maintenant, que MM. les ecclésiastiques veuillent bien se reporter à la théologie de leurs grands hommes, qu'ils méditent avec eux sur la plus grande partie des faits évangéliques, sur le pouvoir formel de chasser les démons, promis et transmis fidèlement par

Notre-Seigneur aux disciples présents et futurs : « ils chasseront les démons en mon nom ; » et qu'ils cessent surtout d'avoir le sourire sur les lèvres, lorsqu'on leur montre leur Église établissant cette vérité par dix-huit cents ans d'enseignement et *de pratique*.

Que MM. les médecins se reportent également aux œuvres de leurs grands maîtres, les Fernel, les Hoffmann, et surtout aux tendances de retour, si formellement accusées chez MM. Calmeil, Brière de Boismont, etc.

Que les historiens essaient à leur tour de soulever, sans l'appui de cette croyance, ces milliers d'obstacles que l'histoire leur présente à chaque page et que les magistrats compulsent avec attention cette masse de lois, de procès, de jugements et surtout d'aveux, devant lesquels la *Gazette des Tribunaux* s'arrêtait tout à l'heure interdite, et demandait la réhabilitation de ces juges, maudits par notre injuste légèreté, bien qu'ils ne fussent pas plus coupables, à vrai dire, que M. le juge de paix d'Yerville ne l'est aujourd'hui.

Enfin, que les chrétiens timorés se persuadent bien surtout que l'on ne rapetisse en rien le Christianisme en constatant à nouveau ce qui se trouve tant de fois constaté par l'Évangile et la Bible ; qu'ils comprennent enfin, que cette responsabilité providentielle, pour laquelle ils se montrent si inquiets, ne se trouve pas plus compromise, en définitive, par la puissance donnée à ces influences mystérieuses sur l'innocence et le bas âge, que par celle de toutes ces influences humaines et physiques, sur ce même âge et cette même innocence ; avec un peu de réflexion, ils pourront même s'assurer qu'elle l'est infiniment moins ; car cette providence chrétienne en avertit tous les jours ses enfants, leur enjoint la plus incessante vigilance, leur fournit toutes les précautions nécessaires contre ces *embûches spirituelles* [1] et toutes les armes pour les vaincre [2]. Elle leur promet alors assistance et victoire, et tout en laissant s'accomplir en *certains cas* quelques épreuves plus formidables en apparence qu'en réalité, elle enraye visiblement ces puissances, elle bride ces *forces colossales* qui renverseraient plus facilement une maison, qu'elles ne feraient tomber de la tête de leur victime le cheveu qui ne doit pas en tomber. Encore une fois, c'est la foi de l'Évangile, c'est la promesse formelle de l'Homme-Dieu.

[1] *Spiritualia malitiæ in cœlestibus.* (Saint Paul aux Éph.)

[2] On a vu leur vertu dans l'exorcisme de Chartres.

Admirables garanties, consolations toutes-puissantes, au milieu de ces épreuves surhumaines ([1]) et de ces terribles alternatives de défaites et de victoires, qui constituent non-seulement le fond de la théodicée chrétienne, mais encore celui de notre expérience journalière.

Non, non, soyons tranquilles, cette philosophie n'est pas aussi étroite, que l'on paraît le redouter; et, certes, il ne faut pas restreindre aux mesquines proportions des phénomènes de Cideville, la cause formidable de laquelle ils émanent : ne confondons pas le grand principe du désordre, avec ses obscurs satellites, et ne réduisons pas surtout aux ridicules images, effroi de notre enfance, les terribles mystères qu'un Dieu seul put balancer et détruire. Sachons la respecter, cette métaphysique sublime, dont les profondeurs révélées par la Bible, entrevues par les sages et chantées par Milton, se laissent deviner encore par delà ces merveilles que le monde physique lui-même étale à nos yeux. Oui, telle est la transparence de ce rideau magnifique, qu'une de nos revues scientifiques modernes ne pouvait contenir, il y a quelques années, cette exclamation prophétique : « On se sent dans l'attente de quelque grand événement scientifique; il semble que nous contemplions *les faits dont ont été déduites* nos grandes cosmogonies asiatiques. » Or, quelles sont toutes ces cosmogonies, sinon la copie exagérée et gâtée de toutes nos vérités bibliques? Oui, cette revue avait raison : derrière cette glace qui ne *montre qu'énigmes et images* ([2]), s'ouvre le véritable monde des causes. Là s'engage la lutte des puissances secondaires, et du bien et du mal; là se tient aussi l'éternelle vérité qui les domine et qui les juge.

Encore une fois, rassurons-nous pour Dieu, et ne craignons rien de nos théories pour sa gloire!

A présent, s'il était permis aux témoins et narrateur de Cideville, avant de se laisser délivrer peut-être le plus fâcheux des brevets, de risquer encore quelques mots de défense personnelle, ils répéteraient ce qu'ils ont dit en commençant, c'est-à-dire qu'il ne s'agit, de leur côté, ni d'*illuminisme* ni de *merveillosité*. Ne demandant pour eux

([1]) « Seigneur, ne nous envoyez que des tentations humaines, » disait encore le grand apôtre; ce mot seul prouvait les autres.

([2]) Saint Paul.

que cette même tolérance dont ils se sentent pénétrés pour les autres, ils se contentent de repousser de toutes leurs forces la triste spécialité dont cet opuscule pourrait paraître les doter. Car s'ils ont eu assez d'*héroïsme* pour parler, *agents mystérieux*, à un siècle qui se révolte encore à ce seul mot, en voici l'unique et bien simple raison : c'est qu'ils ne se sont pas cru le droit de laisser ensevelir dans les ténèbres un fait énorme, qui éclairait tant de questions et dont la constatation pouvait absoudre trois suspects.

Oui, c'est un fait énorme, même au point de vue philosophique, celui qui peut aider la science à se débarrasser du mauvais levain qui la souille, qui justifie dix-huit siècles de dogme et de pratique catholiques, et rend enfin l'honneur et presque la vie civile aux plus illustres personnages de l'histoire, inculpés d'imposture ou de folie, comme il les rend de nos jours à plus d'un homme de bien, calomnié pour les mêmes causes.

Maintenant dites « que plus on est croyant et moins on doit se montrer crédule. » Cette parole est admirable et nous y souscrivons les premiers. Mais la crédulité, c'est la foi sans raisons, et la croyance, c'est la foi raisonnée. Or, si nous n'admettons un fait qu'avec surabondance des preuves requises pour tous les faits du monde, qu'aurez-vous à nous dire?

L'avenir, et nous ne craignons pas de l'affirmer, un avenir rapproché dira quel est le plus crédule :

De celui, qui asseoit son jugement, d'abord sur la foi de tous les siècles et sur celle des plus magnifiques génies philosophiques et religieux qui aient brillé sur la terre, ensuite sur le témoignage de ses sens, puis enfin sur toutes les règles adoptées en matière scientifique et judiciaire pour la constatation des faits....

Ou de celui, qui, sur la foi d'un jour et d'une école déjà bien compromise même aux yeux de ses amis, rejette avec mépris cette affirmation du genre humain, que Cicéron appelait la plus grande loi de la nature, substitue aux plus brillantes autorités celles de quelques contemporains qui surprennent et dominent sa croyance, tant elle se montre facile, et qui, pour expliquer des faits naturellement inexplicables, écoute le premier venu, accueille les premières explications qu'il présente, s'en contente malgré leurs contradictions évidentes, et rompt, sans sourciller, avec les règles les plus élémentaires de la certitude et du bon sens.

Encore une fois, quel est le plus crédule?

Si l'on décidait que ce sont les témoins de Cideville, s'ils ne devaient obtenir ni justice ni créance, il faudrait bien qu'ils en prissent courageusement leur parti, mais deux grandes consolations leur seraient alors réservées : d'abord celle de le prendre comme nous l'avons déjà vu en fort bonne et imposante compagnie, puis celle bien autrement puissante, de s'être acquittés d'un devoir assez pénible, qui probablement, en eût fait reculer beaucoup d'autres.

NOTES ET DÉVELOPPEMENTS

PAR L'AUTEUR.

NOTES ET DÉVELOPPEMENTS PAR L'AUTEUR.

NOTE A.

Anecdote tirée des Causes célèbres et remarquable par la conformité de ses détails avec ceux du Presbytère de Cideville ([1]).

Nous allons rapporter maintenant une anecdote du même ordre que celle de Cideville, qui fit, à ce qu'il paraît, beaucoup de sensation au commencement du dix-huitième siècle, et que nous emprunterons au savant ouvrage du père Lebrun, revêtu de l'approbation et de la signature de Fontenelle ; ce qui ne laisse pas, par parenthèse, que d'être assez curieux. Voici l'histoire en abrégé et telle qu'elle occupa tous les tribunaux à cette époque.

« Le vendredi, 1er mai 1705, à cinq heures du soir, Denis Milanges de la Richardière, fils d'un avocat au parlement de Paris, fut attaqué, à dix-huit ans, de léthargies (non d'une léthargie subite) et de démences si singulières, que les médecins ne surent qu'en dire. On lui donna de l'émétique, et ses parents l'emmenèrent à leur maison de Noisy-le-Grand, où son mal devint plus fort ; si bien qu'on déclara qu'il était ensorcelé. On lui demanda s'il n'avait pas eu de démêlés avec quelque berger ; il conta alors, que le 18 avril précédent, comme il traversait à cheval le village de Noisy, son cheval s'était arrêté court dans la rue de Féret, vis-à-vis la Chapelle, sans qu'on pût le faire avancer ; qu'il avait vu, sur ces entrefaites, un berger qu'il ne connaissait pas, lequel lui avait dit : « Monsieur, retournez chez vous, votre « cheval n'avancera pas. »

Cet homme, qui lui avait paru âgé d'une cinquantaine d'années, était de

([1]) Elle n'a pas été classée parmi les analogues, en raison de sa date, qui d'abord l'eût fait rejeter sans pitié, et qui eût démenti notre promesse de faits contemporains. D'ailleurs, elle se lie merveilleusement à la note B, qui la suit et qui cherche à l'expliquer.

haute taille, de mauvaise physionomie, ayant la barbe et les cheveux noirs la houlette à la main et deux chiens noirs à courtes oreilles auprès de lui.

Le jeune Milanges se moqua des propos du berger. Cependant il ne put faire avancer son cheval (comme l'ânesse de Balaam et les chevaux cités au chapitre des lieux fatidiques) et il fut obligé de le ramener à la maison, où il tomba malade : était-ce l'effet de l'impatience et de la colère, ou le sorcier lui avait-il jeté un sort ?

M. de la Richardière, le père, fit mille choses en vain pour la guérison de son fils. Comme un jour, ce jeune homme rentrait seul dans sa chambre, il y trouva son vieux berger, assis dans son fauteuil, avec sa houlette et ses deux chiens noirs. Cette vision l'épouvanta, il appela du monde, *mais personne que lui ne voyait le sorcier* (comme à Cideville, sauf toutefois la vapeur grise aperçue par M. l'abbé B....), il soutint toutefois, qu'il le voyait très-bien ; il ajouta même que ce berger s'appelait Danis, quoiqu'il ignorât qui pouvait lui avoir révélé son nom. Il continua de le voir tout seul. Mais sur les dix heures du soir, il tomba à terre en disant que le berger était sur lui et l'écrasait (comme à Cideville), et en présence de tous les assistants, il tira de sa poche un couteau pointu dont il donna cinq ou six coups dans le visage du malheureux, DONT IL S'EST TROUVÉ MARQUÉ [1] (comme à Cideville).

« Enfin, au bout de huit semaines de souffrances, M. de Milanges alla à Saint-Maur, avec la confiance qu'il guérirait ce jour-là. Il se trouva mal trois fois ; mais, après la messe, il lui sembla qu'il voyait Saint-Maur debout, en habit de bénédictin, et le berger à sa gauche, le visage ensanglanté de cinq coups de couteau, ayant la houlette en sa main et les deux chiens à ses côtés. Il s'écria, qu'il était guéri (dans le texte officiel, il y a : « dans ce moment,

[1] M. l'abbé Migne, dont les nombreuses publications ont rendu de grands services au clergé, a cru devoir citer cette anecdote dans son *Dictionnaire infernal*, qui, par parenthèse, n'aurait jamais dû sortir de ses presses. — On ne plaisante pas sur d'aussi graves sujets. — Quoi qu'il en soit, nous lui demanderons comment il a pu se permettre d'altérer ce dernier récit, au point de remplacer ces mots officiels... *dont il s'est trouvé marqué*, par ceux-ci : « par qui il se croyait assailli ? » Ah ! nous le savons bien ! C'est qu'avec ces derniers mots, il lui devient très-facile d'expliquer tout cela par l'hallucination à laquelle il nous renvoie ! Mais nous croyions, nous, qu'il fallait laisser toute cette adresse et ces mutilations à la science. Nous nous trompions apparemment. Nos lecteurs apprécieront cette méthode. Au reste, nous avons oublié plus haut un détail important. M. le curé de Cideville change un soir le *procédé* des pointes contre celui des armes à feu. Il tire un coup de pistolet sur le bruit mystérieux ; l'enfant s'écrie que l'ombre qui le poursuit est atteinte par deux grains de plomb à la joue droite, et le lendemain, le vrai Thorel revient avec cette double blessure imprimée sur la même joue.

« le malade cria tout haut dans l'église, miracle, miracle, quoiqu'il n'eût pas « dessein de crier»), et il le fut en effet. Quelques jours après, chassant dans les environs de Noisy, il vit effectivement son berger dans une vigne. Cet aspect lui fit horreur; il donna au sorcier un coup de crosse de fusil sur la tête. « Ah! monsieur, vous me tuez, s'écria le berger en fuyant; » mais le lendemain, il vint trouver M. de la Richardière, se *jeta à genoux* (on croit lire Cideville), lui avoua qu'il s'appelait Danis, qu'il était sorcier depuis vingt ans, qu'il lui avait en effet donné le sort dont il avait été affligé, que ce sort devait durer un an, qu'il n'en avait été guéri au bout de huit semaines qu'à la faveur des neuvaines qu'on en avait faites; que le maléfice était retombé sur lui Danis, et qu'il se recommandait à sa miséricorde. Le sieur de Milanges fit recommencer, en faveur du berger et par son oncle l'abbé de Milanges, chanoine de Riom, la même série de prières qui l'avait délivré, prières couronnées de même par la guérison éclatante de ce berger. Puis, comme les archers le poursuivaient, il tua ses chiens, jeta sa houlette, changea d'habits, se réfugia à Torcy, fit pénitence et mourut au bout de quelques jours. »

Note B.

Solidarité entre le fantôme et la personne du berger.

Nous avons promis plus haut de revenir sur cette solidarité psycho-électrique entre le fantôme des deux bergers et leurs personnes. Pour nous, c'est le détail le plus intéressant de ces deux merveilleuses histoires, et nous le rencontrons trop souvent, soit dans l'antiquité, soit dans les annales de l'Église, soit dans les faits modernes, pour qu'il n'attire pas au plus haut point notre attention.

Ainsi, dans l'antiquité philosophique ou poétique (c'était alors la même chose), nous voyons partout, comme nous l'avons déjà dit, l'*ombre* errer dans les enfers ou rester, sous le nom de *mânes* ou de *lares*, dans les enclos de la famille, pendant que l'*âme*, le moi intellectuel proprement dit, s'envole aux cieux et ne fait qu'un avec les dieux. Cette *ombre*, avons-nous dit encore, infiniment sensible, redoute toujours les châtiments, le feu, et par-dessus tout la pointe d'une épée, et nous avons vu le savant et incroyant *Fréret* chercher vainement l'explication de ce préjugé général.

D'autre part, dans les annales de l'Église, et sans tomber aucunement dans la doctrine hérétique des deux âmes, nous remarquons constamment une certaine distinction entre l'âme et l'esprit. Saint Paul nous parle du don surnaturel des langues inconnues, don qui, pour quelques-uns, siégeait dans leur *esprit* pendant que leur *âme* ne comprenait pas ce qu'ils disaient. Aussi

recommande-t-il aux fidèles de demander le don des langues, *in spiritu et in mente*, c'est-à-dire en même temps dans leur *âme* et dans leur *esprit*, afin, dit-il, qu'ils puissent se comprendre : donc l'*âme* n'a pas toujours conscience de ce que fait son *esprit*.

Il y a mieux ; lorsque les Actes des apôtres nous racontent l'évasion miraculeuse de saint Pierre, ils nous montrent l'apôtre se rendant auprès de ses disciples, et ceux-ci ne pouvant pas croire que ce fût lui. Tous disent : « Ce n'est pas lui, c'est... Ici les versions diverses se servent toutes d'expressions différentes. L'une dit : c'est son ange, αγγελος ; l'autre, c'est son esprit, πνευμα, *spiritus* ; une troisième dit, c'est son ombre, φαντασμα, *son fantôme.* » Ces trois expressions, si diverses en apparence, exprimaient néanmoins la même chose aux yeux des narrateurs, et ce rapprochement est très-curieux en ce qu'il prouve la croyance générale alors, à cette disjonction de la personne et de son associé mystérieux.

Mais cet associé, tout mystérieux qu'il fût, ce *spiritus*, πνευμα, ce corps spirituel et glorieux n'était jamais aux yeux des croyants que l'instrument du miracle, il lui fallait un autre auxiliaire plus spirituel encore, pour opérer le prodige : « *Mens humana adjuncta cui spiritui voluerit, omnia potest*, l'âme humaine peut tout, jointe à l'esprit de son choix. »

Nous retrouvons encore cette expression, *esprit des âmes*, dans le Deutéronome. On y fulmine l'anathème et la peine de mort contre ceux qui, par le moyen des *Ob* ou des *esprits de Python*, interrogent *les esprits des âmes des morts*, *spiritus animarum*. L'apparition de l'ombre de Samuel à la pythonisse d'Endor est l'application la plus frappante et la plus formidable de cette *abomination*, si souvent maudite dans la Bible, et néanmoins si tranquillement exercée en plein dix-neuvième siècle à Paris, par nos psychopompes modernes (1).

Enfin, rapprochons de cette expression l'*esprit des âmes*, l'*ombre* de tous les anciens, le *char de l'âme* de Pythagore, l'*enveloppe éthérée* de Platon, son *démon*, *partie de l'âme*, le *génie natal* d'Horace, *genius natale comes*, le παιδαγωγος et l'επιτηδειον des Grecs, et cette croyance encore existante chez toutes les nations de l'Orient, que nous avons tous un *ferver* ou compagnon mystérieux, qui est *comme le prototype et le modèle de tout notre être* (2), et vous serez peut-être un peu moins étonné de voir ce prototype, cette électricité vivante et spirituelle du berger de Cideville, comme celle des esprits de Prévorst, suivre l'enfant, l'obséder, l'écraser de tout son poids, devenir même en certains moments perceptible à la vue, comme l'attestent le docteur Kerner et M. l'abbé Bouffay, et par conséquent, réaliser encore aujourd'hui, en phénomènes très-rares, il est vrai, mais *visibles*

(1) Voir à la fin du chapitre sur les faits transcendants du mesmerisme.

(2) Voir *Dict. de l'encyclopédie moderne*, art. Démon.

et *palpables*, les théories de toua les siècles, injustement décriées par le nôtre.

Maintenant écoutons un physiologiste distingué, de l'école de Virey ([1]), analysant et développant un passage du célèbre physiologiste Richerand. « Il faut reconnaître avec le docteur Richerand que le fluide vital, ou si l'on aime mieux, le principe de la vie anime, c'est-à-dire vivifie chaque molécule vivante de notre corps, chaque organe, chaque système d'organes. D'après cette vérité incontestable, on peut dire que nous avons deux corps : un, composé de matière brute et un autre composé de fluide vital, qui vivifie, qui organise celui composé de matière brute. Ce corps, composé de fluide vital, se comporte, dit le docteur Richerand, à la manière d'un fluide.... de là, ces douleurs vives, éprouvées constamment par les personnes amputées dans ces mêmes membres dont elles ont été privées par l'amputation. » (P. 85.)

Une autre revue scientifique et religieuse allait plus loin et faisait de ce même fluide vital l'*esprit* lui-même, qu'elle eût mieux fait de ne pas confondre avec l'âme (mens, νους) et qui n'est que le *spiritus*, πνευμα, autrement dit *esprit de l'âme*, comme nous l'avons vu dans la Bible (233). « Comme ce qu'il y a de plus difficile à admettre dans cette discussion, c'est l'existence de l'esprit en forme humaine avec un corps spirituel organisé, je ne saurais trop insister sur ce point. Je vous ai prouvé à la fin de ma dernière lettre, que le corps *matériel* de l'homme est insensible et n'a aucune forme qui lui fût propre. Ces deux vérités, tirées de la science moderne, confirment déjà, d'une manière évidente, l'existence chez l'homme d'*un corps spirituel organisé*. Reste maintenant à constater, par l'observation des faits, que ce corps spirituel a la même organisation que le corps matériel qui le recouvre. Vous avez eu sans doute occasion de vous entretenir avec des militaires amputés ; or, n'avez-vous pas entendu quelquefois ces braves se plaindre de douleurs vives qu'ils éprouvaient soit au talon, soit à l'orteil, quoique depuis bien des années leur jambe eût été laissée dans les champs d'Austerlitz ou dans les plaines de Leipsick ? Ne vous serait-il pas parfois arrivé de les voir même, tant l'impression est forte, porter vivement la main à la partie affectée? Si de tels faits ne se sont pas encore passés en votre présence, interrogez le premier amputé que vous rencontrerez, et il vous en confirmera la réalité. Si, ensuite, frappé de ce phénomène bien extraordinaire, il vous plaisait d'en connaître la cause, est-ce à la science que vous vous adresseriez? vous n'en tireriez aucune réponse satisfaisante. Seriez-vous plus heureux en consultant la philosophie ? la philosophie resterait muette. Mais ayez recours à notre principe, d'un *corps spirituel organisé*, vous en obtiendrez facilement une explication qui satisfera votre raison. »

([1]) M. l'abbé Hanapier.

Nous dirons à notre tour : sans doute, toutes ces explications sont bien insuffisantes, et nous confessons volontiers notre *faillibilité complète* à ce sujet ; mais qu'est-ce donc encore une fois que cet agent nerveux, dont la science elle-même nous raconte tant de curieux prodiges ? qu'elle commence à reconnaître à Paris et qu'elle connaît depuis si longtemps à Montpellier ? qu'on appelle fluide sur les bords de la Seine, et que l'école rivale ne craint pas de nommer, par l'organe du premier physiologiste de l'Europe (le docteur Lordat), « un rapporteur de l'ordre métaphysique ? » Quant à nous, après bien des études, nous restons convaincu que c'est là le *spiritus*, le *πνευμα* des anciens, le souffle, le principe vital, l'ombre, en un mot, le prototype-électrique, communiquant au corps absent et solidaire toutes les sensations qu'il perçoit. On s'étonne que tous ces sorciers du moyen âge affirmassent, jusqu'au milieu des tortures, leur présence au sabbat, pendant que leur corps restait chez eux, mais c'est qu'en vérité ils y étaient.... en esprit, comme les bergers de Cideville et de Noisy y étaient à leur tour, et tous essuyaient chez eux le contre-coup des impressions ou blessures que leur *rapporteur mixte* percevait de son côté. « *Duplex animo*. » disait Tacite, « l'homme est double dans son esprit ; » et saint Paul nous dit que la vue du Seigneur pénètre seule jusqu'à la division de *l'âme* et de *l'esprit*. *O altitudo !* Mais encore une fois, ne cherchons pas à savoir, *plus qu'il ne faut savoir*, et restons soumis à l'avance.

Note C.

Appuis contemporains.

Au chapitre des appuis contemporains (première partie), nous nous sommes étendu beaucoup sur l'élite des philosophes étrangers ou nationaux qui pouvaient nous venir en aide en si périlleuse besogne. Nous ne rappellerons pas ici les citations empruntées à Kant, Schlegel, Strauss, etc., car nous ne voulons pas nous répéter ; et d'ailleurs on les récuserait comme Allemands. Contentons-nous seulement de rappeler, en peu de lignes, celles qui seront le moins suspectes et qui n'appartiennent plus à l'Allemagne.

Voici d'abord l'opinion, assez originalement exprimée, du célèbre chimiste sir Humphry Davy, qui n'a jamais passé, je pense, pour un esprit faible : « Nous sommes, dit-il, les maîtres de la terre, mais peut-être ne sommes-nous, après tout, que les serviteurs d'êtres qui nous sont inconnus ? La mouche que notre doigt écrase, ne connaît pas l'homme et n'a pas conscience de sa supériorité sur elle. Il peut y avoir de même *des êtres pensants, près de nous ou autour de nous, que nous ne pouvons ni voir ni même imaginer*. Nous savons peu de chose, et toutefois j'ai la foi que nous en savons assez pour espérer l'immortalité. »

De son côté, le savant M. Rœderer prend soin de nous avertir, dans son

'grand ouvrage (sur la nature humaine), « qu'il semblerait que des sub-« stances éminemment subtiles, et qui sont peut-être hors de la portée de « tous nos instruments, se trouvent dans des rapports peu connus avec la « nature organique, et peut-être même *avec la nature intelligente.* » Or, qu'est-ce que des substances qui communiquent avec l'intelligence, si ce n'est des substances intelligentes elles-mêmes ?

M. Kératry est plus explicite encore : « Toute erreur venant des sens, dit Mallebranche, il en résulte que la chute de l'ange des ténèbres démontre une nature mixte... Des liens imperceptibles unissent probablement à notre espèce des créatures inconnues auxquelles il n'est donné que dans des circonstances indiquées de se rendre visibles... Notre opinion se borne à envisager ces êtres comme des êtres mixtes (nous sommes d'accord) dont les éléments-principes se prêtent aux transformations qui sont dans les vues divines, et n'échapperaient probablement pas sans doute à des organes plus délicatement tissus que les nôtres. » (Inductions philosophiques.)

Enfin, le docteur Virey, l'une de nos gloires médicales contemporaines, n'a pas craint, tout philosophe éclectique qu'il fût, de dire, dans le *Dictionnaire des sciences médicales* (art. Homme), « notre siècle, qui se vante d'être si éclairé, montre autant d'horreur pour les *esprits* que la nature, suivant Aristote, avait d'aversion pour le vide. On ne veut rien reconnaître hors la matière et le néant... On se prive ainsi et volontairement des *faits les plus merveilleux, des vérités les plus hautes et les plus incomparables* pour s'attacher à l'incertitude des rapports des sens, etc. » Et ailleurs : « Il le faut avouer, la doctrine des anges et des démons est beaucoup trop rejetée de nos jours. »

En voilà bien assez pour prouver que l'on peut être un chimiste très-célèbre, un philosophe très-distingué et même un des médecins les plus instruits de l'école de Paris, tout en croyant aux *esprits*. En voilà plus qu'il n'en faut pour consoler et soutenir ces pauvres témoins et défenseurs de Cideville.

Note D.

Intelligences servies par des fluides.

De quels noms se servait l'antiquité pour désigner ces substances intelligentes ? De ceux-ci : ηλεκτρα, πνευματικης ουσιας, δυναμεις, ενεργιας, etc. *Electricités, puissances pneumatiques, forces dynamiques, énergies*, etc. Sans doute ces dénominations diverses avaient l'énorme inconvénient de ne pas distinguer les forces hypernaturelles des forces purement naturelles ; mais à

26

peine le christianisme s'est-il levé sur le monde, que vous voyez les plus grandes autorités de l'Eglise éclairer le problème et professer, à ce sujet, une sorte d'éclectisme éminemment conciliant.

Ainsi, pour Origène, « les démons sont donés de corps excessivement subtils, semblables à une sorte d'*aura*, le mot de τοῦ ἀσωμάτου (complétement immatériel), étant, dit-il, *tout à fait inusité et inconnu* (préface de l'ouvrage *sur les Puissances*).

Saint Cyrille nous affirme, à son tour, que « cette dernière expression, ἀσωμάτου ne peut s'appliquer qu'à Dieu lui-même, » et saint Ambroise la réserve pour la sainte Trinité, « rien dans tous les êtres créés, n'étant, dit-il, *tout à fait immatériel.* Arnobe déclare également que *Dieu seul est incorporel.* »

Quant aux anges, saint Ephrem leur donne des corps *de feu*, Tertullien leur reconnaît « une certaine corporéité. »

Saint Augustin leur donne des corps éthérés et subtils; aux démons, une *aura* plus épaisse; plus loin, il les appelle « *aeris animalia.* »

Saint Grégoire de Naziance exprime, à ce sujet, la pensée générale : « Bien qu'ils ne soient pas *précisément* incorporels, dit-il, on les appelle incorporels, *relativement à nous.* »

Minutius Félix les appelle « une substance mitoyenne entre l'âme et le corps. »

En voilà bien assez, il nous semble, pour justifier, nos *intelligences gazéiformes.* Nous n'ignorons pas cependant que d'autres pères professaient l'opinion toute contraire, et que les conciles de Nicée et de Latran *semblèrent* résoudre la question en faveur de la dernière croyance. Nous pouvons dire *semblèrent*, puisque, depuis, et bien que la majorité des théologiens ait professé l'immatérialité, les opinions sont restées parfaitement libres à ce sujet [1]. Le jour où elles ne le seraient plus, nous ferions encore remarquer que notre expression d'*intelligences servies par des fluides*, peut se restreindre à celle-ci : *par des fluides dont elles s'emparent et qu'elles emploient.*

En attendant, ne sacrifions pas trop vite une hypothèse, si bien appuyée, comme nous l'avons déjà dit, sur tous les philosophes de l'antiquité, sur l'élite des pères de l'Eglise, et de plus sur une masse de faits passés et présents, dont la nature mixte nous paraît aussi positive que sensible.

Ne trouverait-on pas là, en effet, quelque éclaircissement sur ces *obsessions* pathologiques, acceptées par la science et causées selon elle par des *idées étrangères au moi, idées*, dit-elle, *de nature matérielle et nerveuse, apprenant au moi ce qu'il ignore?* etc. (V. Leuret, Lélut, etc.)

(1) Voyez tous les *Compendium* de théologie.

Ne trouverait-on pas, à ces *intelligences servies par des fluides*, une assez grande analogie avec « ces fluides (mesmeriens) de différents ordres, « qui existent entre l'éther et la matière élémentaire et qui se trouvent « aussi supérieurs à l'éther que celui-ci peut l'être à l'air commun ([1]), et « par l'*intervention desquels* Mesmer prétendait encore (et c'est bon à sa- « voir, car on paraît l'avoir complétement oublié) opérer *tous* ses effets « magnétiques ([2]) ? »

Ne leur trouverait-on pas encore une assez grande analogie.,. Mais ne sortons pas de notre chapitre de Cideville... et tenons-nous pour suffisamment expliqué.

Note E.

Quelques mots tirés du rituel.

Nous ne nous doutons guère aujourd'hui de ce qu'était un exorcisme, et nous sommes stupéfaits, lorsque, parcourant un *rituel*, nous pouvons constater avec quel soin, quelle sagacité et surtout quelle charité, ce grave sujet était traité.

C'était en effet cette charité qui, par-dessus tout, était recommandée à l'exorciste, *qui devait y puiser ses principales forces.*

Après elle, c'était dans sa profonde humilité, dans l'exercice de toutes les vertus, dans les mortifications, dans les jeûnes et dans la prière assidue qu'il devait placer toute sa confiance ; car sans cela le démon se riait de ses efforts et lui disait comme aux juifs exorcistes : « Je connais Jésus, je connais Paul, mais toi, je ne te connais pas. »

Venait ensuite une recommandation formelle de bien examiner avant d'agir, de bien étudier les règles posées par tous les médecins, pour distinguer les maladies naturelles de celles qui ne le sont pas ([3]), et de s'en tenir avec eux aux preuves de possession suivantes, c'est-à-dire 1° *au parler des langues inconnues, en phrases très-longues, qu'il serait impossible d'arranger à l'avance ;* 2° *à la révélation des choses éloignées et cachées ;* 3° *à la manifestation de forces excédant toutes celles de la nature*, etc.

Puis venait le chapitre des ruses employées constamment par le démon

([1]) Voyez le premier et le deuxième mémoire de Mesmer.

([2]) *Ibid.*

([3]) Nous avons vu, au chapitre des *Névropathies anormales*, avec quelle admiration M. le docteur Calmeil parlait de la science profonde de ces médecins si décriés du moyen âge, et quel hommage il rendait à leurs connaissances anatomiques, auxquelles les nôtres, selon lui, n'auraient pas considérablement ajouté.

« pour tromper l'exorciste, pour le lasser et lui faire croire surtout *que la*
« *maladie est naturelle.* »

Ces ruses sont *innombrables.* Que l'exorciste se tienne donc bien sur ses gardes, qu'il ne se laisse pas entraîner, qu'il redouble de prières, et que, sans se permettre les moindres questions de pure curiosité, il interroge le démon et le contraigne à force de menaces et d'autorité, aidé par les prières de tous les assistants, et lui infligeant toujours un supplice de plus en plus grand, qu'il le force à parler, à se manifester à *tel endroit et de telle manière qu'il le jugera convenable,* puis à dire son nom, le nombre de ses codémons, s'il en a, à révéler quand, comment et pourquoi il est entré en ce corps, et enfin à *en sortir,* au nom de Jésus-Christ et par la force du signe de la croix.

L'énergumène une fois délivré, l'exorciste l'avertira de se bien garder de nouveaux péchés, et d'user de tous les boucliers spirituels, pour ne pas donner occasion au démon de revenir et de rendre ainsi « le dernier état de cet homme pire que le premier. »

Et voilà ce qu'on a appelé cependant le scandale des exorcismes ! heureusement c'est la science. — Nous le voyions tout à l'heure, — qui, sans en comprendre encore le principe, justifie aujourd'hui le savoir et la logique de l'Église dans leur emploi, qui n'était, dit toujours cette science, que le développement et l'imitation exacte des doctrines évangéliques et de toute la vie du Christ.

Quant à ceux qui basent leur incrédulité sur le renoncement *apparent* de l'Église à ces cérémonies, qu'ils sachent bien qu'eux seuls en sont la cause, que le dogme est inattaquable et fondamental, que l'Église n'a jamais cessé d'y croire un seul instant, et qu'elle exorcise toujours en *secret,* pour éviter tout prétexte de scandale et d'agitation.

D'ailleurs ces exorcismes *préventifs,* nous l'avons déjà dit, se renouvellent à toute heure, et en public, et lorsqu'elle dit à chaque édifice qu'elle bénit : « Fais en sorte, Seigneur, qu'aucune malice ou puissance contraire
« ne prenne possession de cette maison, fais que les anges de lumière s'em-
« parent de toutes ses cloisons, pour en éloigner toute *malice,* tout *fantôme*
« et tout esprit qui frappe, » nous pouvons la comprendre et comprendre un peu mieux aussi les phénomènes de Cideville.

PIÈCES DE L'ENQUÊTE ET DE LA CONTRE-ENQUÊTE.

ENQUÊTE du 28 janvier 1851.

Exploit introductif d'instance [1].

Cideville, du 7 janvier 1851.

La cause se présente à l'audience de la justice de paix d'Yerville, entre le sieur *Félix Thorel* fils, berger, demeurant en la commune d'Auzouville-l'Esneval, demandeur, comparant en personne d'une part ;

Et *M. Tinel*, curé, prêtre, desservant la paroisse de Cideville où il demeure, défendeur, comparant aussi en personne d'autre part ;

Suit la citation, dont une copie est aux mains de M. Tinel. *Jugement interlocutoire.* Par *M. Tinel*, a été conclu à ce qu'il plaise au tribunal, déclarer le sieur *Thorel* non recevable et mal fondé dans sa demande, l'en débouter.

Statuant sur les conclusions subsidiaires de Tinel,

Ordonner, conformément à l'article 23 de la loi du 17 mai 1819, la suppression de l'assignation délivrée à *M. Tinel*, à la date du 3 janvier dernier, par le ministère de Déverlcourt, huissier à Yerville, rédigée sur modèle et condamner le sieur *Thorel* aux dépens pour valoir de dommages-intérêts.

Par le sieur Thorel [2], a aussi été conclu à ce qu'il plaise au tribunal.

Attendu que depuis un mois environ, M. le curé de Cideville impute au concluant la perpétration directe ou indirecte des choses merveilleuses, énoncées au commencement de l'exploit introductif d'instance ;

Attendu qu'à l'inverse des diffamateurs vulgaires qui se contentent purement et simplement de proférer leurs diffamations, M. Tinel [3], comme si ce ne fut pas assez de la qualité de berger du demandeur, et de celle de prêtre du défendeur, a recours aux moyens les plus odieux, pour que sa diffamation fasse le plus de ravages possible ;

Attendu, en effet, 1° qu'un jour du mois dernier, il a forcé le demandeur de tomber à ses genoux, et l'a forcé de lui demander pardon de choses miraculeuses qui n'existent pas et ne sont qu'un mensonge.

2° Que, plusieurs jours après, M. Tinel, administrait impunément au berger

---

[1] Nous nous croyons forcé à l'entière production de toutes les pièces, tout en sachant parfaitement que nos lecteurs n'en liront que ce qu'ils *pourront* en lire.

[2] Le berger.

[3] Le curé.

Thorel plusieurs coups de canne et n'a cessé ses violences qu'après que la canne se fût cassée dans ses mains ; le tout en présence de M. le maire de *Cideville* qui ne s'est nullement opposé à la perpétration de ce délit ;

3° Enfin, que le sieur Tinel a fait chasser le berger comme sorcier, et ce, sans qu'il lui fût accordé aucun répit, d'une place où depuis deux ans il servait, comme toute sa famille, avec loyauté ;

Attendu, surabondamment enfin, que deux personnes de cette localité se sont rendues chez M. le curé de Cideville, il y a environ trois semaines, et qu'il leur a dit que les pelles et les pincettes se livraient chez lui au plaisir de la danse ; que deux dames d'Yvetot, saisies du désir d'assister à un aussi curieux spectacle, se sont, quelques jours après, rendues au presbytère de Cideville ; que là, elles ont été reçues par M. le curé, et que lui ayant demandé, avec une instance féminine, de les faire assister à ces charmantes et si curieuses *polkas*, elles ont reçu de lui a réponse qu'il n'avait jamais rien existé de semblable chez lui.

Par ces motifs, condamner le sieur Tinel aux conclusions de l'exploit, et pour le cas où les faits qui leur servent de base seraient méconnus, qu'il plaise au tribunal appointer le sieur Thorel à en faire la preuve.

Par M. le curé de Cideville, a été conclu à ce qu'il plaise au tribunal,

Lui donner acte de ce qu'il méconnaît avoir imputé directement la qualification de sorcier au sieur Thorel et de ce qu'il se borne à reconnaître avoir dit, que le sieur Thorel s'attribuait lui-même cette qualité ;

Que le troisième fait d'appointement n'est pas admissible ;

Que, sur le quatrième fait, M. Tinel était en état de légitime défense ;

Qu'il méconnaît tous les autres faits du procès, subsidiairement ;

Appointer M. Tinel à la preuve contraire, dépens réservés.

Par le sieur Thorel a été conclu à ce qu'il plaise au tribunal, lui donner acte de ce qu'il proteste contre la doctrine énoncée aux conclusions du sieur Tinel, à savoir, qu'il n'aurait fait que répéter la qualité de sorcier que se serait donnée le sieur Thorel, la loi punissant tout à la fois l'imputation, qui est l'articulation directe et l'allégation qui n'est que la reproduction de l'articulation d'autrui.

PREMIER JUGEMENT.

Nous, juge de paix d'Yerville, statuant sur les preuves proposées ;

Attendu que les parties sont contraires en faits, que le défendeur nie avoir eu les propos et commis les faits faisant l'objet de la citation ;

Attendu que le demandeur offre de prouver, par témoins, ces faits et ces propos, tels qu'ils sont énoncés en ses conclusions ;

Attendu que ces faits et propos, dont la preuve est offerte, sont d'une vérification utile et admissible aux termes de la loi ;

Ordonnons, qu'avant de faire droit, tous moyens tenants et dépens réservés, le demandeur fera preuve des faits par lui allégués et qui sont :

1° Que depuis un mois, M. *Tinel* lui impute la perpétration directe ou indirecte des choses miraculeuses qui se passent dans sa maison ;

2° Qu'un jour du mois dernier, il l'a forcé de tomber à ses genoux et de lui demander pardon de ces mêmes choses;

3° Que, quelques jours après, M. Tinel lui a administré impunément plusieurs coups de canne, en présence de M. le maire de Cideville, et n'a cessé ses violences qu'après que la canne se fût cassée dans ses mains;

Et 4° que le sieur Tinel l'a fait chasser comme sorcier de la place qu'il occupait comme berger depuis deux ans chez le sieur Pain, cultivateur, sauf au défendeur la preuve contraire, et seront *les témoins entendus*, par-devant nous, à l'audience du 28 janvier, à laquelle nous renvoyons la cause, parties prévenues de s'y représenter sans nouvelle citation.

Ainsi fait et prononcé à Yerville, en présence des parties, les jour mois et an ci-dessus indiqués.

M. le Juge de Paix a entendu ce même jour sept témoins dont on a délivré une copie à M. Tinel.

TÉMOINS EN FAVEUR DU BERGER (¹).

LE PREMIER, M. B..., propriétaire à Pavilly, a déposé ainsi qu'il suit :

« Un jour que je ne puis préciser, me trouvant chez M. *Tinel*, celui-ci m'a dit que le berger *Thorel* s'était jeté devant lui à genoux et aux genoux d'un de ses élèves ; M. Tinel a ajouté que le berger *Thorel* ayant voulu s'approcher de lui, étendant les mains comme pour le saisir, lui, ledit sieur Tinel, lui avait donné sur le bras plusieurs coups de canne et que celle-ci s'était cassée. » Sur les interpellations du demandeur, M. B... a ajouté : « J'ai entendu dire à Rouen et à Pavilly que M. Tinel avait déclaré que Thorel était l'auteur des choses qui se produisaient au presbytère ; j'ai aussi enten-

(¹) Ou plutôt cités par le berger. On va le voir tout à l'heure; tout ce que ce dernier a pu alléguer de plus fort pour sa défense se réduit à quelques assertions négatives, c'est-à-dire à zéro ; car il est reçu par toutes les philosophies du monde (il ne faut pas l'oublier) que « mille expériences négatives ne peuvent pas détruire un *seul* fait suffisamment prouvé. » La négation ne pourrait balancer l'affirmation que si elle regardait tel ou tel fait affirmé; si par exemple elle disait : « La chose ne s'est pas passée ainsi. » Mais quel effet produiraient sur un jury cent témoins, déposant qu'ils n'ont rien vu la veille, contre vingt-cinq témoins, parfaitement d'accord sur le fait qu'ils ont vu aujourd'hui ?

du dire à Pavilly que le maître chez lequel servait Thorel avait renvoyé de chez lui ce dernier à cause de ces faits. Une première fois, j'ai été au presbytère de Cideville où je suis resté environ une heure en compagnie de M. l'E..., vicaire de Pavilly. M. Tinel était absent; je ne trouvai que ses deux élèves, sa sœur et sa vieille servante; je ne vis ni n'entendis rien. Je retournai une seconde fois au presbytère, avec la permission de M. Tinel. J'étais accompagné de M. de M... et d'H. B..., mon fils, M. Tinel était encore absent, ainsi que ses deux élèves, et je partis comme j'étais venu sans rien entendre, après être resté là environ une heure. Je fais observer que M. Tinel m'avait dit qu'il mettait à ma disposition sa maison pour quinze ours, pour tout le temps que je voudrais, afin de me mettre à même de voir et d'entendre ce qui pouvait se produire à son presbytère; et moi de lui dire que, bien que je n'eusse aucune peur et nulle croyance à ces faits, que j'emmènerais avec moi mes deux fils, que je resterais à l'intérieur du presbytère, tandis que ceux-ci seraient à l'extérieur, et que, si quelque bruit se produisait, je me faisais fort d'en amener l'auteur par *les deux oreilles*. Ayant entendu dire que chez un prêtre de Rouen, chez lequel l'abbé Tinel s'était rendu avec ses élèves, une table était tombée trois fois, et rencontrant M. l'abbé Tinel, accompagné de M. l'abbé Bouffay et de M. de Saint-Victor fils, je les invitai à venir déjeuner chez moi à Pavilly avec les deux élèves, et après le déjeuner, j'invitai ceux-ci à tâcher de nous faire voir si la vaisselle qui était sur la table allait sauter ou se casser. Rien de tout ceci n'eut lieu (1); c'est même à ce moment que, n'ayant rien vu, M. le curé de Cideville me permit d'aller chez lui pendant quinze jours si je le voulais; je dois faire observer que M. le curé de *Cideville était convaincu* de ce qu'il disait (2) à propos des faits du presbytère et qu'il *avait le désir* que je m'assurasse de la vérité. C'est là-dessus qu'il me permit de venir chez lui pendant quinze jours, d'y demeurer même si je le voulais, et qu'alors je pourrais m'assurer des faits. Le témoin, interpellé de nouveau sur la question de savoir si, lorsqu'étant allé au presbytère où il ne trouva que les deux élèves,

(1) Tous ceux qui sont un peu au courant de cette sorte de phénomènes, auraient parié à l'avance et à coup sûr, qu'il en serait ainsi dans la circonstance donnée. M. Arago ne comprenait pas comment cette *Angélique Cottin*, qu'il avait si bien vue plusieurs fois bouleverser ses meubles, *semblait* avoir perdu toutes ses facultés devant l'Académie. Il restait stupéfait devant une pareille inconstance: c'était tout simple, il n'avait pas le premier mot de l'énigme.

(2) C'était là l'essentiel, car la partie adverse soutenant avec raison qu'un *tiers* ne pouvant, six semaines durant, opérer tous ces phénomènes dans les appartements du curé, sans son adhésion, la bonne foi de celui-ci une fois bien établie, il n'y avait plus de procès. Et le berger ose s'appuyer sur le témoignage de M. B... ! Mais il suffirait seul pour anéantir toute sa cause.

ceux-ci ne lui avaient pas déclaré que M. Tinel étant absent, ils ne pouvaient rien faire ([1]), a répondu *négativement*. Le témoin, interpellé encore une fois par le demandeur, a répondu qu'il n'avait parlé qu'une fois à l'instituteur de Cideville, lors de sa première visite, qu'il ne lui a nullement dit qu'on eût fait du mal à Thorel; il m'a dit, ajoute-t-il, qu'il n'avait rien vu de positif; alors je lui recommandai de ne rien croire de ces faits surnaturels, *sans avoir vu et bien médité* ([2]). Or, j'avais le droit de lui parler ainsi, faisant partie du conseil académique et ayant reçu une lettre de mes collègues à ce même conseil, me disant que M. le préfet désirerait savoir s'il y avait quelque chose, et si l'instituteur n'y était pas mêlé. »

Lecture faite, etc.

LE DEUXIÈME, Valentin-François Andrieu, géomètre à Yerville, a déposé : « Je n'ai aucune connaissance des faits appointés en preuve. Étant allé à Cideville avant les préliminaires de conciliation, je fis une visite à M. Tinel qui me dit que des choses extraordinaires se passaient dans son presbytère, qu'il ne pouvait s'en rendre compte, et que probablement la science n'en connaissait pas encore la cause. Du reste, rien ne fut précisé. »

Sur l'interpellation du demandeur, le témoin a dit avoir entendu dire à M. Cheval, maire de Cideville, que M. Tinel avait donné trois coups de canne au berger Thorel qui, étant à genoux, voulait se rapprocher forcément de lui. « J'ai entendu dire, ajoute-t-il, de différentes personnes, que Thorel s'était mis à genoux devant M. Tinel et que celui-ci attribuait à Thorel les faits qui s'étaient produits au presbytère et que, par suite, Thorel avait été renvoyé de chez son maître. Je considère tout ceci comme des *on dit*, et M. Tinel, dans la conversation que j'ai eue avec lui, ne m'a rien dit de tout cela. Le 31 décembre dernier, étant au presbytère de Cideville, étant accompagné de plusieurs personnes et notamment de MM. Fessard frères, tout le monde sortait sur l'invitation de M. Tinel, excepté *M. Fontaine* ([3]) et une autre personne qui se trouvait avec lui et qui resta comme lui dans l'appartement. Rien ne se produisit, dit-on; je rentrai alors avec MM. Fessard; c'est alors que j'entendis plusieurs coups, ressemblant à ceux que fait entendre l'oiseau appelé *casse-noix*, avec son bec..... Afin de me rendre compte si ces bruits n'étaient pas produits par l'élève, à l'aide de sa ceinture, je le fis mettre dans une attitude qui le lui aurait rendu impossible; *c'est alors* que j'entendis les coups qui continuèrent à se produire... » Ici

([1]) C'était très-habilement inventé, mais on avait compté sans la loyauté du témoin que l'on croyait favorable.

([2]) Ce conseil était le plus sage que l'on pût donner, et ce droit était un véritable devoir.

([3]) L'avocat du berger Thorel.

fuit la déclaration personnelle du témoin, à laquelle il ajoute quelques détails sur un court débat qui s'éleva entre le curé et l'avocat de la partie adverse. Quant à lui, toute sa déposition se termine et se résume dans ces derniers mots : « Que l'enfant mis dans l'impossibilité de produire aucun bruit, les bruits ont continué (1). »

Le troisième, Constant Masson, gendarme à Yvelot, rapporte seulement tous les propos, tous les *dires*, soit de M. le curé, soit du public, énoncés à la cause ; mais quant à lui, ayant passé une heure et demie au presbytère, il n'a rien vu du tout.

Le quatrième, Victor-François Bourienne, gendarme à Yvelot, fait une déposition analogue. Il n'a rien vu pendant cinq quarts d'heure qu'il a passées au presbytère, où il a constaté seulement vingt-cinq carreaux brisés.

Le cinquième, Stanislas Huet, propriétaire à Cideville, a déposé ainsi : « M. le maire de Cideville, étant à chasser chez moi, m'a dit, en présence de M. Léonor Levaillant et de M. Coffel, négociant à Rouen, que M. Tinel avait déclaré au sabotier de Cideville, que l'auteur des faits qui se produisent au presbytère perdrait sa place. On a dit partout, dans la commune, que M. *Tinel* avait donné des coups de canne au berger Thorel (2) dans les premiers huit jours. On m'a rapporté que jusqu'à cent cinquante personnes se rassemblaient le soir pour entendre ces bruits, et que plusieurs coups de fusil partirent pour les effrayer, et que c'était M. Tinel qui les avait tirés.

Le reste de cette déposition ne roule que sur des *on dit*, sur des propos, et nous y cherchons vainement une constatation personnelle, soit d'un fait, soit d'une phrase, formulée devant le témoin, par l'une des parties intéressées.

TÉMOIGNAGE DE L'ENFANT.

Le sixième, Gustave Lemonnier, étudiant chez M. le curé de Cideville, a déposé ainsi : « Le 26 novembre dernier, étant à étudier dans l'appartement d'en haut, au presbytère, j'ai entendu un léger bruit, comme celui de coups de marteau. Ceci s'est continué jusqu'au dimanche, toujours vers cinq heures après midi. Le dimanche, à midi, ce bruit s'étant reproduit, M. Tinel eut l'idée de dire *plus fort*, *plus fort*, et le bruit s'est reproduit plus fort. Il en a été ainsi toute la journée. Le lundi, mon camarade demanda qu'on lui

(1) Cela s'appelle encore un témoin favorable au berger, et devant prouver les jongleries du curé !

(2) Personne ne le nie, pas même M. le curé.

battit la mesure de l'air *Maître Corbeau*, et *Maître Corbeau* a été fidèlement reproduit, ainsi que d'autres airs qui avaient été demandés. Le mardi, la table d'en haut s'est ébranlée et tout ce qui se trouvait dessus. Le bruit a frappé toute la semaine si fortement, qu'on avait peine à tenir dans l'appartement. Un couteau, poussé par une force invisible, est parti de dessus la table de la cuisine dans un carreau qu'il a traversé pour aller dans le jardin. On a été chercher le couteau, on l'a replacé sur la table, et j'ai vu qu'il *s'était relancé* dans un autre carreau; j'ai vu aussi les brosses au cirage partir dans les carreaux; une boîte au fil en a fait autant. Le bréviaire de M. Tinel partit dans la cuisine, s'en fut par une porte d'appartement y attenant; la broche à rôtir, qui était dans ce petit cabinet, s'en fut aussi *se ruer* dans un carreau de ce petit cabinet; le hansard, qui était *croché* dans la cuisine, s'en fut de lui-même tomber sur le pavé; le gril fit la même chose; les fers à repasser, placés dans une chambre en haut, se reculèrent du foyer et s'enfuirent dans l'appartement. Le feu en fit autant et s'avança jusque sur le plancher, sans rien brûler, il fallut le remettre à sa place; un soulier, placé dessous la table, est venu me frapper au visage, tandis que j'étais à écrire auprès de cette table. Un chandelier, de même, et ceci me fit mal à la figure. Etant en bas, j'ai reçu aussi un soufflet sur la joue droite, et je n'ai vu qu'une main me frapper; elle était seule et sans aucun corps qui en dépendît (¹). Une sorte de *forme* humaine, vêtue d'une blouse, qui m'apparaissait comme un spectre, m'a poursuivi pendant quinze jours partout où j'allais (²); il n'y avait que moi qui pouvais l'apercevoir. Etant en haut, j'ai senti une force invisible me tirer par la jambe; mon petit camarade à répandu de l'eau bénite, et cette force a lâché prise. Une voix d'enfant se faisait entendre et a crié *pardon, grâce!* Sur l'interpellation du demandeur, le témoin a déclaré que, pendant que ces faits se produisaient, *M. Tinel* n'était pas là, qu'il n'était présent que lorsqu'un carreau d'en haut a craqué et s'est cassé spontanément. La main qui m'a frappé était noire, et je la vis repartir par-dessous la cheminée (³). J'ai été très-effrayé, mais je n'ai cependant pas demandé à quitter le presbytère et à retourner chez mes parents. J'oubliais de dire que, quand *Thorel* s'est présenté au presbytère, sous prétexte de porter l'orgue au château, *M. Tinel*, lui mettant la

(¹) Nous verrons plus loin des témoins honorables, affirmer, avoir vu, au même instant, les cinq doigts empreints sur la joue de l'enfant, qui devint toute rouge.

(²) Nous entendrons tout à l'heure encore, M. l'abbé Bouffay, corroborer l'assertion de cet enfant, par sa participation personnelle au même phénomène de perception; puis nous avons vu ces singuliers détails, bien autrement confirmés par des attestations analogues, puisées dans des ouvrages faisant autorité.

(³) L'enfant oublie ce détail plein de naïveté, qu'à l'instant même il s'élança dans la cour, espérant voir cette main sortir par le haut de la cheminée.

main sur l'épaule, lui dit : « Demandez pardun à cet enfant-là ; » et se jetant à geuoux, il m'a demandé pardon. *M. Tinel* n'avait presque pas *foulé* sur l'épaule de *Thorel* pour qu'il tombât à geuoux. Sitôt que je vis le berger *Thorel*, je reconnus l'espèce de *spectre* qui m'avait suivi pendant quinze jonrs, et je dis à *M. Tinel : « Voilà l'homme* qui me poursuit. » Quand le berger tomba à genoux devant moi, il me tira assez fort pour me faire ployer, et alors les faits qui avaient cessé au presbytère, se reproduisirent plus fortement qu'auparavant. A un jour de là, je crois, je vis le berger Thorel au bout de l'église; il voulut me poursuivre, et je me sauvai dans la sacristie. Sur l'interpellation dn demandenr, l'enfant ajonte : « Il y a environ nn mois, je me rappelle que c'est mon petit camarade et moi qui avons reçu les premiers M. le curé *du Saussay* et M. Fontaine (¹), lorsqu'ils arrivèrent au presbytère, et que nons dîmes à ces messieurs : si vous étiez arrivés un peu plns tôt, vous anriez vn nn canif et un pot à benrre se jeter dans une fenêtre et casser deux carreaux. *Une voix inconnue* se fit entendre à moi et me dit : « Si ton camarade fait sa version, ça lui fera du mal, et j'ai trausmis les paroles de cette voix à mon camarade. Le jour qne M. Fontaine est venu au presbytère, où il arriva avant que M. Tinel y fût, M. Fontaine nous invita à demander à cette voix de se faire entendre, et tons deux nous dîmes que nons ne le voulions pas que M. Tinel ne fût là, par la raison que *M. Tinel* nous avait défendn de jamais la provoquer. Sitôt que M. Tinel fut arrivé, il invita toutes les personnes qui se trouvaient là, excepté M. *Fontaine* ot nn autre qui restèrent daus l'appartement, à se retirer. Tout le monde a parti. M. Tiuel engagea M. Fontaine à voir, si dans la table qui se trouvait là, il n'y avait pas quelque agent mécanique on quelque force physique qui pût la faire mouvoir, ce qne M. Fontaine *ne fit pas*. — *Demande.* M. Tinel, en se retirant, ue dit-il pas : « Vous pouvez maintenant élever la voix. » — *Réponse.* « Je ne me rappelle pas de ceci; mais quand M. Tinel se fut retiré, mon camarade invita la voix, ou le bruit, à se produire en frappaut sur la table trois ou quatre fois. Cette voix me dit alors qu'elle ne frapperait plus et cela au moment où *M. Fontaine* causait avec une autre personne qni se trouvait avec lui, qui déclarent n'avoir rien entendu, pendant environ un qnart d'henre qu'ils sont restés dans l'appartemeut. Tout le monde était descendn dans le jardiu, quand je dis daus l'appartement : « Voilà le brnit qui recommence, » et M. Fontaine de remonter dans l'appartement, où en sa présence la table a remué un pen, tandis qne j'étais au bout de la table, mais pas tout près. Je ne me souviens pas que M. Fontaine m'ait dit de me retirer du bont de la table; j'étais environ à trente centimètres de la porte qui se trouve dans cet appartement, quand j'entendis frapper plusieurs conps

(¹) L'avocat dn berger.

qui furent aussi entendus par M. Fontaine, et celui-ci me dit « que c'était moi *qui frappais derrière lui*, ce que je niai formellement[1]. Le témoin rappelle encore qu'à ce sujet M. Tinel dit à M. Fontaine : « Si vous n'avez pas confiance en moi, je n'ai pas non plus confiance en vous. »

Lecture faite, etc.

Le septième, Clément Bunel, étudiant chez M. le curé, et *Tinel* ont déposé ainsi : « Le mardi 26 novembre dernier, vers cinq heures de l'après-midi, j'ai entendu comme un fort coup de vent, en venant de la sacristie, et qui s'est brisé contre le presbytère. Sitôt que ce coup de vent fut fini, j'ai entendu comme des petits coups de marteau qui frappaient contre les lambris de l'appartement où j'étais à travailler. Ceci s'est renouvelé du mardi au dimanche, et toujours à la même heure du soir. Le dimanche, à midi, *M. Tinel* dit à ce bruit, frappe plus fort, et le bruit a frappé plus fort. Le lundi suivant le bruit continuait, et je dis de frapper en mesure *Maître Corbeau*, et cet air a été frappé. Le lundi soir, M. Tinel fut étonné quand nous lui dîmes ce qui s'était passé. Le mardi matin, M. Tinel entendit la même chose, et dit : jouenons *Maître Corbeau*, et *Maître Corbeau* fut joué. Dans l'après-midi de ce même jour, les coups frappaient si fort, que la table qui était là *remuait un peu*, et ça faisait un vacarme à ne pas tenir dans l'appartement. Le même jour, dans l'après-midi, la table remua trois fois ; la sœur de M. Tinel la remit à sa place, et la table *la suivit deux fois ;* elle regarda avec attention si nous ne pouvions pas toucher cette table pour la pousser. A quinze jours de là, j'ai vu le berger *Thorel* venir au presbytère pour porter l'orgue au château d'*Ettennemare*. Sitôt que mon petit camarade le vit, il le reconnut pour être *le spectre* qu'il avait vu le poursuivre.

« *M. Tinel* étant intervenu, demanda à Thorel s'il ne connaissait pas le père G.... [2] ; Thorel dit *non* d'abord, puis ensuite il dit *oui*, parce que M. Tinel lui disait qu'il allait faire descendre le maire qui était là. M. le curé dit à *Thorel* de se retirer ; et celui-ci de dire qu'il était innocent. Enfin, il se jeta, sur l'invitation de M. Tinel, aux genoux de mon petit camarade, en le tirant fortement par la blouse. Le soir même, mon petit camarade en eut une crise de nerfs dans laquelle il avait perdu connaissance. Quand il fut revenu à lui il n'avait aucune connaissance de ce qui s'était passé.

« Puis, le témoin entre dans tous les détails ci-dessus rapportés sur les pelles, les chaufferettes, les fers à repasser. Il ajoute seulement qu'une fois son jeune camarade fut *tiré par une jambe*, et que la vieille servante et lui

(1) Nous avons vu l'enfant proposer sur-le-champ à M. Fontaine de se mettre debout sur la fenêtre pour mieux lui prouver l'impossibilité où il était de frapper sur la porte opposée à cette fenêtre.

(2) Le premier auteur présumé, de tout le maléfice.

eurent beaucoup de peine à le retenir, et qu'une autre fois, un lourd cachet en fer, lancé fortement, est venu le frapper au coin et tout au bord de l'œil droit, manquant de bien peu de le lui crever, sur quoi le défendeur fait remarquer que l'enfant en porte encore la marque et la cicatrice. Enfin, le témoin raconte le fait d'une chandelle qui se trouvait soufflée tout à coup, de hardes qui se trouvaient enlevées subitement de dessus le lit, sans savoir ni par qui ni comment, et il termine en disant que, en général, lorsque M. le curé était présent, il y avait beaucoup moins de tapage. »

Du 3 Février 1851.

LE HUITIÈME TÉMOIN, Louis-Charles-Alfred de B..., propriétaire à Limesy, a déposé ainsi : « J'ai été au presbytère de Cideville, pour la dernière fois, le 31 décembre, et ce jour-là je n'entendis ni ne vis rien. L'enfant que je trouvai là me dit que l'espèce de forme humaine qu'il voyait, tantôt petite et tantôt grande, ne lui apparaissait plus; que du reste il ne faisait plus qu'entendre cette forme sans la voir, et qu'elle venait de lui dire qu'elle ne se ferait plus entendre tant que M. de B... serait là, et qu'elle ne ferait rien.

« La première fois que j'étais allé au presbytère, étant seul dans un appartement avec le jeune homme en question, j'entendis, après avoir pris toutes les précautions nécessaires, afin de pouvoir m'expliquer la cause de ce qui se produisait, un bruit qui se répéta plusieurs fois et qui rendit exactement la mesure des airs qu'on lui prescrivait, notamment l'air de la *Marseillaise* et celui de *au Clair de la Lune.* Je cherchai à m'expliquer la cause de ceci, *mais ce fut en vain.* J'oubliais de dire que je trouvai chez *M. Tinel la meilleure volonté* à me mettre à même de m'éclairer, parce qu'il avait vainement essayé lui-même de se rendre compte de cette cause. Il me dit qu'un homme de la commune s'était vanté d'avoir produit tous ces faits, que cet homme était venu au presbytère et avait demandé grâce à l'enfant, et que lui, M. Tinel, l'avait reçu en lui disant : « Vous êtes un misérable, demandez pardon à cet enfant; » ce qu'avait fait cet homme en se jetant à ses genoux. M. Tinel me dit encore... (ici tout ce qui a été dit plus haut sur la scène des coups de canne. *Voir* plus haut.) « Il fut donc bien établi pour moi, dans la conversation que j'eus avec M. Tinel, que celui-ci mettait sur le compte d'un berger ce qui se passait dans son presbytère, etc. Je compris, par ce qu'il me dit, qu'il avait forcé moralement cet homme à se mettre à genoux devant l'enfant. M. le curé m'affirma la vérité de tous ces faits, et notamment ceux des objets qui se jetaient au travers des fenêtres, etc. »

Lecture faite, etc.

LE NEUVIÈME TÉMOIN, Auguste Huet, propriétaire à Limesy, a déposé

ainsi : « Un lundi, que je crois être le 9 décembre dernier, je fus au presbytère de Cideville en compagnie de MM. les curés *du Saussay* et de Limesy, ainsi que de M. Henri. En arrivant, je vis M. le curé de Cideville, qui paraissait en colère et poussait par les épaules un homme en blouse, en lui disant : « Allez-vous-en, allez-vous-en, je ne veux pas vous parler. » Là-dessus, nous entrons au presbytère, et je dis à M. Tinel : « Qu'avez-vous donc? vous me paraissez passé de colère ; » et celui-ci de me dire : « Voilà le malheureux qui faisait tous les bruits de mon presbytère ; le petit vient de le reconnaître pour l'homme qui le poursuivait depuis quinze jours ; je lui ai fait demander pardon, etc. « (Mêmes détails que plus haut, sur la scène des coups de canne.) Je retournai encore au presbytère, et en présence de M. de B... et de M. le curé de Limesy, l'enfant étant là, dans l'appartement où nous étions, les bras croisés, je frappai du doigt sur le bord de la table, en disant : « Frappe autant de coups qu'il y a de lettres à mon nom ; et quatre coups furent frappés *à l'endroit même où je frappais* et *sous mon doigt.* » Je n'ai pu m'expliquer ceci, *c'est ma conviction*, que *ce n'était pas l'enfant* qui faisait ceci, *ni aucune des personnes de la maison.* Je dis aussi à ce bruit de frapper l'air « *au Clair de la Lune*, » et cet air fut frappé en cadence. De là, M. de B... s'enferma dans un appartement pendant environ un bon quart d'heure; on fit défaire les chaussons de l'enfant, M. de B.... me dit qu'il le fit placer à plusieurs endroits de l'appartement, et chaque fois que l'enfant dit de frapper, on frappa à ses pieds. En m'en retournant avec M. de B...., je lui dis : « Dites-moi donc, je vous prie, ce que vous pensez de tout ceci ? » il me répondit : « Je ne puis m'expliquer ces choses que par la ventriloquie (1). «

« Nous sommes retourné une troisième fois au presbytère ; mais nous n'avons rien vu ni entendu. Je dois faire observer, qu'après que le bruit eut frappé autant de coups qu'il y a de lettres à mon nom de famille, je lui dis de frapper autant de coups qu'il y en a à mon nom de baptême, et ça n'a pas frappé du tout (2). » Lecture faite, etc.

(1) Une autre version portait : « Il ne me reste plus que la ventriloquie, » et je croirais celle-ci plus fidèle. C'était une dernière hypothèse en désespoir de cause et terriblement risquée ; car si la ventriloquie peut expliquer à la rigueur les bruits et les petits coups, elle n'explique plus du tout ni les objets lancés, ni les réponses intelligentes aux questions les plus cachées, ni les promenades de pelles et de pincettes, ni les pupitres volant à la rencontre de M. de Saint-Victor et s'arrêtant brusquement, ni.... mais nous n'en finirions pas. Triste ressource, par conséquent, qu'une explication n'expliquant peut-être que la vingtième partie du problème. Et encore, hâtons-nous d'ajouter que Mme de Saint-Victor fit justice complète, et sur-le-champ, de cette insuffisante hypothèse en exigeant, ce qui était bien simple, que l'enfant lui parlât sans discontinuer, pendant que les coups se faisaient entendre.

(2) On aura peine à croire que ce fut par ignorance de la part de l'agent, lorsqu'on lira la déposition du premier témoin cité à la requête de M. Tinel.

Le dixième témoin, Pierre-Maxime-Onésime Henry, fabricant à Limesy, a déposé ainsi : « Par un lundi, que je crois être le 9 décembre dernier, en arrivant au presbytère de Cideville, je vis M. Tinel qui paraissait repousser des mains un homme en blouse, etc. : l'enfant étant dans le jardin, me dit, c'est là l'homme qui me fait du mal depuis treize jours. Je lui dis, comment se fait-il que cet homme vous faisant du mal depuis un certain temps, vous ne vous soyez pas plaint de lui à M. le curé ? Il me dit que ce n'était pas possible, parce qu'il venait seulement de le reconnaître, attendu que l'espèce de fantôme qui le poursuivait n'était pas plus haut que cela, en me montrant de la main une hauteur d'environ quarante centimètres, etc. »

Lecture faite, etc.

Le onzième témoin, *Adolphe Cheval*, maire et cultivateur à Cideville, a déposé ainsi : « D'après une lettre que j'avais reçue de *M. Tinel*, et qui est déposée comme pièce au procès, j'invitai *Thorel* à se présenter chez moi, à la mairie, où il s'est trouvé avec M. Tinel. Celui-ci dit à Thorel : « Ne m'approchez pas, ne me touchez pas ; je vous défends expressément de me toucher. *Thorel* avance néanmoins vers M. le curé et veut le toucher. Celui-ci recule jusqu'à la muraille, et Thorel insistant toujours pour le toucher, M. Tinel lui a donné plusieurs coups de canne sur le bras. Thorel se jeta spontanément à genoux, *sans que M. Tinel lui dit de le faire*, en demandant pardon. Là-dessus, M. Tinel lui dit : « De quoi me demandez-vous pardon ? » Thorel ne répondait rien et continuait toujours à demander pardon. M. Tinel dit alors qu'il allait faire venir des témoins. Thorel m'embrassa en me disant : « Il n'y a que *Le Tellier* qui ait pu vous avoir dit pareille chose, » et M. Tinel lui dit : « Il y en a encore d'autres, nous allons les faire paraître. » En m'embrassant, Thorel me suppliait de ne pas faire venir les témoins, et M. Tinel me dit : « Comment ! Cheval, vous vous laissez embrasser par un pareil être ! j'aimerais autant embrasser un ours. » Après ceci, étant entré dans ma chambre pour y déposer la lettre à M. Tinel, Thorel m'y suivit, m'embrassa de nouveau en pleurant, et me disant : « *Priez M. le curé que les affaires en restent là* (¹). » Etant un jour à la charrue, Thorel est venu m'y trouver et me dire : « Il y a trois semaines que *G... est sorti de prison, il est venu me voir*, il en veut à M. le curé, parce qu'il l'a empêché de gagner son pain en le renvoyant de chez un malade de la commune qu'il voulait guérir (²). M. le curé l'avait dénoncé et fait mettre en prison ; G..., dit le témoin, est

(¹) Dira-t-on encore que les *pardons* du berger lui ont été arrachés par l'ascendant moral du curé ?

(²) C'est ici tout le nœud de l'histoire.

un homme très-instruit, très-savant, il *peut lutter contre un prêtre*, et est bien capable d'avoir fait tout ce qui se passe au presbytère. M. le curé, ajoute-t-il, voudrait bien qu'on l'instruisît; *s'il voulait payer un café, je le débarrasserais de tout ce qui se passe au presbytère*, car il a commencé à jeter de l'eau bénite, il peut bien en jeter encore. » Et moi-même, reprend M. le maire, j'avais vu, la veille au soir, M. le curé semer de l'eau bénite. Ayant rencontré M. Savoye à Pavilly, il me dit que pendant que Thorel était berger chez M. Tricot, s'étant trouvé un jour avec un de ses domestiques et une autre personne, Thorel dit à l'une de ces personnes : « [redacted] il me dit encore que Thorel, se trouvant avec la même personne, lui dit : « Chaque fois que je frapperai du poing sur ma caverne (1) tu tomberas, « et à chaque coup de poing cette personne tombait et sentait alors quelque chose lui serrer la gorge, l'étrangler et la forcer à tomber. »

(Ici les détails connus sur la scène des coups de canne.)

Après quoi M. le maire reprend en ces termes : « Etant au presbytère, j'ai vu la pincette partir du foyer dans l'appartement ainsi que la pelle, je dis à l'un des enfants : Comment, Gustave, qu'est-ce que c'est donc ? Celui-ci me dit, je n'y ai pas touché. On remet la pincette et la pelle à leur place, et elles partirent une seconde fois dans l'appartement. *J'avais les yeux bien fixés* pour voir qui est-ce qui les poussait, je ne vis rien du tout. J'ai vu aussi les chandelles s'éteindre, sans que personne les soufflât. Elles mouraient en s'éteignant par le haut de la mèche. J'ai vu aussi un bas partir d'*à côté* du lit où les enfants dormaient, comme la foudre, jusqu'à l'extrémité de l'appartement. Etant couché chez M. le curé, l'*oreiller est parti de dessous ma tête*, **tandis que l'enfant, qui ne dormait pas**, était couché à côté de moi (2). Etant encore couché avec les enfants, mes mains placées dans leurs mains et mes pieds sur leurs pieds (3), j'ai vu partir la converture du lit, sans savoir qui l'enlevait. Etant encore couché au presbytère, j'entendis comme un coup de massue, frappé près de moi. Là-dessus, je dis :

(1) Cabane.

(2) N'avons-nous pas cependant entendu parler d'une prétendue connivence entre le maire et le curé ? Mais est-ce que, dans cette hypothèse, ce dernier n'aurait pas fait remarquer à son *compère* combien cette circonstance du voisinage des enfants allait enlever tout *le surnaturel* du fait ? Ainsi, supposons que le maire eût *tenu à faire croire* au côté merveilleux de l'oreiller enlevé, est-ce qu'il eût ajouté tout de suite : « Il est vrai que l'enfant était auprès de moi et ne dormait pas. »

(3) Quand MM. les incroyants auront pris quelques précautions semblables, et se seront montrés capables d'un tel dévouement à la vérité, alors.... nous commencerons à les écouter !

« Allez frapper un peu plus loin, » et *ça* a frappé très-fort à l'autre extrémité de l'appartement. » Lecture faite, etc.

Puis suivent des interpellations du demandeur, auquel M le juge de paix refuse de faire droit, attendu qu'elles n'ont aucun rapport avec les faits appointés. Il fait droit, au contraire, à la question posée par le défenseur, demandant au témoin (au maire) si Thorel ne se serait pas vanté chez lui d'*empêcher, quand il le voudrait, M. le curé de dire sa messe.* Le maire répond qu'il a entendu ce propos.

[illegible] Martin-Tranquille Leroux, curé du Saussay, dé-posé ainsi : « M. Tinel a fortement soupçonné le [illegible] d'être l'auteur des faits qui se passaient dans son presbytère. Étant chez M. le maire avec M. Tinel... Puis suit la scène des coups de canne... Déposition conforme à toutes les précédentes.

« J'ajoute, continue M. le curé du Saussay, qu'étant au presbytère de Cideville, j'ai vu des choses que je n'ai pu m'expliquer. J'ai vu un marteau partir, poussé par une force invisible, de l'endroit où il était placé, et aller omber dans l'appartement, sans faire plus de bruit que si une main l'y eût déposé légèrement; un morceau de pain, resté sur la table, est parti par-dessous cette table, et il était impossible, placés comme nous l'étions, que personne de nous pût ainsi le lancer; j'ai vu encore, après nous être rasés, M. le curé de Cideville et moi, que tout ce qui nous avait servi à cela, avait été placé comme à la main par terre. Le jeune pensionnaire de M. Tinel, nous en ayant avertis, nous sommes montés, M. Tinel et moi, pour nous en assurer, car peut-être l'enfant eût-il eu le temps nécessaire pour le faire, mais nous nous en retournions, et à peine avions-nous descendu six marches, que l'enfant nous cria que chaque chose était remise à sa place [1] ; en effet, je les remonte, tout était à sa place, excepté la glace, et *je suis certain* que l'enfant n'en avait pas eu le temps. Ceci me parut inexplicable. Quant aux bruits, j'avais pris de telles précautions que je m'étais même placé sous la table pour être certain que les enfants ne pourraient rien faire [2], et cependant j'ai entendu des bruits extraordinaires, qui paraissaient surtout venir des lambris. J'ai dit, effectivement, que ces bruits me paraissaient tellement extraordinaires, que je le signerais de mon sang. J'ai remarqué que M. Tinel paraissait être comme exaspéré par ces bruits et leur persistance à se produire, que notamment ayant couché plusieurs nuits avec lui, il se reveillait effrayé de tout ceci, etc... » Lecture faite, etc.

[1] Pot à l'eau, cuvette, cafetière, verres, savon, pinceau, etc. Voici l'énumération que l'on nous en fit; cela complique un peu la question.

[2] Toujours des précautions!

LE TREIZIÈME TÉMOIN, André-Hippolyte *Fessard*, maire et propriétaire à *Ectot-les-Baons*, a déposé ainsi : « Je sais par M. le maire de Cideville, que Thorel est tombé aux genoux de M. Tinel et qu'il aurait été chassé de la place qu'il occupait, d'après M. Tinel qui en serait la cause, etc. » Retour à quelques dépositions précédentes.

Mêmes interpellations qu'au précédent témoin et même jugement. Lecture faite, etc.

LE QUATORZIÈME TÉMOIN, Henri *Fessard*, propriétaire à *Baons-le-Comte*, a déposé ainsi : « Je me rappelle très-bien, qu'étant au presbytère de Cideville... » (Ceci est toujours relatif aux propos échangés entre MM. Tinel et Foutaine... Nulle importance.)

Mêmes interpellations et même jugement. Lecture faite, etc.

LE QUINZIÈME TÉMOIN, Jacques-Tranquille *Luce*, curé de Motteville, a déposé ainsi : « Je ne sais rien des faits appointés en preuve. J'ai été trois fois au presbytère, où je suis resté une heure chaque fois, pendant laquelle je n'ai jamais rien entendu, etc. » Lecture faite.

LE SEIZIÈME TÉMOIN, Guillaume *Pain*, cultivateur à Cideville. Ce témoin, récusé par M. Tinel, l'a été aussi par M. le juge de paix.

LE DIX-SEPTIÈME TÉMOIN, Léonor Levaillant ne rapporte que des *ouï-dire*, toujours les mêmes. Il s'étend sur ceux qui regardent l'expulsion du berger par le sieur Pain. Ceci est étranger aux phénomènes.

LE DIX-HUITIÈME TÉMOIN, Rosalie *Faucillon*, épouse du sieur *Léonor Levaillant*, a déposé ainsi : « Je ne sais que par ouï-dire,.. etc. » Puis, après la relation de ces ouï-dire, toujours les mêmes, elle ajoute « qu'étant chez Varin, épicier près du presbytère, la servante de M. Tinel me dit que celui-ci étant absent avec ses deux élèves, ils allaient être bien tranquilles aujourd'hui ; elle ajouta qu'elle avait descendu promptement l'escalier derrière les élèves, parce qu'elle se rappelait qu'ayant laissé une carafe dans la salle, cette carafe allait être cassée si ceux-ci y arrivaient avant elle. Elle ajouta encore, que ces messieurs ayant le dos l'un contre la cheminée, l'autre contre une porte, et l'autre à un autre endroit, elle avait vu une brosse et une clef se culbuter dans toute la maison, ainsi que son couteau qui était sur la table et qui avait passé à travers un carreau ; qu'elle avait repris son couteau, l'avait replacé sur une table, qu'il était retourné une seconde fois dans le jardin où elle l'avait laissé, en disant : Va-t'en au diable, si tu veux. » Lecture faite...

CONTRE-ENQUÊTE.

TÉMOINS APPELÉS PAR M. TINEL.

Le premier témoin, Charles-Jules de *Mirville*, propriétaire à Gomerville, a déposé ainsi :

« Je ne sais rien des faits appointés en preuve et faisant la matière du procès ; quant aux phénomènes matériels, j'en ai vu *fort peu*, mais je vais rapporter avec la plus scrupuleuse exactitude les quelques expériences auxquelles je me suis livré, pour bien établir l'intelligence de la *cause mystérieuse* à laquelle j'attribuais tant d'effets qui, du reste, n'avaient rien de nouveau pour moi. Après avoir entendu longtemps parler des faits de Cideville, je me décidai un jour, et *subitement*, à m'y rendre. J'insiste sur ce mot *subitement*. J'arrivai à la nuit close au presbytère, qui se trouve à quatorze lieues de chez moi, et, reçu par M. le curé, je ne le quittai plus de la soirée ; ainsi donc, il sut mon nom, j'en conviens, ne fût-ce que par le petit mot d'introduction que je lui avais présenté, mais il n'en sut pas davantage, et depuis ce moment il ne resta pas seul un instant avec les enfants, devant lesquels ce nom ne fut pas une fois prononcé, et qui bientôt nous quittèrent pour aller se coucher dans l'appartement au-dessus.

« M. le curé me conduisit bientôt, moi-même, dans la même pièce et me céda son lit, situé à quelques pieds de celui des enfants, qui dormaient déjà. J'écoutai longtemps, espérant que vers minuit peut-être (l'heure fatale, comme l'on sait) l'agent mystérieux viendrait signaler sa présence. Rien ne bougea, et comme les enfants me paraissaient disposés à la meilleure nuit du monde, j'essayai de les imiter, et ne me réveillai que le lendemain au matin. L'enfant, se réveillant aussi, me dit. « Entendez-vous,

monsieur ? comme ça gratte. — Quoi ? mon enfant. — L'esprit. Effectivement, j'entendais gratter fortement sur la paillasse de l'enfant ; mais comme celui-ci suffisait très-fort à l'explication, je prévins l'*esprit* que je ne me donnerais même pas la peine de l'écouter, tant qu'il ne changerait pas le théâtre de ses opérations ; alors j'entendis de petits coups au-dessus de ce même lit. — Trop près, trop près, lui dis-je, va frapper dans cet angle là-bas, et je lui désignais celui qui s'éloignait le plus de l'enfant. A l'instant même les coups s'y transportent. — Allons, lui dis-je, je vois que nous pourrons nous entendre et qu'il nous sera facile de causer. — Frappe un coup, si tu y consens. Un coup vigoureux se fait entendre. On se lève, on s'habille, M. le curé va dire sa messe, et les enfants se rendent dans leur salle d'étude, où ils reprennent leur *epitome ;* moi, je me mets en devoir de causer. — Voyons, dis je à l'*agent*, combien comptes-tu de lettres à mon nom ? frappe autant de coups, et le dernier plus fort. — Huit coups. — Combien pour le nom de baptême ? — Cinq coups (Jules). — Combien pour mon prénom, que personne au monde ne m'a jamais donné, et qui n'est connu que des registres de l'état civil ? — Sept coups (Charles). — Combien pour ma fille aînée ? — Cinq coups (Aline). — Combien pour la plus jeune ? — Neuf coups (première erreur), mais il reprend aussitôt et en frappe *sept* (l'erreur est réparée, elle s'appelle *Blanche*). — Combien pour le nom de ma commune ? et tâche d'éviter la faute que l'on commet ordinairement. — Un moment prolongé de silence, puis dix coups se font entendre (la faute était évitée, Gomerville n'avait qu'une *m*, c'était l'essentiel). — Maintenant continuai-je, combien d'années vas-tu me donner, voyons ? — Ici les coups se succèdent avec une telle rapidité que je suis forcé d'interrompre, ne pouvant suivre, et de l'inviter à plus de mesure. — Alors quarante-huit coups sont articulés posément. — Bien ; mais ce n'est pas tout : frappe autant de fois qu'il s'écoulera de mois, depuis le premier janvier jusqu'à celui qui me fera prendre ma quarante-neuvième année. — Trois coups très-forts, puis un *très-faible*. — Qu'est-ce à dire, lui fis-je, est-ce que par hasard ce petit coup ne signifierait qu'un demi-mois ? — Un coup pour *oui*. — Très-bien ; nous voici donc au 15 avril ; c'est juste, mais ce n'est pas encore tout, il nous reste un appoint : combien de jours maintenant, de ce 15 avril à mon anniversaire de naissance ? — Huit coups ordinaires, suivis d'un dernier plus accentué que tous les autres, me rappelèrent aussitôt que j'allais prendre mes quarante-neuf ans au 24 avril 1851.

On en conviendra ; il me devenait démontré que j'avais dans mon interlocuteur une ancienne et très-fidèle connaissance. J'espère toutefois que ce n'était pas un ami. Ce qu'il y a de certain, c'est que je défie qui que ce soit dans le monde, de me répondre avec une exactitude semblable et surtout avec une volubilité telle que ne pouvant la suivre, je me trouvais obligé de repasser tous ses chiffres et de refaire mes calculs.

Passant ensuite à d'autres sujets d'entretien. « On te dit musicien, tu aurais fidèlement accusé le rythme du *Stabat* de Rossini ; eh bien ! puisque tu connais la partie de *ténor*, tu dois aussi connaître le morceau de basse : *Pro peccatis suæ gentis.* » — Il essaie, mais s'embarrasse dans les premières mesures ; je le rectifie, il fait mieux, et je reconnais un peu le morceau demandé. Deux ou trois autres chants populaires sont articulés ensuite avec rapidité et sans la moindre altération. Les autres morceaux du répertoire italien que je lui demandais lui étaient complétement inconnus. — Allons, lui dis-je, tu es un triste *dilettante ;* maintenant, suis-moi, si tu le peux ; alors je lui fredonnai rapidement la valse de *Guillaume Tell.* Il l'écouta d'abord sans rien dire, ensuite il me suivit note par note, puis dans tout le reste de la journée, au moment où l'on y pensait le moins, il y revenait sans cesse et cherchait à l'imiter à lui seul. »

Ici le demandeur interpelle le témoin et lui demande s'il croit que le curé puisse être l'auteur de tout cela. « Je serais très-surpris, reprend le témoin, que quelqu'un pût le penser sérieusement dans cette enceinte. »

A une seconde interpellation du demandeur, le témoin répond : « Non, je ne crois pas possible de produire tous ces faits par une cause naturelle. — Mais qu'entendez-vous par une cause surnaturelle ? — Quoiqu'il soit assez difficile d'improviser une définition, je dirai que j'entends par là toute force intelligente, dépassant celles de l'homme et de la nature. »

A cette troisième interpellation, s'il croit que ces faits puissent être produits par un pauvre berger, ne sachant ni lire ni écrire, le témoin répond : « C'est précisément en raison de cette ignorance que je le crois encore plus incapable que tout autre, de les produire par lui seul, mais bien avec l'assistance d'une cause occulte et intelligente. »

A cette quatrième interpellation, s'il ne serait pas l'auteur de plusieurs ouvrages, le témoin répond : « Qu'il n'en a jamais publié qu'un seul (*le Peuple et les savants en matière de religion*), destiné à la moralisation des classes inférieures, plus un certain nombre d'articles insérés dans une revue d'*anthropologie*, où quelques journaux les ont puisés. Voilà tout. »

Enfin, sur cette cinquième interpellation, si le 8 janvier dernier, alors que M. le curé de Cideville descendait, accompagné d'un autre prêtre, au débarcadère de *Nointot*, situé à douze kilomètres de Gomerville, il n'avait pas reçu la visite de M. le curé, le témoin a répondu ; « Non-seulement je n'avais jamais reçu la visite de M. le curé, mais j'ignorais même complétement qu'il existât dans notre département une commune de ce nom-là. » Lecture faite, etc. (1).

(1) Le témoin a déclaré, en commençant, n'avoir pu constater aucun fait matériel. Il a cependant vu les deux énormes pupitres s'avancer l'un contre l'autre et se cogner ; mais comme il eût été obligé d'ajouter, pour obéir à la plus com-

Le deuxième témoin, Marie-Françoise-Adolphine Deschamps de *Bois-Hebert*, épouse de M. de Saint-Victor, propriétaire à Angleville-sur-Scie, a déposé ainsi : « Etant au presbytère, j'ai entendu une *cause* que je ne connais pas, frapper des coups avec intelligence, et comme l'*Angelus* sonnait en ce moment, je lui dis d'en frapper la mesure, et cette mesure fut frappée. J'ai entendu aussi frapper la mesure de *Maître Corbeau*, de *Drinn drinn*, et cela parfaitement. Le 8 décembre, je crois, avant la messe de Cideville, j'ai vu le jeune enfant qui disait avoir reçu un soufflet d'une main invisible, et cet enfant avait encore la joue très-rouge. Ce même jour-là, après Vêpres, étant au presbytère de Cideville et *tout à fait éloignée* des personnes qui se trouvaient là, je sentis une force invisible me saisir par ma *mante* et me donner une forte secousse. Ce même jour aussi, j'ai vu trois personnes assises sur une petite table dans le presbytère, et tandis que deux la retenaient, la table s'en allait malgré leurs efforts. Il y avait là plusieurs personnes, entre autres ma femme de chambre, mais je ne puis dire au juste quelles étaient ces autres personnes. Un autre jour, j'ai vu l'enfant assis sur une chaise, les pieds en l'air et le dos *non appuyé* sur le dossier, et cependant la chaise s'agitait par un mouvement que l'enfant ne pouvait pas lui donner, et à la fin, cette chaise a fini par tomber, en partant d'un côté et l'enfant de l'autre. L'enfant était très-effrayé de ceci. Il y a aujourd'hui huit jours, étant seule avec les enfants, j'ai vu les deux pupitres sur lesquels ils travaillaient, se renverser par terre et la table par-dessus. Le même jour, j'ai parlé aux enfants de médailles de Saint-Benoît dans lesquels j'ai confiance. Chaque fois que ces médailles étaient posées sur les pupitres, on n'entendait plus le moindre bruit, si ce n'est derrière moi dans le placard, et aussitôt que ces médailles étaient retirées de dessus les pupitres, le bruit s'y faisait entendre de nouveau. Ce même jour, ce bruit a frappé l'air de *Maître Corbeau*, et sur mon observation : « vous ne savez donc que cela ? » l'air du *Clair de Lune* et de *J'ai du bon Tabac* a aussi été frappé. Hier encore, j'ai vu un chandelier, partir de dessus la cheminée de la cuisine et aller frapper sur le dos de ma femme de chambre; une clef qui était sur la table est arrivée à l'oreille de l'enfant. Je fais remarquer que je ne puis pas bien préciser où était la clef, parce que je l'ai vue arriver et non partir ; je n'ai pas été effrayée mais seulement surprise. Mon fils était avec moi quand j'ai entendu sonner l'*Angelus*, ainsi que les deux enfants et M. le curé ; pour les autres airs, j'étais seule avec les enfants, il n'était pas possible que les enfants fis-

plète exactitude, que les enfants, à ce moment-là, travaillaient sur ces mêmes meubles, cette déposition n'eût plus rien signifié. De même, sur une foule de questions relatives aux crises futures de la politique, etc., etc. En pareille matière, il faut procéder avec autant de précision que de prudence.

sent ceci, j'observais leurs pieds, leurs mains, et je pouvais voir tous leurs mouvements. Je pense que le berger *Thorel* ne pouvait faire ceci, à moins qu'il n'eût fait un pacte avec le diable; car il me semblait bien qu'il y avait quelque chose de diabolique dans tout cela. Mme de Bois-Hebert, ma mère, n'a jamais donné l'ordre à M. Pain de faire apporter chez elle l'orgue de Cideville; M. le curé l'envoie quand il veut; ordinairement, c'est M. Cheval qui l'apporte. (Ici quelques mots sur les démarches du curé auprès de M. Pain pour le renvoi du berger.....)

« La première fois que je fus au presbytère de Cideville, j'y arrivai avec un grand sentiment d'incrédulité (1), et avec la conviction que je découvrirais la cause des choses qui s'y passaient. »

Puis suivent quelques interpellations du demandeur sur les relations du curé avec le château, interpellations auxquelles on répond tout simplement que M. le curé vient dire la messe tous les mardis, et a toujours son couvert mis pour les jours où il y vient.

Lecture faite, etc.

LE TROISIÈME TÉMOIN, M. Raoul *Robert de Saint-Victor* : « Quelques jours après que des bruits extraordinaires s'étaient fait entendre dans le presbytère de Cideville, M. le curé vint à Etennemare, me parla des choses extraordinaires qui se passaient chez lui et m'engagea à vouloir bien l'y suivre. Nous arrivâmes au presbytère vers trois heures et demie, et nous montâmes dans un appartement situé au-dessus de la cuisine; nous y restâmes quelque temps sans rien entendre, et les enfants nous dirent que pendant l'absence de M. le curé des coups bien plus violents que ceux qui avaient été entendus jusqu'à ce jour avaient été frappés. Effectivement, au bout de quelque temps nous entendîmes très-distinctement frapper de légers coups dans le lambris. Les coups étaient faibles mais parfaitement articulés. Je fis alors placer les deux enfants les pieds sur la barre de leur chaise et je les isolai de la table et du lambris. Les enfants dans cette position, les mêmes bruits que j'avais entendus se reproduisirent; ici, il faut que je l'avoue, j'avais cédé au désir de M. le curé en me rendant chez lui avec la conviction qu'il me faisait une plaisanterie, et par conséquent avec la méfiance de ce que je pourrais entendre. J'étais aussi incrédule que possible, et c'était avec la conviction que je n'entendrais rien, ou que je trouverais ce qui produisait le bruit, que je me rendis chez M. le curé. Les coups que j'entendis cette première fois ne purent donc suffire pour me convaincre, mais cependant ils excitèrent mon intérêt à un point extrême. Le lendemain matin, vers dix heures,

(1) On voit que l'opposition ne peut pas prétendre au monopole de la prudence.

je revins chez M. le curé, et j'entendis les mêmes bruits que la veille, mais plus forts; ce fut alors que je pus reconnaître une *force intelligente* dans le bruit que j'écoutais. La valeur exacte des notes de plusieurs chansons populaires fut exécutée à ma demande. Je voulus aussi étudier la nature du son produit; je ne pus le rendre exactement en frappant deux corps l'un contre l'autre, tels que bois sur bois, fer sur fer, bois sur fer, etc. Quand les coups sont très-faibles, je ne puis mieux les comparer qu'au bruit produit par une pointe de fer frappant sur un bois dur, tel que le buis; il y a en effet de la ressemblance, et pourtant ce n'est pas encore exactement cela. Dans cette journée, vers les trois heures, j'entends des coups tels que je ne crois pas possible de les reproduire en frappant avec un maillet sur le plancher : ces coups se reproduisirent plusieurs fois dans l'après-midi, et vers le soir ils furent si rapprochés l'un de l'autre, qu'il n'y avait presque pas d'interruption : j'entendis frapper ainsi le rappel. M. Cheval, maire de Cideville, était avec moi pendant ce temps, et nous visitâmes ensemble toute la maison. Nous vîmes, à plusieurs reprises, la table où travaillaient les enfants, changer de place. Pour nous convaincre que ce mouvement ne pouvait être produit par les enfants, ou pour mieux exprimer ma pensée, pour pouvoir affirmer que je les avais mis dans l'impossibilité de le faire, je les fis laisser leur place et s'asseoir dans le milieu de l'appartement. Alors le maire et moi nous nous mîmes à leur place, et nous sentîmes la table s'éloigner de la muraille à plusieurs reprises; ce fut alors que nous voulûmes la retenir, et malgré nos efforts réunis, nous ne pûmes l'empêcher de s'écarter, à plusieurs reprises, de la muraille; malgré nous elle s'en éloignait de dix à douze centimètres environ, et cela par un mouvement uniforme et sans aucune secousse. Il y a ici un fait que je ne dois pas omettre : nous avions pensé à observer l'effet que pourrait produire la médaille de saint Benoît. M. le curé alla à l'église pour en bénir deux que nous avions, et je restai seul avec les enfants dans l'appartement placé sur la cuisine. Du reste, c'est dans cet appartement que j'ai fait toutes mes observations, car dans les autres je n'ai vu aucun fait se reproduire, bien que je sache qu'ils s'y étaient également reproduits depuis cette époque. Je dis donc que pendant que M. le curé était allé à l'église pour bénir les médailles, je restai seul avec les enfants, et pendant ce temps il se fit un tel tapage dans l'appartement où nous étions, que c'était à ne pas y tenir. Tous les meubles de l'appartement étaient en vibration; j'avoue qu'à ce moment *je craignis de voir le plancher s'affaiser sous mes pieds;* je mets en fait que toutes les personnes de la maison réunies n'auraient pu, en frappant avec des maillets sur le plancher, produire un tel tapage : cela ne dura qu'une ou deux minutes. Quand M. le curé revint avec les médailles, nous ne pûmes observer un changement assez sensible pour le constater. J'avais observé dans cette journée, dont le souvenir restera toujours gravé dans ma mémoire, que le bruit paraissait particulièrement se

rapprocher du plus jeune des deux enfants. J'avais remarqué que quand je plaçais l'enfant dans un endroit quelconque de l'appartement, le bruit suivait presque toujours la même direction. Je m'explique, et veux dire que le bruit se faisait entendre dans l'endroit du lambris le plus voisin de lui. Je glissai dans la poche de cet enfant la médaille que M. le curé venait de me remettre, et cela se fit sans que l'enfant s'en aperçût ; au même instant il eut un mouvement nerveux très-prononcé en disant *j'ai peur*, et il se mit à pleurer. Je repris ma médaille sans le lui dire, et il ne parla plus de rien. Ce qui m'avait porté à faire mes recherches sur cet enfant de préférence à son camarade, était l'impression de terreur que j'avais remarquée sur sa figure. Il était toujours inquiet, regardait continuellement derrière lui et me paraissait tellement effrayé, que je conseillai à M. le curé de ne pas le laisser seul. Le soir étant venu, je retournai à Etennemare, fortement impressionné de ce qui venait de se passer. J'avais reconnu, à n'en plus douter, une *force occulte* et *intelligente* dans tout ce dont j'avais été témoin, et je ne pourrais expliquer ce qui se passa en moi : ce n'était certainement pas de la peur, mais c'était une terreur d'un genre tout spécial et que je n'avais jamais éprouvée. Chaque feuille qui remuait autour de moi me faisait tressaillir. Toute la nuit je ne pus fermer l'œil. Jamais je ne pourrai exprimer ce que j'éprouvais, et pourtant ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas peureux. Les jours suivants, je revins passer une partie de la journée au presbytère, et je pus remarquer une croissance sensible dans les phénomènes que j'avais déjà observés. Ainsi les coups devinrent de plus en plus fortement articulés, comme je l'ai dit précédemment, j'entendis frapper très-distinctement plusieurs airs populaires. J'eus alors l'idée de lui demander un air qui fût peu connu ; et je demandai le *Stabat Mater* de Rossini, qui me fut rendu avec une exactitude prodigieuse. Un soir, en voulant entrer dans l'appartement où se tenaient les enfants, j'éprouvai, en voulant ouvrir la porte, une résistance qui, pour moi, ne peut être attribuée à aucune cause naturelle. J'entrai cependant dans l'appartement, où je savais d'avance qu'il n'y avait personne. Je fus quelque temps sans revenir à Etennemare, et je ne sais que par des rapports, dont du reste l'authenticité est pour moi incontestable, ce qui s'y est passé. Je ne revins que quand je fus appelé par M. le curé comme témoin dans une affaire intentée à ce sujet, ce fut alors que je retournai chez M. le curé, où je fus de nouveau témoin de prodiges que j'avais déjà vus. Je demandai à la cause occulte de me *jouer* un air que je n'avais pas encore entendu, et immédiatement je pus reconnaître parfaitement *J'ai du bon Tabac*, qu'en effet je n'avais pas encore entendu exécuter. Ce fut alors que j'eus l'idée de soutenir une conversation avec cette puissance qui, pour moi, agissait avec tant d'intelligence. Je convenais qu'un coup dirait oui, et deux non. — Frapperas-tu plus fort si je descends ? — *Oui*. Je descendis, et en effet les coups furent bien plus violents. Alors d'en bas je demandai : si je remonte, frapperas-

tu plus fort? — *Non.* — Tu as menacé l'enfant de le frapper, si je remonte me frapperas-tu? — *Oui.* Alors je remontai, et au moment où je me trouvai en face la porte, un pupitre partit de dessus la table où travaillent ordinairement les enfants, et où ils n'étaient pas alors, et vint sur moi avec une rapidité dont on ne peut se faire une idée. Il suivit une ligne parallèle au plancher, fit un temps d'arrêt à environ trente centimètres de moi, et tomba par terre en suivant une ligne verticale; il était tombé à une distance d'environ deux mètres de la table. Je n'avais pas encore vu de semblable mouvement, et j'avoue que je fus effrayé : je fis pourtant encore quelques questions auxquelles il me fut exactement répondu. Je sortis, et depuis ce moment je n'ai pas retourné au presbytère. »

RAOUL DE SAINT-VICTOR.

P. S. Le témoin oublie de dire ici ce qu'il avait dit à l'audience, à savoir qu'il avait eu, avant de remonter, la précaution de faire placer chacun des deux enfants sur chacune des deux fenêtres, debout et de manière à ce qu'ils ne pussent faire un seul mouvement sans tomber. Interpellé aussi sur la question de savoir s'il soupçonne le curé d'être l'auteur de ces bruits : — Comment cela eût-il pu venir de son chef, répond-il, puisque tantôt il y était et tantôt il n'y était pas?

LE QUATRIÈME TÉMOIN, Athanase Bouffay, vicaire à St-Maclou, de Rouen, dépose ainsi : « Après quelques détails parfaitement conformes aux précédents sur la scène du *pardon* demandé par le berger. ... J'ai été plusieurs fois au presbytère de Cideville; la première fois, le bruit était continuel, uniquement dans les appartements où se tenaient les enfants, aussi bien à l'église que dans le presbytère. Ce bruit était intelligent et obéissant; seulement, au moment de mon premier voyage, il se faisait entendre parfois si fortement, qu'étant couché où étaient les enfants, je crus que le plancher allait s'écrouler. Un jour, il nous prit fantaisie d'enfoncer des pointes de fer à l'endroit où ce bruit frappait, et à ce moment, on entendit une voix plaintive dont les sons n'étaient pas intelligibles. J'ai vu aussi, en haut et en bas, la table, parfaitement isolée, se remuer sans aucun moteur apparent. Au deuxième voyage, je ne vis presque rien. Au troisième, j'ai vu à peu près les mêmes choses qu'au premier. J'ai remarqué que les enfants étaient complétement immobiles lorsque ce bruit se produisait, et ne pouvaient assurément le faire eux-mêmes. Je l'ai entendu de même pendant l'absence ou la présence de M. le curé au presbytère. Il était impossible, en raison de la force des bruits, que les uns ou les autres y fussent pour quelque chose. J'oubliais de dire qu'au moment de l'enfoncement des pointes, lorsque l'enfant entendit une voix demandant *pardon*, nous tombâmes tous à genoux, en priant Dieu

de pardonner à cenx qni nons persécntaient. Snr cette interpellation du demandeur, s'il croit que le berger ait pn produire tons ces faits, le témoin répond qu'il ne connait pas les qualités du berger. Sur l'interpellation du défendeur, le témoin dit que, de retour de cbez un habitant de la commune où il avait coucbé avec M. Tinel et les enfants, à cause des bruits du presbytère ([1]), il vit, pendant que les enfants montaient à leur chambre par l'escalier, une sorte de *vapeur* grisâtre se diriger avec nne grande rapidité vers la cbambre où se tronvaient les enfants ([2]). »

LE CINQUIÈME TÉMOIN, Adalbert-Honoré *Gobert*, vicaire de Saint-Maclon, de Ronen, a déposé ainsi : « J'ai entendn l'abbé Tinel dire, comme l'écho de l'opinion pnblique, que le berger Tborel était l'auteur des faits qui se passaient cbez lni, qne, par snite d'une démarche de M. Tinel chez le maître de Tborel, ce maître, qui avait déjà manifesté l'intention de s'en débarrasser à cause des bruits qni couraient sur lui, et qui étaient généralement accrédités, le renvoya. M. le cnré de Cideville étant venn chez moi avec ses deux élèves, j'entendis dans le plafond ([3]) et le plancber de mon appartement des bruits tout à fait analognes à ceux qui s'étaient produits en ma présence au presbytère de Cideville. »

(Lecture faite, etc.)

LE SIXIÈME TÉMOIN, Lonis-Aimable Bréard, commis intéressé dans une maison de commerce de Rouen, boulevard Cauchoise, n° 12, a déposé ainsi :

« Dans le courant de décembre dernier, étant venu au presbytère de Cideville où je passai deux nuits, la première, j'entendis, pendant une partie de la nnit, nn bruit agaçant qui m'empêchait de dormir. Le lendemain, au moment où j'étais à table, en compagnie de MM. Tinel et de l'abbé Bouffay, j'entendis un coup effrayant qui frappa le plancber sous la table. J'ai la certitude que ce n'étaient pas les enfants qui faisaient ceci, ni M. Tinel, ni le berger, que je ne connais pas. De retour à Rouen, je reçns nne lettre de M. Tinel m'engageant à inviter *M. Presseir*, professenr de physique, à ve-

([1]) Ainsi, dans l'hypothèse de la jonglerie, tous, cnré, amis, enfants, étaient obligés, pour dormir tranquilles, d'aller demander asile anx voisins et de fuir ce presbytère dont ils causaient eux-mêmes tous les bruits.

([2]) On oublie ici ou l'on évite avec soin de parler d'une flamme et des épais tourbillons de fumée qui sortirent à la première pointe et forcèrent ces messieurs à ouvrir les fenêtres sous peine d'asphyxie.

([3]) Le *tiers* jongleur voyageait donc avec eux et pénétrait en même temps qu'eux, partout où ils pénétraient eux-mêmes, mais à l'état d'invisibilité complète!

nir examiner les faits qui se produisaient à Cideville. Je vis M. Presseir, mais il ne put venir ([1]). »

Le septième témoin, Nicolas-Boniface Dufour, facteur rural à Yerville, a déposé ainsi : « Le 7 décembre dernier, étant à dîner au presbytère de Cideville, quand j'ai eu fini, j'entendis du bruit, là-haut où étaient les enfants. Mademoiselle Tinel me dit : « Entendez-vous? voilà les bruits qu'on entend. » Je monte en haut; les deux élèves étaient chacun à un bout de la table, mais éloignés de cinquante à soixante centimètres de cette table. J'entendis alors frapper dans la muraille, et je suis sûr que ce n'étaient pas les élèves qui faisaient ce bruit-là. *La table s'avance dans l'appartement* sans que je voie personne la pousser. Je remets la table à sa place, elle s'avance de nouveau d'environ trois mètres dans l'appartement, et les élèves n'y touchaient pas. Je redescendais l'escalier, j'étais sur la première marche et je regardais encore la table, quand elle arriva jusqu'au haut de l'escalier, toujours poussée par une force invisible pour moi. Je fais observer qu'il n'y a pas de roulettes sous les pieds de cette table et que M. Tinel était alors absent du presbytère. Un dimanche, ayant remis à M. le curé une lettre, tandis que celui-ci me faisait sa réponse en écrivant sur cette table, je la voyais s'en aller de devant M. Tinel, et cela se passait en présence de M. Cheval (le maire), qui était là aussi. Jeudi dernier, en causant avec les deux élèves dans la cuisine, j'ai vu une croisée cassée par une force invisible. » (Lecture faite).

Le huitième témoin, Auguste-Athanase *Lecoutre*, charpentier à Cideville, a déposé ainsi : « Dans un dimanche du mois de décembre dernier, étant à dîner au presbytère, j'ai entendu du bruit derrière les lambris ; ce bruit était assez fort pour faire osciller la table, qui cependant ne touchait pas à la muraille. Le dimanche d'avant Noël, reconduisant le soir M. le curé et ses deux élèves, au moment où nous étions sur le chemin *du Failly* de Cideville, en face la barrière de M. de Cairon, une pierre arriva au milieu de nous. De suite nous entrons dans la cour de M. de Cairon, du côté où nous était venue cette pierre. Il faisait beau clair de lune et nous n'avons vu personne. Le curé du Mesnil m'a dit que le ramoneur lui avait rapporté avoir vu casser les carreaux du presbytère, sans qu'il y eût personne pour les casser; que même un livre avait passé à travers un de ces carreaux poussé par une force qu'il n'avait pas vue, et que M. Tinel avait été ramasser ce livre dans le jardin. » Le témoin, interpellé sur le point de savoir s'il croit

([1]) Ainsi, non-seulement le presbytère était ouvert à tout venant, mais M. le curé de Cideville engageait en secret, et de lui-même, les professeurs de physique à venir élucider la chose. On voudra bien ne pas l'oublier.

que le berger est l'auteur de ces bruits, a répondu qu'il lui était impossible d'attribuer ces bruits au berger (¹).

Le neuvième témoin, Jean-Baptiste *Le Seigneur*, cultivateur chez son père, à *Monteauvaire*, a déposé ainsi : « Je suis venu au presbytère de Cideville le 23 du mois de décembre dernier. J'ai entendu gratter dans les lambris, dans la table. J'ai aussi entendu frapper, et ma conviction est que ce n'étaient ni les enfants, ni M. Tinel, qui pouvaient faire cela. D'ailleurs, M. Tinel, qui était au presbytère quand j'y suis arrivé, s'en est absenté, et le bruit a continué quand je n'étais plus là. J'ai vu encore la chaise du plus jeune des pensionnaires tomber, et ce n'était pas lui qui la faisait tomber. J'ai vu un marteau partir de dessus la table et aller casser deux carreaux. Je vis aussi un chausson partir du pied du même élève et aller aussi casser un carreau. Un couteau partit aussi de dessus la table et cassa un carreau ; une brosse aussi; un morceau de bois quitta le coin du feu pour aller dans le milieu de l'appartement. Je voyais bien les deux élèves et suis bien certain que ce n'était pas eux qui faisaient tout cela. Étant allé me promener avec eux deux et la sœur de M. Tinel, nous étions au milieu de la plaine, sur la route de Cideville à Auzouville, j'ai vu des cailloux arriver devant nous, sans nous frapper, et lancés par une force invisible. » (Lecture faite, etc.)

Le dixième témoin. Catherine *Hébert*. (Cette déposition n'a pas trait aux phénomènes de Cideville.)

Le onzième témoin, Apollonius *Vœrus*, dépose ainsi : « Le 6 décembre dernier, Félix *Thorel* étant venu chez moi pour acheter du tabac, et moi étant à prendre un petit verre avec un nommé Auguste, domestique de Mme de Bois-Hebert, Félix Thorel, qui nous vit, vint se mêler à notre compagnie, et, nous parlant des bruits du presbytère, il nous dit : « M. le curé n'est pas débarrassé; dans trois semaines, il ne le sera pas encore. Il ne faudrait même pas que ça vous étonnât si dans six semaines il ne l'était pas encore, et que le presbytère tombât *en démence* (²). Vous remarquerez (c'est toujours Thorel qui parle) que M. le curé est attaqué par un homme qui en sait aussi long que lui. Vous savez que celui qui est venu pour débarrasser Amédée *Lemmuré*, gendre du père Abel, s'est trouvé avec M. le curé, qu'ils ont eu des mots ensemble, et que cet homme-là pourrait se venger, parce

(¹) On remarquera aussi qu'en général il ne paraît y avoir aucune animosité contre le berger de la part de ceux mêmes qui déposent contre lui. Raison de plus pour les croire !

Ici on ne peut croire à cette omnipotence du berger.... du berger *seul*, sans doute.

(²) En ruines.

que M. le curé n'avait pas raison d'empêcher cet homme-là de gagner sa vie. » Je fis observer, comment se fait-il que c'est à deux enfants que l'on fait du mal et non à M. le curé ? Il me répondit : « M. le curé vit avec ces deux enfants-là et en tire bénéfice. » (Lecture faite, etc.)

LE DOUZIÈME TÉMOIN, Romain *Le Tellier*, maréchal à Cideville, dépose ainsi : « J'ai entendu le berger Thorel dire qu'il s'était trouvé avec un homme, qu'il avait causé trois heures avec lui, que cet homme lui avait appris certaines choses, notamment le secret d'empêcher d'entrer dans une ferme les personnes qui voudraient y venir faire du mal, n'importe en quoi; qu'il connaissait une personne à qui on avait fait du mal, au bois d'Auzouville et qu'il connaissait la personne qui l'avait débarrassé ; que l'homme qui lui avait appris ces choses-là, était celui qui était venu chez le père Abel pour débarrasser son gendre, et que ce qu'il lui avait montré était des choses très-fortes. » (Lecture faite, etc.)

LE TREIZIÈME TÉMOIN, Jean-Azebuge *Grenet*, âgé de quatorze ans, a déposé ainsi : « Mon oncle Foulougne a demandé au berger Thorel si c'était lui qui troublait la paroisse comme cela ; à quoi Thorel a répondu : « Oui, je le veux, ça me plaît comme ça. » Il a ajouté que c'était le diable qui le tourmentait, et que quand il le tourmentait trop, il lui donnait un coup de poing et le faisait tomber sur le derrière ; que tandis cela, lui, Thorel, il se sauvait. » (Lecture faite, etc.)

LE QUATORZIÈME TÉMOIN, Joseph-Bernard *Foulongne*, domestique à Cideville, dépose ainsi : « Le jour de l'an, Thorel passant par ma barrière, je lui dis : « Vous n'en passez pas moins pour être sorcier et mettre le trouble dans la paroisse de Cideville, » et Thorel me répondit : « Ça me plaît, à moi, d'être comme ça. » (Lecture faite, etc.)

LE QUINZIÈME TÉMOIN, Frédéric *Duforestel*, adjoint à Cideville, dépose ainsi : « Il y a environ trois mois, étant avec Jean-Baptiste Duclos, demeurant à Cideville, celui-ci, en voyant Thorel qui gardait ses moutons à notre barrière, dit : « Voilà l'homme qui veut nous faire voir le diable. » M. Duclos nous quitta. Je m'approchai de Thorel qui me dit : « M. Duclos ne veut pas croire que je lui ferai voir le diable ; je lui ferais bien voir tout de même, mais je ne veux pas le faire voir pour rien. M. Duclos a bien le moyen de perdre cinq francs pour voir cela. » Sur l'interpellation du demandeur s'il ne connaît pas un instrument servant à lever les voitures et appelé *diable*, a répondu oui. Il y a deux ans, continue-t-il, étant à la cabane de Félix Thorel, celui-ci me dit, à propos de plusieurs vols qui avaient eu lieu dans ces mêmes cabanes : « Celui qui me volerait, je le rendrais bien ébahi ; je lui ferais

rapporter ce qu'il m'aurait volé ; pourtant, me dit-il, *ce n'est pas bien*, *il y a du mal à faire ces choses-là.* » (Lecture faite, etc.)

Le seizième témoin, Napoléon *L'hernault*, cultivateur à Cideville, a déposé : « Vers la *Toussaint* dernière, Thorel me dit qne pour qnatre francs il me ferait bien voir le diable en personne, en me disant : « Si tn veux, nous entrerons dans un appartement ensemble, et, au bout de dix minntes, tu le verras répondre aux questions que nous lui ferons, sur le oui et sur le non. » (Lecture faite, etc.)

Ce fait, les parties ont pris des conclusions sur le résultat de l'enquête.

P. S. — Ne sont pas compris ici une multitude de détails qui n'ont pas été révélés à l'audience ; tels que la sortie de la flamme et des tonrbillons de fumée, l'enfoncement des pointes, les chaises groupées en l'air et sans soutien, les chiens lancés à croix ou pile, les coups suivis de caresses sur les jambes de M. le maire, etc. On n'en finirait pas si l'on voulait être complet Au reste, n'est-ce pas ici le cas d'appliquer la plaisanterie de Mme du Deffant. On discutait lourdement devant elle le point précis où s'était arrêté le martyr saint Denis, lorsqu'il portait, suivant la tradition, sa propre tête dans ses deux mains. « Eh ! messieurs, s'écria la femme philosophe, dans ce cas-là, il n'y a que le premier pas qui coûte. » Il en est de même à Cideville.

Lettre de M. Alphonse de Verton, propriétaire à la ville d'Eu.

Eu, 25 mars 1851.

Monsieur le curé,

J'avais reçu, en février dernier, une lettre d'un de mes amis, par laquelle il me faisait connaître que des faits mystérieux et extraordinaires se passaient depuis environ deux mois au presbytère de Cideville, canton d'Yerville, département de la Seine-Inférieure. Plein de confiance dans la bonne foi et l'intelligence que je me plais à reconnaître en cet ami, je n'avais pas un seul instant douté de la vérité de faits dont il me disait avoir été le témoin, et j'avais aussi beaucoup de motifs pour admettre, avec une confiance presque égale, d'autres faits qu'il m'affirmait tenir de personnes les plus honorables qui en avaient aussi été témoins. Le doute n'était donc plus possible pour moi, et tout dès lors dut m'inspirer le désir de me rendre sur les lieux. Je partis donc de la ville d'Eu le mardi, 4 février, pour aller coucher à Lintot près Longueville, où le lendemain M. Louis de Verton, mon parent, propriétaire à Eu, vint me rejoindre pour m'accompagner dans mon excursion à Cideville. Nous partîmes de Lintot le jeudi, 6, à onze heures du matin et, arrivés à Tôtes, nous prîmes un cheval de louage pour laisser reposer le mien. (Ces petits détails, qui paraissent inutiles au premier abord, ne le sont cependant pas, ainsi que la suite vous en pourra convaincre.) Nous arrivâmes au bout de notre voyage vers les trois heures de l'après-midi. Après avoir mis notre cheval à l'écurie, nous nous dirigeâmes vers le presbytère, désespérant presque d'être témoins des faits qui avaient excité notre curiosité ; car on nous avait dit, à notre arrivée dans le village, que M. le curé et les deux enfants étaient absents; aussi vous pouvez juger de notre satisfaction quand, en entrant dans le jardin, nous vîmes ces derniers à la porte de la maison : « Porteurs de quelques mots d'une personne qui vous connaît, Monsieur, dîmes-nous au curé, nous demandions si réellement vous étiez absent, et sur une réponse affirmative, nous allions nous retirer. » Après avoir donné un coup d'œil dans la cuisine dont tous les meubles, à l'*exception d'un Christ*, étaient un jour partis par la fenêtre, j'entendis parler dans une

salle attenante à cette cuisine. Un des jeunes enfants nous ayant dit que ce que nous entendions était la conversation de plusieurs prêtres venus du Havre le matin même, je fis demander à ces messieurs la permission d'entrer pour causer un moment avec eux. A l'instant même nous fûmes introduits. Après quelques paroles de politesse échangées entre nous, ces Messieurs nous dirent qu'ils étaient là depuis plusieurs heures sans avoir rien entendu ; que du reste ils n'en étaient nullement surpris, puisque l'agent mystérieux ne parait que très-rarement devant les prêtres, et qu'en outre on le disait peu parleur depuis quelques jours ; cependant, ajouta l'un d'eux, si les enfants voulaient monter avec vous, Messieurs, nous vous prierions de le faire parler, et peut-être seriez-vous plus heureux que nous. Les jeunes gens acceptèrent, et nous nous disposions à monter dans la chambre mystérieuse, quand la pensée nous vint de retirer les habits de peau dont nous étions revêtus, et bien nous en prit, comme vous le verrez par la suite de mon long récit. Nous montâmes donc aussitôt, et dès que nous fûmes dans la chambre, l'aîné des enfants, jeune homme blond, d'une physionomie heureuse et intelligente, commença à frapper quelques légers coups sur un pupitre placé sur une table près de laquelle son jeune camarade, celui auquel semblait attaché le charme, était venu s'asseoir. Aussitôt quelques coups, que je comparerai à ceux qui seraient produits en frappant assez fortement sur une planche avec une tête d'épingle, répondirent à ceux frappés par l'aîné des enfants. « *Il est là*, nous dit-il aussitôt, et avec un peu de patience nous allons l'entendre plus fort et plus longtemps. » Plusieurs demandes insignifiantes ayant été faites à l'agent, demandes auxquelles il répondait oui ou non, en frappant un ou deux coups, suivant qu'il avait été convenu avec lui au moment où commença la conversation, le jeune garçon nous offrit de lui transmettre les demandes que nous voudrions lui faire, et c'est là pour nous que commença le merveilleux. Nous étions à vingt lieues de chez nous, nous *n'étions jamais venus, ni mon parent ni moi, dans le pays où nous n'avions pas la moindre connaissance*, et cependant vous allez voir comment il fut répondu à toutes nos questions.

D. Combien y a-t-il de lettres dans le nom du pays d'où ces Messieurs viennent pour te voir? Frappe un coup pour chaque lettre. Répondu de suite par deux coups *Eu.*

D. Si ces Messieurs sont mariés tous deux, frappe deux coups. Pas de réponse.

D. S'il n'y en a qu'un de marié, frappe un coup. Le coup est frappé et je suis bien le seul marié des deux.

D. Est-ce le plus âgé qui est marié? dans ce cas frappe un coup. Répondu par un coup pour dire oui, et c'est vrai.

D. Quel âge a celui qui n'est pas marié? Soit que la question ait été mal faite ou tout autre motif, la première réponse ne fut pas exacte. Le

jeune homme lui dit de recommencer, et alors il frappa juste l'âge de mon parent.

D. Frappe autant de coups que le Monsieur marié a d'années? Il fut de suite répondu par quarante-cinq coups dont le dernier un peu plus faible, et je n'aurai quarante-cinq ans que dans deux mois.

D. Combien y a-t-il de lettres dans le nom de ces Messieurs? Répondu de suite par six coups; et comme sans y penser, et à tort, je mettais la particule dans le nom, je dis qu'il se trompait et de recommencer. Il recommença en effet en frappant le même nombre de coups; il avait raison.

D. Frappe autant de coups que le Monsieur marié a d'enfants? Répondu de suite par un coup. Effectivement je n'ai qu'une fille.

D. Quel âge a l'enfant? Répondu par huit coups bien frappés et un coup beaucoup plus léger pour indiquer une demie. Ma fille avait huit ans et demi juste.

D. Dis-nous combien il y a de lettres dans le nom de famille de la femme du Monsieur marié? Frappe autant de coups que de lettres. Répondu par huit coups. Mon parent lui dit qu'il se trompait et de recommencer. Il recommença et frappa huit coups. Il avait raison, mon parent comptait à tort dans le nom de ma femme une *h* qui n'y est pas.

D. Si ces Messieurs aiment la chasse, frappe un coup. Il fut répondu par un coup pour dire oui, et c'est la vérité.

D. S'ils chassent souvent, frappe un coup. De suite un coup, et nous chassons réellement souvent tous deux.

D. Combien le Monsieur marié a-t-il de chiens? Aussitôt deux coups: c'est le nombre de mes chiens.

D. S'ils sont blancs, frappe deux coups. Pas de réponse.

D. S'ils sont noirs, frappe un coup. Aussitôt un coup; mes chiens sont noirs.

D. Frappe autant de coups que le Monsieur qui est garçon a de chevaux. Deux coups se font entendre pour dire le nombre de chevaux que possède mon parent.

D. Frappe autant de coups que le Monsieur marié a de chevaux. Aussitôt un coup. Je n'ai qu'un cheval.

D. Si ces Messieurs sont venus avec un cheval leur appartenant, frappe un coup; si c'est un cheval de louage, frappes-en deux. Deux coups répondirent, et c'était vrai. C'est pourquoi, en commençant cette lettre, je vous faisais remarquer que nous avions loué un cheval à Tôtes.

D. Combien le Monsieur qui n'est pas marié a-t-il de frères? Un seul coup répond, et mon cousin n'a qu'un frère.

D. Frappe autant de coups que ce même Monsieur a de sœurs. Il répond par deux coups. Tu te trompes, lui fut-il dit. Il frappe de nouveau deux coups. Mon parent a bien trois sœurs, mais une est religieuse; et il a été observé

que l'agent ne répond presque jamais quand il s'agit de choses ou de personnes ayant un rapport direct avec la religion.

D. Frappe autant de coups que l'aînée des sœurs a d'enfants. Aussitôt deux coups, et madame de Gromard, sœur de M. Louis de Verton, a deux enfants.

D. Frappe autant de coups que la seconde de ses sœurs a d'enfants. Un coup répond, et c'est une erreur, cette jeune dame n'a pas d'enfants.

D. Joue-nous l'air de Mᵉ Corbeau. Aussitôt la mesure de cet air se fait entendre.

D. Joue-nous Marlborough. Aussitôt la mesure de Marlborough.

D. Si ces Messieurs avaient conservé leur habit de peau, aurais-tu parlé ? Si c'est oui, frappe un coup, si c'est non, frappes-en deux. Deux coups répondent qu'il n'aurait pas parlé.

D. Si tu veux que ces Messieurs aillent remettre leurs habits de peau, frappe un coup; si tu ne le veux pas, frappes-en deux. Deux coups répondent non, je ne le veux pas.

D. Aimes-tu ces Messieurs ? Pas de réponse.

D. Et moi, dit l'enfant, si tu m'aimes, frappe un coup. Un coup est frappé et l'enfant de lui répondre : Moi, je ne t'aime pas, et n'ai que faire de ta compagnie.

D. Il y a des prêtres en bas, si tu veux qu'ils montent, frappe un coup, sinon frappes-en deux. De suite deux coups pour dire non.

Mon parent portant une chaîne de montre très-bien cachée, et il lui fut répondu qu'elle était en or et elle était en acier. Du reste, il n'y a eu sur toutes nos demandes que deux ou trois erreurs.

Les prêtres ayant voulu monter malgré *son refus de rien faire en leur présence*, il ne voulut plus rien faire. Alors nous descendîmes tous ; mais en bas, ces Messieurs, on ne peut plus contrariés de n'avoir rien entendu, prièrent les jeunes gens de remonter et de se mettre à étudier, car c'est pendant leurs études que se passaient ordinairement les choses les plus curieuses ou plutôt que se fait le plus grand bruit. Ils s'exécutèrent de la meilleure grâce. Au moment où le plus âgé des deux ouvrit la porte de l'escalier, renfermé dans ce qu'on nomme un tambour, j'en étais tout près et j'entendis bien distinctement *un bruit pareil à celui que produirait le frôlement d'une robe de femme fuyant dans l'escalier. Je suivis le bruit qui montait*, mais sans rien voir quoique ma vue s'étendît dans cet escalier de bas en haut. Aussitôt le jeune garçon, qui avait ouvert la porte et entendu le même bruit que moi, s'écriait avant que je ne fusse revenu de ma surprise : Mais tu nous écoutais, je crois, et tu montes l'escalier avant moi, tu n'es pas poli. En disant cela il était parvenu au haut de l'escalier, quand la porte qui ne se ferme qu'au moyen de chaises appuyées contre elle à l'intérieur, se ferma violemment et l'enfant de crier : Tu me fermes la porte au nez, cela est en-

core bien plus mal. Nous étions en bas et les enfants dans la chambre; nous entendîmes alors un grand mouvement de meubles, battre du tambour, etc. Mais ces derniers faits je ne puis dire les avoir vus.

Les enfants étant toujours en haut et nous en bas au nombre de cinq, je pris de l'argent dans ma poche, le mis dans ma main et étendant le bras devant ces Messieurs, je criai de demander combien j'avais de pièces de 5 fr. dans la main, l'agent faisait le récalcitrant et s'amusait à faire, je crois, de la musique au lieu de répondre, quand le jeune homme, ennuyé lui-même, s'écria : « Tu ne réponds pas parce que tu ne sais pas! Eh bien! si tu sais, frappe fortement autant de coups que le Monsieur marié a de pièces de 5 fr. dans la main. » Aussitôt un énorme coup, pareil à un fort coup de marteau, retentit. J'ouvris la main, et ces Messieurs purent se convaincre qu'il n'y avait qu'une pièce de 5 francs.

Voilà, Monsieur le curé, des faits dont je puis attester avoir été le témoin. Je les affirme sous la garantie de ma parole d'honneur, et cette parole je ne permets à personne de la révoquer en doute. Connaître ou deviner l'être mystérieux et intelligent qui présidait à tout cela, qui occasionnait ce bruit et dictait ces réponses, serait, selon moi, bien impossible. Quant à vous, Monsieur le curé, je suis prêt à le proclamer, vous n'avez pu en rien participer à toute cette diablerie, pas plus que les enfants qui étaient confiés à vos soins. Pendant plus d'une heure mon parent et moi nous n'avons cessé de les examiner, ne voulant passer ni pour dupes, ni pour compères.

Je suis convaincu, Monsieur, que plusieurs témoignages pareils au mien viendront vous mettre à l'abri de soupçons injurieux pour vous et qui pourraient vous chagriner ou vous nuire. Ces témoignages, joints à une conscience calme et à l'estime des honnêtes gens, suffiront pour vous aider à supporter avec résignation et courage les attaques que la méchanceté, l'impiété ou la bêtise dirigeraient contre vous.

Je vous adresse cette lettre sans la relire, pour ne pas retarder d'une heure l'envoi d'une pièce que vous paraissez désirer, et que je vous eusse envoyé beaucoup plus tôt si vous m'eussiez écrit. Je suis heureux, quoique n'ayant pas l'honneur de connaître Madame de Saint-Victor, de me trouver uni à elle dans une démarche où il s'agit de faire une bonne action en vous rendant justice.

Recevez, je vous prie, Monsieur le curé, mes salutations empressées et l'expression de ma sympathie,

DE VERTON,
Propriétaire à Eu.

Je vous autorise à donner à ma lettre toute la publicité que vous croirez nécessaire et utile à vos intérêts.

Ce n'est que ce matin que j'ai reçu la lettre de M. D... qui me demandait

celle-ci, et je n'ai pu répondre plus exactement, puisque je le fais par le même courrier.

M. Louis de Verton, mon cousin, qui est absent, est prêt à attester les mêmes faits.

Lettre de M. le docteur Meynard, de Bacqueville.

Bacqueville, 27 mars 1851.

Mon cher Monsieur le Curé,

J'apprends avec peine que des personnes malveillantes se plaisent à laisser peser sur vous l'accusation d'être l'auteur direct ou indirect des phénomènes inexpliqués et inexplicables encore pour moi, qui se sont passés dans votre presbytère, c'est que ces personnes n'ont pas, comme moi, été témoins de ces faits; un muet étonnement eût été probablement la seule attitude qu'elles eussent prise en face de ces faits.

Je n'ai point été témoin du déplacement subit et rapide des différents objets qu'une cause motrice, inappréciable, enlevait de leur place. Je m'en rapporte, pour le croire, à l'honorabilité des personnes qui m'en témoignent la réalité; mais ce qui s'est passé pendant ma courte visite a bien suffi pour me montrer tout le *prodigieux* de ces faits :

1° Des coups frappés sans qu'il soit possible de voir qui les frappe ;

2° Le changement subit dans l'endroit où sont frappés ces coups : sur le lambris, la muraille, le plancher supérieur, le plancher inférieur, etc., ce qui suppose un déplacement également subit dans la cause qui les frappe ;

3° L'intelligence dans la cause de ces bruits et qui leur fait marquer le rythme, la cadence d'un morceau de musique ;

4° La faculté divinatoire.

Qui avait dit chez vous qu'il y avait six lettres dans mon nom, que j'avais deux prénoms, combien de lettres dans chacun de ces prénoms, et *mille* autres choses?

Il est plus simple et surtout plus facile d'opposer des dénégations à ces faits que de les expliquer.

J'ai dû, pour mes études professionnelles, parcourir à peu près tout le cercle des connaissances physiques, chimiques, physiologiques, etc., je ne puis, à l'aide de leurs données, expliquer ces faits, et je ne peux pas croire que j'aie été le jouet de prestiges à la Robert Houdin.

Recevez, mon cher Monsieur le curé, l'assurance de ma parfaite considération.

MÉNARD,
Docteur médecin, à Bacqueville.

Lettre de M. Edmond Rousselin, juge suppléant au tribunal d'Yvetot.

Monsieur,

J'ai toujours évité, au moins en dehors du cercle de l'intimité, de parler des faits de Cideville, croyant ne pouvoir mettre trop de discrétion dans une telle matière. L'autorité spirituelle gardant le silence, je voyais là une grave raison, pour moi simple fidèle, d'éviter de soulever des discussions bien plus dangereuses pour la religion dans le cas où, malgré toute ma bonne foi, je serais dans l'erreur, qu'elles ne peuvent lui être profitables en admettant que je ne me sois pas trompé. La récente lettre de Monseigneur l'évêque de Grenoble, à l'occasion des faits de la Salette, était de nature à me confirmer dans cette pensée [1].

Cependant, je ne crois pas devoir refuser à M. le curé de Cideville mon témoignage sur ce dont j'ai été personnellement témoin. La manière dont il m'a reçu, la liberté qu'il m'a laissée chez lui, lui donnent grandement le droit de me le demander.

J'avais entendu parler, depuis longtemps déjà, des choses étranges qui se passaient dans son presbytère sans y attacher une grande importance, lorsque quelques détails, donnés de la manière la plus positive par deux personnes graves, éclairées, et qu'il était impossible de soupçonner d'une facile crédulité, ayant vivement piqué ma curiosité, je résolus de voir par moi-même.

Le 3 janvier, je me rendis à Cideville, accompagné d'une personne dans le jugement de laquelle j'avais confiance. M. le curé était absent pour quelques heures; nous ne trouvâmes qu'une vieille servante et les deux enfants, qui nous donnèrent, soit ensemble, soit séparément, le détail de tout ce qui s'était passé. Quelque extraordinaires que nous parussent ces faits, vous les connaissez, Monsieur; je ne les rappelle pas, me bornant à ce qui m'est personnel, quelque répugnance que, pour mon compte, j'eusse à les admettre, *il ne me fut pas possible de concevoir un soupçon sur l'entière sincérité du témoignage qui nous était donné*. M. le curé arriva ; il eut l'obligeance, seul avec nous, de nous exposer de nouveau les faits ; son accent

[1] Cette réflexion est pleine de sagesse, et celui-là serait éminemment coupable qui se permettrait d'ériger un fait hypernaturel en *vrai miracle*, pour parler comme la commission ecclésiastique de Saint-Saturnin. Mais pour décider si les faits extraordinaires, dont il a été le témoin, appartiennent ou échappent à la *jonglerie humaine*, je crois que tout laïque a parfaitement le droit d'émettre un jugement purement philosophique.

était celui d'un homme profondément peiné, il nous fit une vive impression. Nous examinâmes les lieux qui, eux aussi, parlaient à leur manière par leur dévastation, et au moment de quitter M. le curé, je lui demandai s'il voulait me permettre de rester seul avec celui des enfants auquel obéissait le plus ce que tout le monde dans la maison appelait l'*esprit*. Sa réponse fut qu'il se faisait, pour plusieurs motifs, un devoir d'éviter tout ce qui pouvait provoquer les faits dont il était victime; que, cependant, sachant que ma demande avait un but plus sérieux que celui de satisfaire simplement ma curiosité, il me laissait libre.

L'enfant me conduit dans sa chambre de travail : le jour baissait; il n'en pénétrait d'ailleurs que fort peu dans un appartement dont les vitres brisées étaient remplacées par des planches. Ces circonstances me paraissaient défavorables pour bien apprécier ce que je verrais ou entendrais; mais, malgré les énergiques commandements de l'enfant, rien ne se fit entendre; il s'obstinait, paraissant vivement contrarié par la crainte que je ne suspectasse la véracité de ce qu'il m'avait dit. Après un temps assez long, il me fallut partir sans avoir été témoin de rien. Je ne pus m'empêcher de remarquer que les circonstances eussent cependant été favorables si l'on eût voulu me tromper. Comme nous descendions l'escalier, l'enfant me dit :

— Je suis bien fâché *qu'il* ne soit pas venu, car chaque fois *qu'il* ne répond pas quand on l'appelle, il est ensuite bien plus méchant.

Je ne répondis rien, mais le lendemain je partais de chez moi avant le jour et arrivais au presbytère au moment du lever des enfants; j'étais venu à pied, aucun bruit de voiture n'avait pu prévenir de mon arrivée. Pris ainsi à l'improviste, ils me racontèrent, sans paraître nullement troublés et avec la même simplicité que la veille, que le soir, après mon départ, *il* (c'est toujours leur expression) les avait contraints de se passer de lumière, etc., etc. M le maire de la commune, qui avait passé la nuit avec eux, me confirma ces faits et de plus tout ce qui m'avait été dit précédemment par les habitants du presbytère : il parlait avec le même accent de sincérité, il parlait de ce qu'il avait entendu et vu.

Il se fût agi, Monsieur, de faits ordinaires, que la possibilité d'un doute ne fût pas entrée dans mon esprit. Les nombreux témoignages que j'avais recueillis étaient empreints d'*un cachet de vérité entraînant*. Il en résultait forcément, il est vrai, qu'on ne pouvait, dans cette affaire, être la dupe d'un tiers habile, que M. le curé ne pouvait qu'être, ou victime d'un fait surnaturel ou imposteur de la manière la plus coupable; mais tout me contraignait, quand j'eus voulu le contraire, à repousser ce dernier soupçon, et cependant je me retirais contrarié de n'avoir pu personnellement rien examiner.

Plus tard, ayant ouï dire que des faits nombreux et graves avaient eu lieu, je me décidai à retourner à Cideville une troisième fois. J'avais avec moi M. l'abbé Langenieux et son frère, qui m'avaient demandé de leur servir d'introducteur auprès de M. le curé.

Il était chez un habitant de sa commune quand nous arrivâmes. MM. Langenieux eurent tout le loisir, avant son retour, d'interroger Mademoiselle sa sœur, la vieille servante, les enfants. Leur impression fut celle qui, lors de ma première visite, m'avait saisi. La manière d'être des personnes, la simplicité de leur langage et en même temps son assurance sollicitaient la croyance, quelque répugnance que l'on pût avoir à croire. M. le curé voulut bien, de nouveau, entrer dans les plus grands détails; il me parut plus triste encore que la première fois que j'avais eu l'honneur de le voir. M. l'abbé Langenieux lui demanda la permission d'être seul avec les enfants. Monté dans leur chambre, il ne vit ni n'entendit rien. M. son frère désire y monter à son tour; M. l'abbé et moi étions restés à nous entretenir avec M. le curé; après quelques instants, M. Langenieux jeune ouvre la porte, et, d'un accent trahissant le plus vif étonnement, nous dit: — Je viens de demander mon âge par le nombre des années, des mois et des jours, la réponse a été immédiate et parfaitement exacte.—Demande le mien, dit M. l'abbé, je ne le connais pas moi-même, au moins quant au mois et aux jours. Presque immédiatement il nous apporte la réponse: tant d'années, tant de mois, tant de jours *et c'était cela.*—Demande encore celui de notre mère, *je ne le sais pas du tout.* Les nombres indiqués furent trouvés exactement *vrais après le retour de ces messieurs à Paris.*

La gravité de ces faits me fit désirer de prolonger mon examen: je demandai à M. le curé s'il voudrait bien me permettre de passer avec lui une journée entière. Avec beaucoup de plaisir, me répondit-il. Je serai même reconnaissant si vous voulez bien, pendant tout le temps qu'il vous plaira, regarder ma maison comme la vôtre. J'ai été bien calomnié, c'est une consolation pour moi de trouver des personnes cherchant à examiner sérieusement le principe des faits dont je suis la victime. Demain je m'absente pour plusieurs jours, restez jusqu'à ce que votre conviction soit formée.

MM. Langenieux partirent seuls; je restai, observant avec toute l'attention dont j'étais capable, jusqu'au moindre détail qui se passait devant moi.

On me mit un lit dans la chambre des enfants. Avant le coucher, la prière du soir fut faite en commun par M. le curé; je fus frappé de la tenue religieuse, naturelle de tous. *Il n'y avait pas place à un soupçon d'hypocrisie*, et cependant, je le répète, le témoignage des enfants, comme celui du prêtre, est un infâme mensonge s'ils ne sont pas victimes d'un acte surnaturel. Les faits qu'ils affirment avoir vus et entendus ne laissent pas possibilité à ce qu'ils soient dupes d'un tiers.

La nuit se passa sans aucun trouble. J'avais d'avance été averti que, depuis un certain temps, c'était principalement le matin que les bruits se faisaient entendre. J'étais, en effet, à peine éveillé que des coups dis-

tincts et assez forts frappèrent près de mon lit, bientôt ce furent de très-vigoureux grattements contre le lambris, puis sous la toile du lit de sangles des enfants ; ils durèrent assez longtemps.

Dans cette chambre aussi les vitres avaient été brisées et remplacées par des planches. Je n'entendis aucun mouvement des enfants dans leur lit, mais, enfin, l'obscurité ne me permettait pas de les voir, et, le bruit ayant à peu près cessé au moment où je me levais, je résolus de continuer mon séjour au presbytère.

Nous étions au dimanche ; j'assistai aux offices de la paroisse et remarquai leur grande dignité, la contenance et la tenue des fidèles. Je visitai chez eux, pendant la journée, quelques habitants ; *tous parlaient de M. le curé avec le plus grand respect.* Le soir, il me laissa avec les enfants et partit pour Rouen. Cela seul me frappa fortement, car, en admettant pour un moment la fraude, il me laissait avec des complices de douze et quinze ans, sachant que j'avais l'énergique volonté d'arriver à découvrir la vérité et que je n'épargnerais pour cela ni temps, ni sollicitations, ni même argent s'il l'eût fallu.

Je passai, avant le coucher, près *de trois heures* avec les enfants, les faisant jouer, cherchant à les mettre en contradiction, accumulant questions sur questions, faisant en un mot tout mon possible pour arriver à découvrir la vérité *et je trouvais toujours la même simplicité* dans le narré des mêmes faits.

Nous fûmes nous coucher. Le matin, des bruits semblables, pas en tout cependant à ceux de la veille, recommencèrent. Je les laissai se prolonger assez longtemps, et, tout à coup, au moment où d'assez forts frappements *parcouraient* la chambre, j'allume une lumière : Les enfants *étaient immobiles dans leur lit, et près de moi, devant mes yeux,* les coups se faisaient entendre de la manière la plus distincte sur un meuble avec lequel il me paraît absolument impossible qu'il y eût communication de quelque part que ce fût.

Tels sont, Monsieur, les faits dont j'ai été témoin. Si mon témoignage peut être utile à M. le curé de Cideville, il a des droits à me le demander, et il peut en user comme il le jugera convenable.

Je saisis avec empressement, Monsieur, etc.

EDMOND ROUSSELIN.

Auzebose, 3 novembre 1851.

Lettre de M. Langenieux.

Monsieur,

Vous désirez savoir ce que j'ai vu et entendu au presbytère de Cideville ; je m'empresse de vous satisfaire.

Le samedi, 9 février 1851, je me trouvais avec mon frère, M. l'abbé Langenieux, à Yvetot, chez M. l'abbé Regnaux, lorsque j'entendis parler des choses étranges qui se passaient aux environs; j'eus la curiosité de les voir pour en découvrir la ruse et le mensonge ; pour cela, je retardai mon départ de quelques heures. J'allai chercher M. Rousselin, juge suppléant au tribunal d'Yvetot, et nous nous rendîmes ensemble, accompagnés de mon frère, à Cideville où M. Rousselin devait rester quelques jours, sur l'invitation de M. le curé dont il venait de recevoir la lettre.

Au presbytère, je vis les carreaux brisés, les volets fermés ; M. le curé était absent. Sa servante et sa sœur, avec qui nous causâmes quelques instants, nous racontèrent des choses extraordinaires, qui déjà m'avaient été rapportées et dont je riais. Le curé me frappa par son air triste et malheureux : à le voir, on sent un digne homme. Les enfants étaient tous deux vifs et intelligents ; ils me conduisirent, accompagné de mon frère, dans la chambre du premier étage où ils travaillent et qui semblait être le seul endroit où se fissent encore entendre les bruits dont on m'avait parlé. Sur ma demande, ils frappèrent plusieurs coups sur le pupitre en disant : « Es-tu là Si tu es là, frappe trois coups. » Mais cinq minutes s'écoulèrent sans réponse. Mon frère perdit patience et me dit : « Je suis venu pour toi, reste et examine. » Le maire était en bas avec deux prêtres du voisinage ; il alla les rejoindre. Je restai seul avec les deux enfants, que je suivais des yeux, observant leurs pieds et leurs mains. Après quelques interrogations telles que : « si tu es là, frappe tant de coups , » j'entendis distinctement frapper le nombre de coups demandé. Je redoublai d'attention, *prenant les pieds et les mains des enfants pour les empêcher de faire du bruit;* je demandai qu'on frappât autant de coups que j'avais d'années, de mois et de jours ; mais les coups étaient trop précipités; je dis, « c'est trop vite, recommencez. » Le bruit se ralentit, et je pus compter distinctement mes années, mois et jours. Je fis la même chose pour trois personnes absentes; on me répondit avec la même précision. Surpris, j'allai chercher mon frère, mais en sa présence le bruit cessa. Il me laissa de nouveau seul et le bruit recommença. Quel est ce bruit ? je l'ignore. Les causes, je ne veux pas les chercher. Voilà ce que j'ai vu et entendu.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes hommages respectueux,

AUG. LANGENIEUX.

Lettre de M. Fauvel, desservant de la paroisse de Saint-Ouen du Breuil, auquel on a confié les deux enfants après leur départ de Cideville.

Monsieur,

J'ai appris avec plaisir que vous vous proposiez de publier un ouvrage touchant les faits qui ont eu lieu à Cideville. Je souhaite que vous puissiez faire briller la lumière au milieu des ténèbres, convaincre ceux qui ne voudraient pas croire lors même qu'ils auraient vu, et dissiper les soupçons qui pèsent sur M. le curé et sur ses deux élèves qui, dit-on, ont pris une part très-*active* dans ces circonstances lorsqu'elle n'était que *passive*. Je regrette que ces enfants ne soient point idiots, parce qu'alors on eût peut-être ajouté foi à leur témoignage; faut-il, parce qu'ils sont au-dessus du commun, les traiter de petits malins comme on le fait? Ce que je sais, moi, c'est que le petit Bunel est très-impressionnable, voire même un jour de congé, où se promenant dans la campagne avec son coudisciple, il rencontra auprès d'un petit bois, situé entre Hogleville et Saint-Ouen, un homme qu'il reconnut pour être le frère de Thorel; alors il prit la fuite en appelant mon neveu et alla rejoindre, après un assez long détour, une personne de leur connaissance qui travaillait à la moisson. Rentré le soir à la maison, sa première parole, encore tout ému, fut de dire : « J'ai eu bien peur; j'ai vu le frère de Thorel, et je me suis sauvé dès que je l'ai reconnu, dans la crainte qu'il ne me fît un mauvais parti. » Je n'ai jamais remarqué de détours dans ce jeune homme pendant plus de cinq mois qu'il a passés chez moi. J'ai cherché à le faire surprendre par M. Fouquet, professeur de dogme au grand séminaire, sans qu'il ait pu y réussir. « Jamais, répète-t-il sans cesse, on ne pourra me faire dire que je n'ai rien vu ni entendu; j'aurais bien voulu voir à ma place ceux qui m'accusent de fourberie. Quel plaisir, disait-il, de perdre son temps à ne rien faire et s'entendre menacer! »

J'ai l'honneur d'être, etc. FAUVEL,

Prêtre desserv. de Saint-Ouen du Breuil.

Jugement définitif de M le juge de paix du canton d'Yerville.

4 février 1851,

Nous, juge de paix d'Yerville,

Ouï les témoins dans leurs dépositions, ainsi que les parties dans leurs moyens respectifs, et joignant la demande reconventionnelle à la principale, avons statué en premier ressort sur le tout, ainsi qu'il suit, par un seul et même jugement.

Attendu que, quelle que soit la cause des faits *extraordinaires* qui se sont produits au presbytère de Cideville, *ce qui résulte de plus clair de l'ensemble de tous les témoignages entendus, c'est que cette cause est demeurée inconnue* [1], et qu'il n'y a dès lors à statuer que sur les conséquences de ses effets, qui seules ont donné lieu à l'action ;

Attendu, sur le premier chef, que si, d'après quelques témoins, le défendeur (le curé) a, d'une part, donné à entendre que le demandeur (le berger) s'était vanté d'avoir produit les faits du presbytère de Cideville et l'a soupçonné d'en être l'auteur, d'autre part, il est constant, par de nombreux témoignages, que celui-ci avait tout fait et tout dit pour faire croire au public qu'il était pour quelque chose dans leur perpétration, notamment par ses vanteries aux témoins Cheval, Varin, Letellier, Foulongne, Le Hernault et autres, jointes à sa conduite au presbytère et à la mairie ;

Attendu aussi, que le demandeur ne peut être fondé à se plaindre comme diffamé des propos dont il a été *l'auteur le premier* et qui n'ont pris naissance que par son initiative, par sa persévérance et partant sa faute à les propager ;

Attendu que, s'il est vrai, par ce qui précède, que la réputation de sorcier qu'a voulu se donner le demandeur, soit de nature à porter sérieusement atteinte à sa considération, il est vrai aussi que c'est lui-même qui, le premier, s'est porté cette atteinte, et qu'en répétant à cet égard les propres imputations du demandeur, le défendeur n'a pu faire aucun tort à celui-ci, qui seul doit supporter les conséquences de ses *dires* et leur responsabilité, si, contre son attente, il en est résulté quelque chose de fâcheux pour lui ;

Attendu qu'en pareille circonstance rien, dans les paroles du défendeur, ne constitue le cas de diffamation ou d'injures verbales, et, par suite, un préjudice susceptible d'être réparé.

Attendu, sur le deuxième chef, que ni l'enquête ni la contre-enquête n'ont apporté au procès la preuve que le défendeur ait forcé le demandeur à tomber à

[1] Ce qui n'empêchera pas de faire proclamer demain à son de trompe, que tout le monde la connaît.

genoux devant lui; qu'il résulte au contraire de plusieurs témoignages que c'est *volontairement* que celui-ci s'est ainsi mis à genoux devant l'un des pensionnaires du presbytère *en demandant grâce, pardon,* comme s'il *eût commis quelque fait*, et cela sur la simple invitation du défendeur, justifiée par l'étrange conduite de Thorel en cette circonstance; que cette manière d'agir du demandeur se trouve plus qu'expliquée par ce qu'il a fait ensuite chez M. le maire de Cideville où il a renouvelé *spontanément* la scène de se mettre à genoux *en le suppliant de laisser là cette affaire*; qu'ainsi aucune contrainte n'apparaît dans ce fait de la part du défendeur contre le demandeur.

Attendu, quant au troisième chef, que, suivant la déclaration de plusieurs témoins, il est vrai que le défendeur a donné deux ou trois coups de canne au demandeur; mais, attendu aussi que celui-ci, malgré la défense qui lui était faite par le défendeur de l'approcher et de le toucher, persistait néanmoins à vouloir toujours le saisir en allongeant les mains; que le défendeur, pour l'éviter, était arrivé jusqu'auprès de la muraille et par suite placé dans le cas et la nécessité de légitime défense, ce qui justifie sa conduite en cette occasion.

En ce qui touche le quatrième chef: *attendu* qu'aucun témoin n'a entendu le défendeur enjoindre au maître du demandeur, avec menaces de renvoyer celui-ci de son service; que si quelques témoins ont rapporté, mais vaguement et par ouï-dire, que le défendeur avait manifesté à *Pain*, maître du demandeur, le désir et la satisfaction de voir renvoyer de chez lui celui-ci, d'aussi vagues *ouï-dire* ne peuvent, aux yeux de la loi, être considérés comme admissibles, et qu'à cet égard les moyens de Thorel sont mal fondés.

Quant à la demande reconventionnelle : attendu que s'il est évident que l'exploit introductif d'instance est conçu dans des termes diffamatoires, il est certain aussi que la publication demandée du jugement est un moyen bien impuissant pour remédier au mal causé par cet exploit et par la publicité que lui a donnée le besoin de scandale; par ces diverses considérations, rejetant tous les moyens du demandeur comme mal fondés de tous points, et adoptant partie seulement des moyens du défendeur, déboutons Thorel de son action, et, mettant le défendeur hors de cause, CONDAMNONS LEDIT THOREL A TOUS LES DÉPENS, et ordonnons la suppression de la citation.



FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Par[illegible] de H. V[illegible] de Su[illegible] et C[illegible] 37.

